VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1804
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Sur le front de la FCO



Lors du Sommet de l'Elevage, qui s'est tenu du 1er au 4 octobre, la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a fait des annonces concernant la Fièvre catarrhale ovine (FCO). Sur la FCO 3 notamment, la vaccination est prise en charge par l'Etat et ouverte à toute la France dans la filière ovine. Un fonds d'urgence d'indemnisation doté de 75 Millions d'euros est également mis en place. Notre journaliste de l'Yonne a suivi une vétérinaire pour décrire le combat quotidien que représente cette maladie, au côté des éleveurs.

PAGES 03 ET 04



PRODUCTIONS P.12

Élevage // Reproducteurs charolais millésime 25, c'est parti !



L. Jung / Terres Inovia

PRODUCTIONS P.16

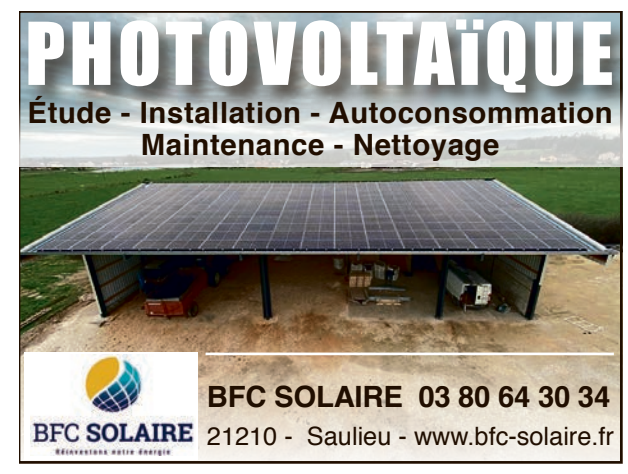
Cultures // Tournesol : Mieux vaut récolter que de laisser sur pied



PRODUCTIONS P.18

Cultures // Maïs ensilage : une récolte hétérogène





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FCO-3 : UN IMPACT SUR LE QUOTIDIEN DES VÉTÉRINAIRES

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE : L'ÉTAT AU BANC DES ACCUSÉS

.06 TRANSMISSION : L'ANTICIPATION COMME MAÎTRE MOT

.07 PROJETS AGRICOLES : BÉNÉFICIER D'UN DISPOSITIF DE COMPENSATION AGRICOLE INÉDIT

.08 AVENA BIO : L'USINE DE FLOCONNAGE INAUGURÉE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 DÉCOUVERTE : FAIRE NAÎTRE DES VOCATIONS SUR LE TERREAU DE L'EXPÉRIMENTATION

.11 LACTALIS : UNE DÉCISION QUI SOULÈVE DES INQUIÉTUDES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : MILLÉSIME 25, C'EST PARTI

.13 ALÉAS CLIMATIQUES : DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES À PRÉVOIR POUR LES ÉLEVEURS

.14 FOIRE AUX VEAUX REPRODUCTEURS DE MOULINS-ENGILBERT : DES NOUVEAUTÉS À NOTER

.15 FCO-3 : DES RÉUNIONS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES ÉLEVEURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.16 LA RÉCOLTE DE TOURNESOL AFFECTÉE PAR LA MÉTÉO : MIEUX VAUT RÉCOLTER QUE DE LAISSER SUR PIED

.17 TOURNESOL : LÀ ENCORE, ÇA N'EST PAS ÇA

.18 MAÏS ENSILAGE : UNE RÉCOLTE HÉTÉROGÈNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 2e ÉDITION DE LA FÊTE DE L'EMPLOI : SE COMPLÉTER POUR L'AVENIR

.20 CONCOURS DE LABOUR : DES SOUVENIRS MARQUANTS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS // PORTRAIT

.31 MOULINS-ENGILBERT : ÉLECTION DE LA REINE DES COMICES

.32 RENCONTRE : AMELINE PERRIN, UNE PHOTOGRAPHE PASSIONNÉE



// LE DESSIN

// EN BREF

FCO Barnier annonce 75 M€ pour les éleveurs touchés par la FCO-3

En visite au Sommet de l'élevage le 4 octobre, Michel Barnier a annoncé *« une enveloppe de 75 millions d'euros »* (M€) pour indemniser les pertes directes des éleveurs dues à la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3), rapporte l'AFP. Il s'agira d'aides directes de l'État, car ce sérotype arrivé en France début août est *« émergent et pas pris en compte »* dans les systèmes d'indemnisation existants, a rappelé le Premier ministre à la presse. Pour sa visite, le locataire de Matignon était accompagné du ministre de l'Économie Antoine Armand et de sa collègue de l'Agriculture Annie Genevard, qui a annoncé la veille le principe de ce fonds d'urgence, sans en dévoiler le montant. Interrogé par France Info TV, le secrétaire général de la FNSEA Hervé Lapie a salué *« une première avancée »*, mais qui *« ne sera certainement pas suffisante, car les taux de pertes sont assez significatifs, à hauteur de 10 %, 40 %, voire 50 % dans les exploitations »*. Selon cet éleveur de la Marne, la FNSEA estime les besoins *« plutôt autour de 200 M€ »*. Le fonds annoncé par M. Barnier ne concerne que le sérotype 3 de la FCO. Les pertes dues au sérotype 8 (endémique) et à la maladie hémorragique épizootique (MHE) sont, elles, prises en charge par le FMSE (fonds professionnel), avec cofinancement de l'État.

Dénominations animales La CJUE donne raison aux producteurs de protéines végétales

Le décret français interdisant l'utilisation de dénominations telles que *« steak »* ou *« saucisse »* à des produits végétaux « méconnaît » la réglementation européenne, conclut la Cour de Justice de l'UE (CJUE) dans un arrêt du 4 octobre. *« Un État membre ne peut interdire l'utilisation de termes traditionnellement associés aux produits d'origine animale pour désigner un produit contenant des protéines végétales »*, estime-t-elle, sauf si une dénomination légale a été adoptée. La CJUE donne donc raison aux plaignants – l'association Protéines France, l'Union végétarienne européenne (EVU), l'Association végétarienne de France (AVF) et la société Beyond Meat – qui contestent le décret adopté par la France. Selon la CJUE, un État membre ne saurait empêcher, par une interdiction générale et abstraite, les producteurs de denrées alimentaires à base de protéines végétales l'utilisation de noms usuels ou de noms descriptifs. La CJUE n'ayant pas le droit de trancher le litige national, il appartient désormais au Conseil d'État de résoudre l'affaire conformément à la décision.

Normes Barnier veut « faire une pause », sans précision sur la méthode pour l'instant

Interrogé sur France 2 à la veille de son déplacement au Sommet de l'élevage, le Premier ministre Michel Barnier a promis, le 3 octobre, de *« faire une pause sur les normes »* pour *« encourager »* les agriculteurs touchés par les crises. *« Ces agriculteurs qui sont touchés par des crises sanitaires, des mauvaises récoltes, méritent d'être encouragés. Ils en ont ras-le-bol. Ras-le-bol des contraintes, des règles et des contrôles. Donc on va faire une pause sur les normes »*, a-t-il déclaré. *« Ils travaillent beaucoup de manière vitale pour faire vivre, pour nourrir les Français avec de la nourriture saine, équilibrée, diversifiée, traçable »*, a souligné Michel Barnier. Que faut-il comprendre derrière cette idée de *« pause »* ? Une suspension temporaire de l'application de certaines normes, comme ce fut le cas pour l'an passé pour le contrôle de l'épandage de pesticides par les arboriculteurs en période de floraison ; ou bien une pause dans la création de nouvelles normes, ou de leur éventuel durcissement. *« C'est une volonté politique, à ce stade, mais forte »*, indique-t-on à Matignon.

// EN IMAGE

Gaza Plus des deux tiers de terres agricoles endommagées


Yousef Alrozzi

Selon les derniers relevés satellitaires réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre satellitaire des Nations Unies (UNOSAT), 67,6 % des terres cultivées de Gaza, soit 10 183 hectares (ha), étaient endommagées le 1er septembre dernier, rapporte la FAO dans un communiqué du 3 octobre. Ce sont en fait *« 71,2 % des vergers et autres arbres, 67,1 % des cultures de plein champ et 58,5 % des légumes ont été endommagés »*, précise l'organisation onusienne. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 57,3 % (8 660 ha) enregistrés en mai et aux 42,6 % (6 694 ha) enregistrés en février 2024. Pour Beth Bechdol, directeur général adjoint de la FAO, *« ces dégâts aux terres agricoles aggravent le risque imminent de famine dans toute la bande de Gaza »*. Les cheptels ont été quasiment anéantis : Près de 95 pour cent (environ 15 000) des bovins sont morts et presque tous les veaux ont été abattus. Il ne restait que 34 000 volailles. Par ailleurs 43 % des ovins et 37 % des caprins sont encore en vie selon la FAO qui, malgré l'insécurité, est parvenue à distribuer, fin septembre, *« du fourrage à plus de 4 400 éleveurs à Rafah, Khan Younis et Deir al-Balah et des kits vétérinaires à environ 2 400 familles d'éleveurs. »*, indique le communiqué. *« Plus de 2 millions d'habitants de Gaza ont toujours un besoin urgent d'aide alimentaire et de moyens de subsistance »*, conclut la FAO.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Des annonces... pour des résultats dans les cours de fermes

La visite, le 3 octobre, au Sommet de l'Élevage, d'Annie Genevard, nouvelle ministre de l'Agriculture, s'est accompagnée d'annonces nombreuses qui doivent – question de crédibilité – se concrétiser très rapidement.



La nouvelle ministre de l'Agriculture était très attendue sur de nombreux dossiers : situation sanitaire, prédation, assurance prairie...

75 millions d'euros face à la FCO

Le Premier ministre Michel Barnier était au Sommet de l'Élevage le 4 octobre. C'est là qu'il a annoncé une enveloppe de 75 millions d'euros pour les éleveurs victimes de la FCO 3, sous la forme d'un fonds d'urgence d'indemnisation. Il a également évoqué le déblocage de prêts garantis par l'État pour les exploitations qui en ont besoin, une demande pressante de la profession agricole, notamment des éleveurs et des céréaliers.

C'était un peu son baptême du feu : Annie Genevard, la nouvelle ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, s'est rendue au Sommet de l'Élevage, le 3 octobre, à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand. C'est peu dire que l'élue du Doubs était très attendue, quelques jours après sa nomination. Au terme de semaines de blocage institutionnel découlant de la dissolution de l'Assemblée nationale, le monde agricole est en forte attente du redémarrage d'un certain nombre de dossiers restés au milieu du guet… et auxquels d'autres se sont ajoutés depuis ! Crise sanitaire (FCO 3 et 8, MHE, peste porcine) mais aussi mauvaises récoltes, vendanges décevantes, prédation, annonce de Lactalis sur la réduction des collectes de lait… La nouvelle ministre n'avait pas trop d'une journée entière de déambulation, à la fois pour mieux connaître ce monde agricole, en recevoir les requêtes, et surtout, apporter des réponses.



Annie Genevard s'est pliée aux exigences de la visite d'un salon de la dimension du Sommet de l'Elevage, en prêtant une oreille attentive à toutes les composantes du secteur.



Annie Genevard, ici aux côtés de l'agricultrice du Doubs, Catherine Faivre-Pierret, présidente de la commission nationale des agricultrices à la FNSEA.

« Constater très vite les résultats »

Se sachant attendue, Annie Genevard n'était pas venue les mains vides ou simplement pour faire des sourires et tapoter les croupes des vaches : sa conférence de fin de visite, qu'on espérait depuis la veille riche d'annonces, n'aura pas déçu, du moins sur le contenu. Il reste maintenant à voir comment tout cela va se traduire dans les faits et rapidement, afin que, comme le soulignait la ministre dès sa nomination *« on puisse constater très vite les premiers résultats dans les cours de fermes »*.

Sur Lactalis *(voir aussi page 10 de ce même numéro)* : Annie Genevard a signifié qu'elle allait très prochainement recevoir les industriels laitiers et le P.-D.G. de Lactalis. Selon elle : *« Aucun éleveur laitier ne peut être laissé sur le bord du chemin. Je déplore que l'attitude de Lactalis ne tienne pas compte du facteur humain »*.

Sur le loup : pour la ministre, le déclassement du statut du loup d'espèce strictement protégée à espèce protégée est un élément positif, *« c'est d'ailleurs une bataille que j'ai livrée avant même d'être ministre »* rappelait-elle. *« Personne ne dit qu'il faut éradiquer le loup mais il faut que l'on obtienne la non protégeabilité des bovins »*, afin de permettre de simplifier le recours aux tirs de défense.

Sur les sujets sanitaires : Annie Genevard confirme qu'il s'agit là de sa priorité. Elle souhaite *« mettre le paquet sur les vaccins »*. Face à la FCO 8, elle devait prendre contact le 7 octobre avec son homologue du gouvernement espagnol afin de parer à la pénurie de vaccins. *« Nous faisons également pression sur les laboratoires »* ajoutait-elle. Sur la question de la MHE, la ministre plaide pour une stratégie de cordon sanitaire *« afin d'endiguer la progression de la maladie »*. Par ailleurs, toujours sur la MHE, la ministre a confirmé que le Fonds national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE), présidé par Christophe Chambon, éleveur du Doubs et président de la FRSEA BFC, était validé jusqu'à la fin de l'année. Une réunion de travail avec Christophe Chambon est prévue pour la mise en place du processus. Sur la FCO 3, la ministre a annoncé que la vaccination (prise en charge par l'État) serait ouverte à toute la France pour la filière ovine. *« Nous avons le stock de vaccins nécessaire. Là où le mal est déjà fait, il faut aider les éleveurs à se relever. Et vite. Je veux donc que les éleveurs qui ont perdu des bêtes dans les foyers identifiés puissent être rapidement indemnisés pour pouvoir recapitaliser leur troupeau et relancer leurs élevages »*. La ministre s'est par ailleurs engagée à activer *« la reconnaissance de force majeure pour la campagne des aides PAC 2025 pour que les éleveurs ne subissent pas la double peine de la perte d'animaux et de la réfaction du calcul des aides »*. Elle a annoncé un fonds d'indemnisation d'urgence, dont les modalités et le montant ont été précisés le 4 octobre par le Premier ministre Michel Barnier *(voir encadré)*. Plus fondamentalement, face à ces problématiques, la nouvelle ministre plaide pour l'instauration d'une stratégie de veille sanitaire.

Sur l'assurance prairie : face aux polémiques et aux remises en cause du système actuel de mesure de la pousse de l'herbe par observations satellitaires, Annie Genevard a annoncé le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de revoir le système et dans le but d'étendre le réseau de fermes de référence pour la mesure de la pousse de l'herbe. *« J'estime que la pertinence de l'observation par satellite mérite d'être questionnée »*. La ministre n'exclut pas d'abandonner l'estimation des pertes par satellite pour *« revenir à des analyses physiques »*.

Sur les avances PAC : Annie Genevard a dit mettre *« un point d'honneur à faire respecter l'échéance du 16 octobre pour le paiement des avances des aides PAC »*.

Sur la prochaine Loi de finances : l'annonce de la ministre a porté sur l'intégration à cette loi d'un nouvel avantage fiscal afin de lutter contre la décapitalisation en élevage bovin et soutenir l'installation *« avec un effort exceptionnel de 150 millions d'euros »*.

Berty Robert

// FCO-3

Un impact sur le quotidien des vétérinaires

Vraie problématique pour les éleveurs et leurs animaux, la FCO-3 impacte aussi fortement le quotidien des vétérinaires qui doivent composer avec les réglementations annoncées au compte-goutte. Pour mieux comprendre, nous avons suivi Camille Brouard, vétérinaire à la clinique de la Croix Blanche d'Avallon, durant toute une après-midi.

Si elle est basée à Avallon, à la clinique de la Croix Blanche, c'est à la clinique d'Appoigny, de la même enseigne, que nous retrouvons Camille Brouard, vétérinaire, le jeudi 3 octobre, à 14 heures. Oui, à Appoigny, car le manque de vétérinaires ruraux oblige forcément ceux en poste à parcourir le département. Et c'est encore plus haut dans le département que nous nous rendons, à Véron, dans le Sénonais, pour rendre visite à un propriétaire de brebis, dont l'une d'entre elles est malade, avec une suspicion de FCO-3. Sur le chemin, Camille Brouard nous raconte son quotidien depuis l'apparition de la maladie dans le département. « *En tant que vétérinaire, on a une première étape avant la vaccination qui est d'avoir un rôle de conseiller et de donner des informations aux éleveurs. Cependant, c'est un peu compliqué étant donné que les informations et réglementations nous arrivent au compte-goutte. Tous les jours, il y a des changements, parfois même en cours de journée, car les zones régulées s'élargissent et les informations changent en même temps* ».

Depuis les premiers cas de FCO-3 dans l'Yonne, et même avant, depuis que le département est en zone régulée, la clinique de la Croix Blanche reçoit beaucoup d'appels de la part des éleveurs, avec, parfois, l'impossibilité de répondre à leurs interrogations. « *De notre côté, on attend nous aussi de savoir, par les services vétérinaires, ce que l'on doit faire. On ne peut pas agir sans leurs directives, cela fait partie de nos obligations* », explique Camille Brouard. « *D'autant plus que la FCO-3, comme d'autres, est une maladie réglementée, on ne peut donc pas faire ce que l'on veut* ».



Le quotidien de Camille Brouard et de ses confrères vétérinaires est forcément impacté par les suspicions de FCO-3, comme cela est le cas ici.

« Les éleveurs sont très inquiets »

Elle le voit au quotidien, « *les éleveurs sont très inquiets de la situation, ce que l'on comprend. Mais malheureusement on n'a pas toujours des réponses à leur apporter, du moins pas en temps réel* », poursuit-elle.

Inquiets, car le temps presse pour les éleveurs qui doivent exporter au plus vite leurs broutards. « *Là, on arrive en période de sevrage, donc les éleveurs veulent vendre leurs broutards, mais ces derniers sont bloqués car il faut qu'il y ait une injection obligatoire pour l'export, puis un rappel 21 jours après, et attendre encore 10 jours pour qu'ils puissent partir. Cela veut dire que les broutards sont bloqués 31 jours à partir du premier vaccin. Aussi, les éleveurs vont vouloir rentrer le reste de leurs bêtes, alors, s'il y a encore les broutards dans les bâtiments, c'est compliqué. Pendant ce temps, les broutards mangent et cela coûte de l'argent aux éleveurs* », indique la vétérinaire.

Et si les éleveurs s'impatientent, c'est parce que les vaccins ont mis du temps à arriver. « *Les vaccins contre la FCO-3 ne sont pas disponibles en France, ils bénéficient d'une autorisation temporaire pour être administrés aux animaux. Il faut donc les commander, soit sur le site du gouvernement pour les vaccins gratuits, soit directement auprès des laboratoires. Il y a donc plus de délais que les commandes dites « classiques » pour nous* ».

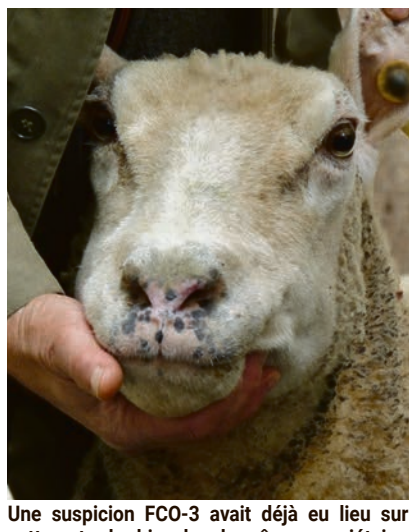
Quelles règles pour les vaccins ?

Sur les vaccins, justement, on a souvent entendu tout et son contraire, alors, on en profite pour éclairer la situation avec les explications de Camille Brouard. « *Il y a deux vaccins disponibles, Bultavo 3 et Bluevac. Il faut savoir que pour l'export, on a le droit d'utiliser que le Bultavo 3 car le Bluevac n'a pas une protection suffisante pour permettre l'export. Celui-ci est seulement utilisé pour le cheptel souche, c'est-à-dire les vaches qui restent sur l'exploitation, pour le renouvellement du cheptel. C'est sur ce vaccin qu'il y a une prise en charge par l'État. Pour le Bultavo 3, le vaccin est à la charge de l'éleveur* ».

Aussi, il est important de noter que les vaccinations des cheptels souches peuvent être faites par les éleveurs, contrairement à celles pour les animaux destinés à l'export. « *Là, il faut une certification affirmant que le vaccin a bien été fait, il faut donc obligatoirement que cela soit fait par le vétérinaire* ».

FCO-3 et MHE

Nous arrivons à Véron, à la rencontre du propriétaire et de sa brebis malade. Rapidement, Camille Brouard soupçonne à son tour que l'animal soit atteint de la FCO-3 (une analyse était en cours au moment où nous avons écrit ces lignes, ndlr).



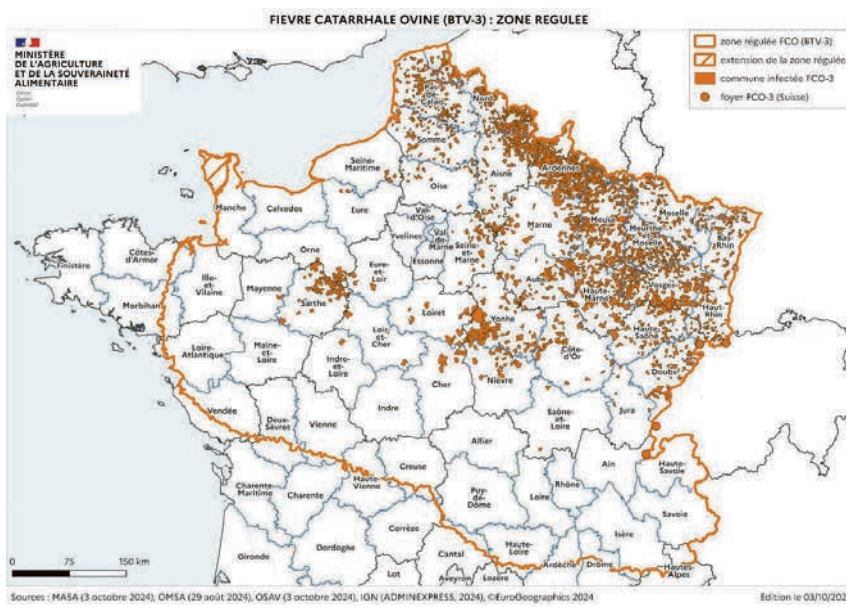
Une suspicion FCO-3 avait déjà eu lieu sur cette autre brebis, chez le même propriétaire, il y a quelques semaines.

Après un examen approfondi et une discussion avec le propriétaire dont nous ne trahirons pas le secret, nous reprenons la route pour retourner à Appoigny. Nous poursuivons nos échanges et étendons le sujet à une autre maladie qui inquiète aussi le monde de l'élevage : la MHE. « *On sera de plus en plus impacté, comme cela s'est passé avec la FCO-3* », pense Camille Brouard. « *Là aussi, il faudra vacciner, sur les mêmes critères que pour la FCO-3* ».

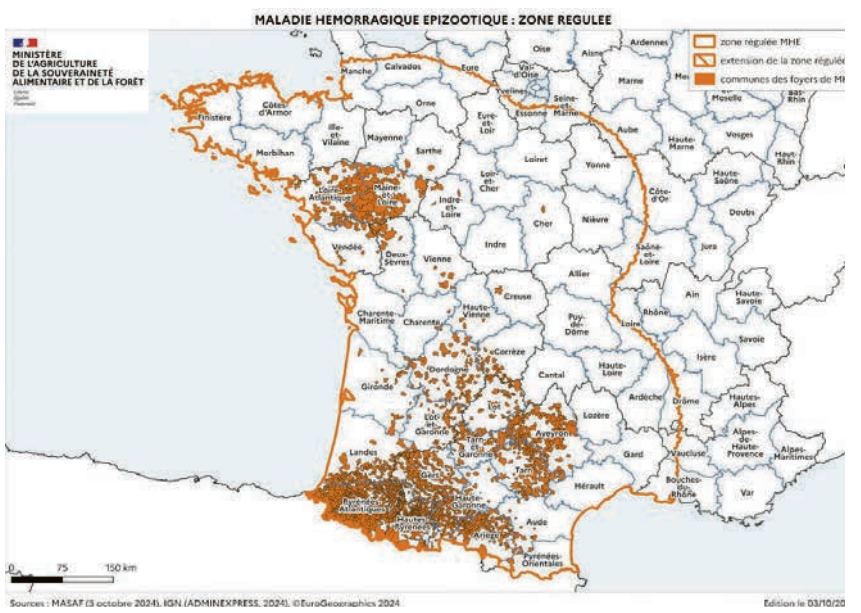
Quant à la FCO-3, la vétérinaire confie que des premières « casses » sont à observer dans des cheptels du sud du département. « *On le voit chez les ovins. Chez les bovins, on commence aussi à avoir des premiers avortements. C'est inquiétant pour cet hiver, on sait déjà qu'il ne sera pas bon, ni pour les éleveurs, ni pour nous, avec beaucoup d'avortements, des veaux anormaux, beaucoup de soin à donner…* ».

En attendant, Camille Brouard et ses confrères continuent de faire de leur mieux pour venir en aide aux éleveurs et à leurs cheptels. Avec cette crainte que tout cela ne soit que le début…

Christopher Levé



L'Yonne compte désormais 100 foyers de FCO-3 déclarés.



L'Yonne est entrée en zone régulée concernant la MHE.

Où en est-on, dans l'Yonne ?

Concernant la FCO-3, au 4 octobre, on comptait 4 644 foyers en France, dont 100 déclarés dans l'Yonne.

La FCO-8 menace également le département et sa présence a été d'ores et déjà signalée en terres icaunaises. Une vaccination est fortement recommandée pour protéger les élevages et limiter sa propagation.

Enfin, concernant la MHE, l'Yonne a désormais intégré la zone régulée. En France, on compte 1 778 foyers déclarés dans 27 départements.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'État au banc des accusés

Les membres de la session de chambre de Chambre d'agriculture se sont intéressés à la gestion des risques avec l'intervention de deux économistes. Jacques de Loisy, président de la FDSEA, a préféré prendre le problème bien plus en amont.



Les échanges se sont tenus fin septembre au lycée de Plombières-lès-Dijon.

Caprices de la météo, menaces sanitaires, baisse des prix… Il existe un certain nombre de recommandations pour *« tenter de limiter »* les impacts dans les exploitations. Thierry Pouch et Marine Raffray, économistes à Chambres d'agriculture France, sont venus aborder le sujet il y a quelques jours en Côte-d'Or. Puisqu'une réunion de plusieurs heures ne se résume pas en quelques lignes, nous mettrons ici l'accent sur une réflexion en particulier, celle de Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or, qui a pris la parole à l'issue de l'exposé.

« Ne pensez-vous pas que l'État voire l'Europe sont les principaux responsables de la situation dans laquelle nous sommes ? », s'interroge l'agriculteur d'Hauteville-lès-Dijon, en développant son propos : *« nous devons de plus en plus agir dans l'immédiateté alors que l'agriculture demande plutôt une vision politique de moyen et long termes. Lors de cette présentation sur la gestion des risques, vous avez successivement parlé de la météo, du sanitaire et des prix, mais dans chacun de ces trois points, notre gouvernement pourrait à mon sens opérer tout autrement »*.

Concernant le climat, Jacques de Loisy rappelle les conséquences des très forts excès d'eau de l'année en cours : *« elles auraient pu être atténuées par une bonne gestion de l'espace, un bon entretien des cours d'eau, des fossés, des ruisseaux, des rivières… Un stockage partiel de cette eau permettrait aussi d'irriguer certaines cultures en cas de besoin, voire de cultiver de nouvelles plantes. Par la même occasion, nous pourrions être autosuffisants, de la valeur ajoutée serait générée, cela engendrerait une rémunération pour les exploitations agricoles et leurs familles, cela créerait de la richesse pour l'état qui, me semble-t-il, en aurait un peu besoin »*.

Pour le sanitaire (aussi bien en élevage qu'en productions végétales), le président de la FDSEA déplore l'absence de stocks de vaccins, la diminution du nombre de produits de protection des plantes et les lentes avancées de la recherche génétique, *« freinées par les aspects réglementaires »* : *« sans ces lacunes, nous arriverions très certainement à préserver l'ensemble de nos productions. L'État est encore une fois fautif »*. Troisième point abordé par Jacques de Loisy, les prix : *« il y aurait beaucoup de choses à dire sur Égalim… Un exemple me vient à l'esprit avec la problématique de l'export des céréales. L'État français, ces dix dernières années, a réussi une prouesse inédite en se fâchant simultanément avec deux ennemis jurés l'un contre l'autre, je veux parler de l'État algérien et du royaume du Maroc. L'État français, avec sa législation et sa réglementation, n'est-il pas schizophrène et responsable de tous les maux que l'on souhaite faire porter sur le dos des agriculteurs ? Si tous les sujets étaient traités avec une vision de production à long terme, nous pourrions continuer à produire plus et mieux ! »*.

AG

Aides Pac *« Une obligation de résultats »*

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a mis la pression sur l'administration concernant le versement des aides Pac, devant intervenir ces tout prochains jours : *« Tous les moyens doivent être mis en place pour que l'intégralité des agriculteurs touchent leur versement en temps et en heure. Nous vous attendons sur ce point, il y a une obligation de résultats sur ce sujet ! Des dossiers restent malheureusement coincés tous les ans pour des raisons qui nous dépassent, notamment informatiques, cela ne doit pas avoir lieu cette année, le contexte l'exige. J'ai encore été en contact ces dernières heures avec un jeune à qui l'on doit 20 000 euros depuis octobre 2023, alors que toutes les démarches ont été parfaitement réalisées. Cela ne doit plus arriver »*.

Bio « Besoin d'un signal, et même plus »



Laurence Henriot, présidente de Bio Bourgogne-Franche-Comté, est intervenue lors de la dernière session de la Chambre.

Éleveuse à Villebichot près de Nuit-Saint-Georges, Laurence Henriot a dressé un état des lieux particulièrement difficile de l'agriculture biologique. La présidente de Bio Bourgogne-Franche-Comté a tout d'abord rappelé les conditions de l'année avec des conditions déplorables de récolte et des rendements *« loin d'être aux niveaux escomptés »*, *« tout comme en agriculture conventionnelle »*. La qualité des productions, heureusement, est globalement satisfaisante. Laurence Henriot a enchaîné avec les difficultés structurelles en relayant la position de la FNAB : *« la bio connaît une crise de marché sans précédent, les enveloppes prévues pour financer les conversions n'ont pas été réorientées pour soutenir les fermes déjà en bio et stabiliser les filières. Le nouveau gouvernement doit rapidement nous rassurer. Nous avons besoin d'un signal, et même plus, alors que nous avons déjà perdu 2 % des surfaces bios l'an passé. En son temps, Michel Barnier, ancien ministre de l'Agriculture, avait défendu, en précurseur, l'introduction de 20 % de produits bio dans les cantines. Annie Genevard, la nouvelle ministre, avait soutenu cette année en tant que députée l'inscription dans la loi d'orientation agricole d'un objectif ambitieux de 21 % de surfaces bio en 2030. Pour autant, la situation des fermes bios en 2024 est toujours mauvaise et il faudra plus que des symboles pour rassurer la profession »*. La Fédération nationale agriculture biologique attend une revalorisation de l'écorégime bio et demande qu'une avance de 85 % des aides conversion soit versée à compter du 16 octobre.

//MARCHÉ DE PRODUCTEURS

C'est ce week-end

L'association des producteurs du Dijonnais organise son marché annuel ces vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre à Fénay.



Frédéric Biason accueille l'évènement sur son exploitation et met en vente sa production de pommes de terre.

Une quinzaine de producteurs vous attendent cette fin de semaine dans la cour de ferme de l'EARL de la Sans-Fonnaise, à Fénay, à dix minutes de la maison de l'agriculture de Bretenière. De nombreux produits agricoles sont mis en vente comme à chaque édition, de 9 heures à 18 heures (jusqu'à 17 heures dimanche). Quatre nouveaux exposants rejoignent l'équipe cette année : la Fromagerie des Marronniers (Origny-sur-Seine), la Ferme Sous la Velle (Beurey-Bauguay), le Domaine Henri Mutin (Massingy) et Mon p'tit Poulet (Fénay). *« Le parking et l'entrée sont gratuits, de même que la tombola qui permettra de remporter trois paniers garnis de produits locaux »*, annoncent les organisateurs, ravis d'avoir approché la barre des 3 000 visiteurs lors des éditions 2022 et 2023. *« Nous espérons l'atteindre voire peut-être la dépasser cette année, si bien sûr la météo est avec nous »*, confie Sylvie Gard, présidente de l'association, qui souligne la bonne humeur habituelle régnant sur ce marché : *« les exposants et les bénévoles ont toujours un moment de partage avec les visiteurs, même si ces trois journées sont toujours intenses ! Nos portes ouvertes se déroulent dans une très belle ambiance appréciée de tous, nous y mettons un point d'honneur »*.

AG

Contact : 06 64 93 44 48, page Facebook « Les Producteurs du Dijonnais - association »

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

// TRANSMISSION

58 L'anticipation comme maître mot

Le 17 septembre, dans les locaux de l'U.S.O.N. à Sermoise-sur-Loire, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une journée dédiée à la transmission.



Retrouvez le diaporama sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CA58/Portes_ouvertes/Diaporama_transmission_170924.pdf

Afin de présenter certaines clés aux cédants et leur offrir un contact direct avec les partenaires, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait une journée dédiée à la transmission le 17 septembre au stade de l'U.S.O.N. à Sermoise-sur-Loire.

Découpée en deux temps, la journée fut scindée, pour une première partie dédiée à une présentation globale des grandes étapes d'une transmission – sans oublier certaines axées sur les repreneurs – et la seconde partie, via des stands spécifiques, fut consacrée à des échanges privilégiés sur ce sujet entre les exploitants présents et divers organismes comme la MSA, la Safer, les notaires, le Cerfrance ou encore les banques et assureurs.

Les collectivités étaient également conviées à cette journée, afin d'aborder *« cet enjeu crucial du renouvellement des générations pour le territoire, notamment pour le maintien et le développement démographique »* stipule Martin Bloch, chef de service économie des entreprises à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). C'est donc un panorama très large qui était présenté, avec un mot revenant presque à chaque intervention : l'anticipation.

Un exemple

En effet, durant les échanges il a été expliqué qu'une transmission, ou un départ en retraite, ne se faisait pas du jour au lendemain : Carole Simon et Christophe Bossaron, conseillers installation-transmission à la CA 58, insistent : *« entre le moment où l'on commence à s'interroger sur son projet de départ en retraite et la transmission totale de l'exploitation il peut se passer des années. Ne serait-ce que pour la déclaration de cessation d'activité (DICA) qui doit être transmise à l'administration 3 ans avant la fin de son activité »*. D'autres temps longs sont à prévoir à l'image de celui dédié au relevé individuel de retraite. Marie-Elisabeth Bidaut, conseillère MSA, rappelle : *« ce document est mis à jour régulièrement, mais il se peut qu'une période ne soit pas encore prise en compte par la MSA. De ce fait, il est nécessaire d'apporter les justificatifs correspondants – je pense notamment au service militaire »* et ajoute : *« À la fin de la carrière, on procède au dépôt du dossier qui doit être réalisé 4 à 6 mois avant le départ effectif en retraite… En sachant, qu'aucune carrière d'exploitant ne se ressemble et par conséquent aucune retraite également »*. Une fois cette étape effectuée, l'exploitant a donc une vision un peu plus précise de la date à laquelle il peut prétendre à faire valoir ses droits retraite et envisager avec plus d'exactitude son projet. Et là, rien n'est uniforme, puisqu'il semble avoir autant de possibilités que d'exploitants et donc autant de laps de temps possibles.

Capital et reprise…

Entre le matériel, le foncier ou encore le bâti, tout est différent de même que les souhaits des propriétaires ou des exploitants : *« certaines solutions existent comme les ventes à terme, ou les locations… le tout étant de savoir précisément ce que l'on veut et surtout ce qui est possible. Dans tous les cas, un diagnostic permet d'avoir des indications sur la valeur de sa ferme (cheptel, matériel, stocks, etc.), là encore il faut anticiper. D'ailleurs, il est aussi important de prendre en compte la reprenabilité et l'attractivité de celle-ci par un jeune qui parfois a beaucoup d'emprunts ; l'exploitation doit donc être viable et vivable. Là encore, il faut en discuter au préalable, et cela prend du temps »* poursuit Christophe Bossaron. Afin de trouver un repreneur, le cédant dispose de divers canaux pour se faire connaître, parmi lesquels : le bouche-à-oreille, le répertoire départ installation (RDI) ou encore les annonces de la Safer. L'après retraite fut aussi évoquée, avec la multitude de possibilités pour l'accès à son capital financier, la poursuite d'activité comme aide familial ou salarié ainsi que la perte d'autonomie. Christophe Bossaron conclut : *« Même si nous avons bien conscience que la retraite est rarement une priorité pour les actifs, la cessation d'activités est tellement complexe qu'elle doit être anticipée au plus tôt afin de partir dans les meilleures conditions possibles »*. Afin d'en savoir plus sur la transmission, deux journées de formation sont proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre le 19 et 26 novembre. Renseignements : 03 86 93 40 00.

Chloé Monget

// BIENVENUE À LA FERME

89 Trois nouveaux adhérents au réseau

En l'espace de deux semaines, trois visites d'agrément ont été organisées auprès de producteurs icaunais afin d'officialiser leur adhésion au réseau Bienvenue à la ferme.

Après Camille et Loïc Guyard, producteurs de framboises et produits transformés à base de framboises à Thury, le jeudi 12 septembre, et Arnaud Rousselat, producteur de pop-corn et de tartinables à Neuilly (commune de Valravillon), le jeudi 26 septembre, c'était au tour de Sébastien Meunier, éleveur de porcs en agriculture biologique sur la commune des Sièges, d'avoir sa visite d'agrément, le jeudi 3 octobre, dans le but d'adhérer au réseau Bienvenue à la ferme.

Avec ces trois nouvelles adhésions, cela fait désormais 43 producteurs icaunais qui sont membres du réseau Bienvenue à la ferme dans l'Yonne.

Mais, justement, comment adhère-t-on au réseau ? *« Avant d'organiser ces visites d'agrément, les agriculteurs me contactent pour voir si leur projet correspond, ou non, au réseau Bienvenue à la ferme. Si tous les feux sont au vert, ils doivent remplir une fiche de candidature où ils expliquent leurs productions, leurs circuits de distribution et les potentiels projets sur la ferme. J'examine ensuite si les grandes lignes du cahier des charges du réseau sont bien respectées, comme le fait que l'agriculteur vende des produits de sa propre ferme, et qu'il transforme lui-même sa production ou qu'elle soit faite localement »*, explique Claire Duyck, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Vient ensuite la visite d'agrément en compagnie d'une des élues référentes au sein de la Chambre d'agriculture, afin de s'assurer que le fonctionnement de la ferme correspond au descriptif fait par l'agriculteur dans sa candidature.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Sébastien Meunier, aux côtés de Christine Busson, élue référente Bienvenue à la ferme, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Ouvrir sa ferme au public

« Parmi les conditions d'accès au réseau, il y a le fait d'ouvrir sa ferme au grand public. Cela peut se faire dans le cadre de vente à la ferme. Si l'agriculteur ne fait pas de vente sur place, il faut qu'il puisse ouvrir les portes de sa ferme au grand public au moins une fois dans l'année, lors d'un événement, pour que les consommateurs puissent venir visiter. Les autres critères ? Ils sont nombreux, il y a, par exemple, le fait que les ingrédients principaux pour la production des produits proviennent exclusivement de l'exploitation ; que l'agriculteur commercialise en circuit court une partie de sa production ; que l'agriculteur doit être en mesure de parler de son métier, son activité, de ses produits, de son exploitation… », liste Claire Duyck. *« Si la production et l'accueil correspondent aux conditions d'agrément, le dossier est validé et l'agriculteur adhère donc au réseau Bienvenue à la ferme »*.

Nouvel adhérent, Sébastien Meunier voit le fait d'intégrer le réseau comme une « *reconnaissance* » de son travail. « *Bienvenue à la ferme est un réseau connu et reconnu, avec une image et des valeurs qui correspondent à ce que je peux faire chez moi. Le fait d'en faire partie va être intéressant pour moi, notamment au niveau communication. Je pense que c'est un gage de qualité de faire partie de ce réseau, c'est un moyen de rassurer le consommateur sur notre façon de travailler et produire des produits de qualité* ».

Si, comme lui, vous souhaitez intégrer le réseau Bienvenue à la ferme, rien de plus simple : contacter Claire Duyck au 03 86 94 26 33, pour lui parler de vos productions. La suite, vous la connaissez.

Christopher Levé



Chambre d'agriculture de l'Yonne

L'un des critères d'entrée : que les produits proviennent exclusivement de l'exploitation.

// PROJETS AGRICOLES

21

Bénéficier d'un dispositif de compensation agricole inédit

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges et TotalEnergies ont lancé un dispositif mutualisé de compensation agricole collective mis en place sur le territoire intercommunal. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est chargée d'aider à l'identification des projets agricoles susceptibles d'en bénéficier.



(De gauche à droite): Vincent Gaffard, directeur régional BFC de TotalEnergies, Pascal Grappin, président de la Communauté de communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, et Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture 21, lors de la signature du partenariat, le 3 octobre.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges porte le projet de création d'un écoparc d'activités à Nuits-Saint-Georges (Parc du Pré Saint-Denis), permettant une offre nouvelle en matière d'immobilier d'entreprises et dans le but de renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local. De son côté, TotalEnergies porte un projet d'agrivoltaïsme sur Champbœuf et Valforêt, qui permettra aux cultures de faire face au changement climatique grâce à la récupération de l'eau de pluie tout en produisant de l'électricité renouvelable correspondant à l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 25 000 personnes. Ces deux projets s'accompagnent de la mise en place d'un dispositif de compensation agricole collective conformément à la Loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF), promulguée en 2014, visant à prendre en compte les éventuelles conséquences sur l'économie agricole. Un fonds de compensation pour participer au financement des projets collectifs, locaux et sources de valeur ajoutée pour l'économie agricole du territoire va ainsi être mis en place. L'ensemble de ce dispositif est mené en partenariat avec les services de l'État. Le montant ainsi réinjecté dans l'économie agricole est calculé en fonction du potentiel économique soustrait à la filière agricole par les aménagements réalisés. La Communauté de communes et TotalEnergies ont souhaité mutualiser leurs fonds respectifs afin de démultiplier l'impact local de ce dispositif. L'ensemble des crédits ainsi susceptibles d'être attribués aux projets agricoles s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros (dont 120 000 euros pour la Communauté de communes).

Deux réunions pour découvrir le dispositif

Afin d'identifier les projets susceptibles d'être financés par ce dispositif, la Communauté de communes et TotalEnergies ont sollicité l'appui de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Celle-ci sera en charge de l'animation du dispositif afin de le faire connaître auprès des structures agricoles éligibles (voir encadré), de faire émerger les projets et d'accompagner les porteurs, mais également de pré-instruire leurs dossiers avant que ceux-ci ne soient validés par la Commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Un partenariat a été conclu en ce sens entre TotalEnergies, la communauté de communes et la Chambre d'agriculture, le 3 octobre. Des réunions à destination des agriculteurs du territoire intercommunal pour présenter en détail le dispositif et le calendrier sont organisées:
- le mercredi 16 octobre à 10 heures à la Maison de Nuits-Saint-Georges
- le mardi 22 octobre à 17 heures à la salle des Climats de Gevrey-Chambertin.

À la suite de ces réunions, un appel à projet sera formalisé d'ici la fin de l'année. Pascal Grappin, le président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a insisté sur le caractère « mutualisé » de ce dispositif (et donc des fonds European research council-ERC ou Conseil européen de la recherche), entre la Communauté de communes et TotalEnergies, ce qui est une première en Côte-d'Or. Il invite les agriculteurs du territoire aux deux réunions prévues qui seront conduites par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or afin de porter à leur connaissance ce dispositif et son calendrier.

D'après communiqué

Renseignements sur ce dispositif: Séverine Gautier au 06 37 52 61 75 ou par mail: severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

Des critères d'éligibilité

Pour être éligible, un projet devra remplir certains critères:
- Avoir son siège social sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges;
- Être un projet collectif agricole;
- Générer un bénéfice pour l'économie agricole du territoire avéré;
- Comporter une dimension environnementale en lien avec les objectifs du Plan climat-air-énergie-territorial (PCAET) et du projet de territoire de la Communauté de communes.
Le montant de l'aide pourra être de 30 % à 50 % maximum.

// OPÉRATION DE COLLECTE DE PNEUS

89

Les inscriptions sont ouvertes

Afin de répondre aux besoins des agriculteurs et suite au succès de la première collecte de pneus fin 2021, la FDSEA de l'Yonne réitère l'opération en cette fin d'année 2024.

Fin 2021, une première collecte de pneus avait eu un franc succès puisque 740 tonnes de pneus avaient été évacuées d'environ 90 exploitations.
Depuis, la FDSEA de l'Yonne a reçu plusieurs autres demandes, laissant présager qu'un gisement conséquent de pneus reste encore à collecter. La FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec les organismes stockeurs de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne), a donc décidé de renouveler l'opération, en espérant venir à bout du stock de pneus à évacuer des fermes icaunaises. Celle-ci devrait débuter d'ici la fin d'année.
Comme en 2021, cinq sites de regroupement sont prévus: les silos Ynovae de Villeneuve-sur-Yonne et Flogny-la-Chapelle, et les silos 110 Bourgogne de Saint-Fargeau, Toucy et Vassy-Etaules.
Cette collecte est ouverte à tous (adhérents de la FDSEA comme non-adhérents), dans la limite de 1 000 tonnes de pneus, selon le principe « premier arrivé, premier servi ».
Nous invitons ainsi toutes les personnes intéressées à s'inscrire rapidement et avant le 21 octobre (voir encadré).



FDSEA de l'Yonne

La FDSEA de l'Yonne organise sa deuxième collecte de pneus après le succès de celle de 2021.

Conditions de collecte

Cette collecte vise à évacuer les pneus de catégorie A (véhicules légers), B (poids lourds) et C (agraires). Les pneus de bennes ou d'enjambeurs sont également acceptés.

Pour préparer au mieux cette collecte, nous vous conseillons de réaliser dès maintenant le tri et/ou le nettoyage de vos pneus, les pneus de véhicules légers devront être séparés des pneus agraires et pneus de poids lourds.
Les pneus sont collectés quel que soit leur état mais ne doivent présenter aucun corps étranger (pièces métalliques, ficelles, cailloux, terre, bâche plastique, …).
De même, un tas de pneus mélangés avec des corps étrangers, les pneus montés sur jantes, avec chambres à air ou chenilles ne seront pas acceptés et devront être repris par l'apporteur. En cas de non-conformité, des frais de traitement de 200 € HT/t seront refacturés.

FDSEA de l'Yonne

Pour vous inscrire

Utilisez le QR code ci-dessous avec votre téléphone mobile pour accéder au formulaire d'inscription. Vous pouvez également trouver le lien sur notre site internet.

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



// AVENA BIO

L'usine de floconnage inaugurée

Le mardi 1er octobre, l'usine de floconnage de Nitry, Avena Bio, a officiellement été inaugurée, concrétisant un projet commencé il y a dix ans, avec l'objectif de relocaliser la transformation d'avoine, une des principales cultures en AB sur le territoire régional.

Si les travaux ont été terminés en début d'année, l'inauguration de l'usine de floconnage de Nitry, Avena Bio, a été inaugurée le mardi 1er octobre. La fin d'une première étape pour les six associés de ce projet : les coopératives Cocebi, Probiolor et Biocer, les transformateurs Favrichon et Vignon, et Céréco, ainsi que le distributeur Biocoop.

« *Cette inauguration est la concrétisation d'une dizaine d'années de travail de fond, de partenariats avec les transformateurs et le distributeur* », lance Guillaume Conseil, président de la Cocebi. « *C'est aussi la concrétisation du développement et de la pérennisation de la bio dans la région. L'avoine a une place importante dans l'agriculture biologique locale, c'est une culture qui s'adapte bien à nos territoires et qui est importante pour l'équilibre des fermes. C'était important que l'on puisse réussir à pérenniser cette culture et que l'on relocalise la transformation, qui était faite en partie en Allemagne et en Espagne, ce qui n'était pas idéal d'un point de vue économique et écologique, avec le risque que cela échappe à la production régionale. Ce projet concrétise tout cela, c'est un vrai atout pour le territoire* ».



Avena Bio, l'usine de floconnage, est installée à Nitry, sur le site de la coopérative Cocebi.

3 000 à 5 000 tonnes de flocons d'avoine par an

Comme le souligne Guillaume Conseil, ce projet d'usine de floconnage « *est un investissement de l'ombre. L'objectif était d'avoir une vraie logique économique, c'est-à-dire de transformer localement une production locale pour éviter des transports en camion. Et de renforcer des partenariats forts sur le long terme* ».

L'objectif pour l'usine Avena Bio est de transformer entre 3 000 et 5 000 tonnes de flocons d'avoine à l'année, « *ce qui représente 6 000 à 10 000 tonnes d'avoine environ* », précise Guillaume Conseil.

L'avoine transformée proviendra principalement de Bourgogne et de l'Yonne, avec la Cocebi en particulier, ainsi que des coopératives partenaires Probiolor, basée en Lorraine, et Biocer, basée en Normandie.

Guillaume Conseil l'assure, « *désormais, le plus dur reste à faire, faire tourner l'usine. Mais on a les cartes en mains pour cela* », conclut-il.



L'usine a été inaugurée le 1er octobre, en présence d'élus locaux et régionaux, et des partenaires du projet.

Christopher Levé

// « S'INSTALLER EN PETITS FRUITS »

Une opportunité à saisir !



« S'installer en petits fruits » se déroulera sur une journée complète, avec l'après-midi dédiée à une visite d'exploitation.

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise, le mardi 22 octobre, une journée dédiée aux porteurs de projets agricoles et aux agriculteurs intéressés par la production de petits fruits.

L'événement débutera à la Chambre d'agriculture à Nevers, avec des interventions d'experts, dont Léa Nisolle de l'Indre-et-Loire, sur la création d'ateliers fraises. L'après-midi sera consacrée à une visite de l'exploitation « Les Jardins de Marigny », animée par Mathilde De Gesnais.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Inscription obligatoire auprès de Marine Vaillant : 03 86 93 40 39.

// ENSEIGNEMENT

La Barotte repart à l'attaque

Le lycée de Châtillon-sur-Seine vient de s'inscrire au Trophée international de l'enseignement agricole. Ce sera sa quatrième participation d'affilée.

TIEA, les revoilà ! Des jeunes Barottins vont participer à une nouvelle édition du Trophée international de l'enseignement agricole, fin février à Paris, dans le cadre du Sia 2025. L'équipe est composée de Mahé Bauland (STAV 2), Mathis Coquinot (CGEA 2), Clément Hoschar (CGEA 1), Gislain Massicard (CGEA 1), Janice Belin (STAV 1), Zoé Bonnin (CGEH 2) et Nina Oliveira (STAV 2). « *Nous retentons l'aventure après deux podiums en 2022 et 2023, puis une moins bonne performance en 2024. Au lycée la Barotte, nous ne baissons pas les bras, alors nous repartons de l'avant en espérant retrouver le podium dès cette année* », lance fièrement Adrien Vion, professeur de zootechnie, référent du groupe d'élèves avec Chrystel Durand (assistante d'éducation) et Nathalie Blondeau (directrice adjointe).

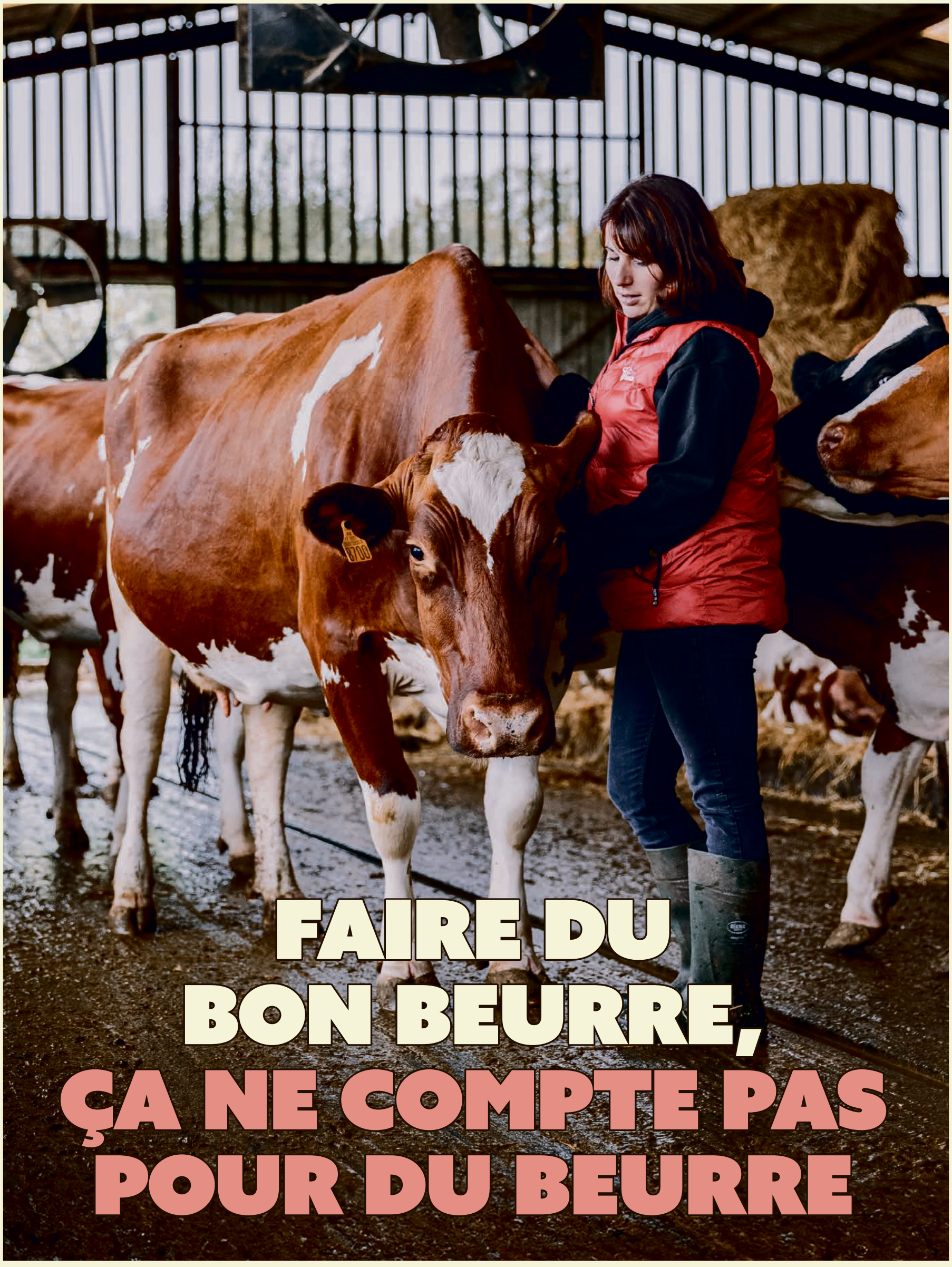
Des encouragements

« *Ce sera une formidable expérience pour nos jeunes, qui devront manipuler et présenter un animal devant un public parisien* », commente pour sa part Agathe Mennessier, nouvelle directrice de l'établissement, « *cette équipe est multi-filières avec notamment une jeune fille de la filière équine. À titre personnel, ce sera pour moi ma première édition et un retour dans le monde de l'élevage* ». Les Barottins ont également reçu les encouragements de leur ancienne directrice, Florence Lemaire, partie à la rentrée à l'EPL Terre d'horizon, à Romans-sur-Isère : « *Je leur ai souhaité bonne chance sur les réseaux sociaux ! Je suis très heureuse que l'aventure continue pour la Barotte, je serai leur première supportrice et je ne manquerai pas de les encourager pendant les épreuves au salon de l'agriculture où je serai toujours présente en tant que commissaire. Je ne serai pas en concurrence avec eux puisque le lycée Terre d'Horizon n'a pas de troupeau et ne peut donc pas participer au TIEA* ».



Les jeunes étudiants, avec leur professeur référent.

AG



7848549370033 RCS Paris – Crédits photos : © Eve Lancery/Alice Bertrand - Le Studio des 2 Prairies

**MERCI À VOUS, AGRICULTRICES, AGRICULTEURS
ET SALARIÉS DU MONDE AGRICOLE, QUI TRAVAILLEZ CHAQUE JOUR
À RENDRE MEILLEURE LA VIE DES FRANÇAIS.**

**Fédération nationale
des syndicats
d'exploitants
agricoles.**

Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la promotion des métiers de l'agriculture.

// DÉCOUVERTE

Faire naître des vocations sur le terreau de l'expérimentation

Le 26 septembre, près de 120 étudiants ont découvert des métiers et des formations autour de l'agriculture. Ils ont été reçus sur la plateforme expérimentale CA-SYS de l'Inrae à Bretenière, près de Dijon.

C'est la quatrième fois que la plateforme expérimentale CA-SYS de l'Inrae à Bretenière, près de Dijon, recevait des étudiants en BTS agricole de toute la Bourgogne-Franche-Comté, afin de leur faire découvrir les métiers liés à l'agriculture. Cette journée s'est tenue le 26 septembre et ils étaient presque 120 à y participer. Ils ont été reçus par Pascal Marget, responsable du site Inrae de Bretenière, Fabien Chalumeau, de la Draaf BFC, et Étienne Gaujour, enseignant chercheur à l'Institut Agro Dijon et responsable de l'Agro Smart Campus. Six ateliers leur ont été présentés :

- Expérimentation analytique en agroécologie : présentation du métier d'expérimentateur, le matériel spécifique, ce qu'est une expérimentation analytique.
- Conduite des essais système : présentation du matériel spécifique et ce que font les gens qui conduisent ces essais système.
- Interactions autour des plantes (Interaction rhizobium-légumineuse, adventices, pollinisateurs, bioagresseurs)
- Suivis biologiques, sur le terrain : infrastructures agroécologiques et suivi terrain : piégeages dans les parcelles, observations, reconnaissance…
- (Institut Agro Dijon) : ingénieur agronome ou agroalimentaire : de la formation aux métiers
- (Institut Agro Dijon) : la vie étudiante à l'Institut Agro Dijon



Crédit

Plus de 120 étudiants en BTS agricole de toute la Bourgogne-Franche-Comté se sont retrouvés sur la plateforme Inrae de Bretenière.



Crédit

Les étudiants ont pu découvrir de manière précise et concrète certaines des expérimentations agricoles menées sur la plateforme CA-SYS.

Dans le cadre d'Agro Smart Campus

L'objectif de cette journée est de renforcer les liens entre l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur et la recherche en faisant découvrir un système expérimental conduit en agroécologie et également les métiers d'ingénieur et de chercheur aux étudiants, en leur montrant les voies qui peuvent s'ouvrir à eux s'ils désirent prolonger leurs études. Cette action fait partie d'un programme plus large : l'Agro Smart Campus, composé des acteurs suivants : Institut Agro Dijon, représentants des fédérations ou réseaux d'établissements d'enseignement technique agricole, Inrae, Conseil régional, professionnels des secteurs concernés. Les étudiants ont pu découvrir la plateforme CA-SYS de l'Inrae. C'est une plateforme collaborative de recherche pour expérimenter l'agroécologie à différentes échelles, située sur le site de l'Unité expérimentale du domaine d'Époisses à Bretenière. On y teste sur 125 ha une diversité de systèmes agroécologiques en semis direct ou avec travail du sol possible, tous sans pesticides, afin d'éprouver la pertinence de la réduction d'usage des intrants de synthèse au profit d'une valorisation des interactions biotiques au sein d'un environnement parcellaire riche en infrastructures paysagères (bandes enherbées, bandes fleuries, haies, arbres isolés).

D'après communiqué

// GROS BOVINS

Accord interprofessionnel renouvelé sur les carcasses

L'accord interprofessionnel sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus vient d'être renouvelé.

L'interprofession bétail et viande Interbev souhaite favoriser l'établissement de relations commerciales basées sur un système de classement et de marquage impartial et harmonisé nationalement, permettant aux opérateurs de travailler, avec ou sans l'aide d'une machine à classer, dans un climat de totale confiance, tout en limitant les distorsions de concurrence. Interbev Bovins a confirmé le principe d'un suivi qualité du classement, du marquage, de la présentation et de la pesée des carcasses de gros bovins par une structure interprofessionnelle créée à cet effet. Cette structure interprofessionnelle, Normabev, est chargée notamment d'assurer :

- L'harmonisation du classement et de la présentation des carcasses à la pesée sur le territoire national ;
- La formation et le suivi des classificateurs ;
- La mise en place et le fonctionnement des machines à classer dans les abattoirs en tant qu'aide au classement
- L'organisation de la circulation des informations d'abattage.

L'accord interprofessionnel du 25 juin 2024 définit les modalités du suivi qualité du classement, du marquage, de la pesée et de la présentation des carcasses de bovins de 8 mois ou plus ainsi que la circulation des informations d'abattage.

Les principaux changements

L'accord de 2019 précisait que Normabev proposait des journées collectives d'exercice de classement regroupant des classificateurs de différents abattoirs. Désormais, ces formations sont obligatoires avec le nouvel accord. Après deux refus successifs non justifiés, Normabev pourra suspendre l'habilitation donnée au classificateur. En 2019, les abattoirs dépassant les 4 000 tonnes doivent être équipés de machines à classer (MAC). L'accord précise qu'il doit s'agir d'un dépassement pendant 3 années consécutives. Ainsi, la MAC n'est plus obligatoire si le tonnage est inférieur à 4 000 tonnes pendant 3 années consécutives. Pour la pesée des oreilles, un flou persistait dans l'accord de 2019. Désormais, l'accord prévoit que les carcasses peuvent être pesées avec une, deux, ou sans les oreilles. Le choix fait par l'abattoir devra être appliqué systémiquement pour toutes les tueries et pour tous les gros bovins.

Pour toute oreille conservée, une déduction forfaitaire de 500 g par oreille est appliquée au poids fiscal. Enfin, un changement a été apporté concernant la non-transmission des infos d'abattage pour les animaux avec un prix déterminé. En effet, l'accord de 2019, prévoyait que sur demande de l'apporteur, les données d'abattage (poids et classement) n'étaient pas communiquées au dernier éleveur de l'animal. En revanche, l'éleveur savait, via son portail Normabev, que l'animal avait été abattu (date et lieu d'abattage). Désormais, si l'animal est vendu avec un prix de vente déterminé, et donc que le poids et ou le classement n'entrent pas dans la détermination du prix, il n'y aura aucune remontée dans ce cas, y compris concernant la date et le lieu d'abattage. Lors de la révision de l'accord, il y a eu une volonté d'accélérer la remontée des informations d'abattage afin de faciliter la capacité à porter une réclamation avant que la carcasse ne soit découpée. Ainsi, il y a une mise à disposition des informations à l'éleveur en mode dégradé, sans le contrôle de la Base de données nationale d'identification (BDNI) au plus tard à 23 heures. Les données pourront être modifiées dans la nuit suite au contrôle BDNI. Des informations supplémentaires ont aussi été ajoutées comme le code classificateur ou encore la présence de douve avec distinction entre petite et grande.

Gestion des réclamations

Tout éleveur ayant un doute sur un classement ou un poids peut porter réclamation auprès de son Comité régional interprofessionnel (CRI). Le CRI vérifie alors la recevabilité de la demande sur la base des éléments pertinents communiqués par le réclamant (estimation classement par un tiers, poids de la pesée en ferme…). Les réclamations de classements émises rapidement (dès le lendemain matin par exemple) par les éleveurs auprès du CRI, sont traitées même si les carcasses ne sont déjà plus présentes entières dans l'abattoir. En effet, dans ce cas, Normabev doit se prononcer sur le classement en s'appuyant sur tous les éléments à sa disposition, y compris les documents transmis par l'éleveur pour asseoir son jugement. Attention ! C'est bien aux éleveurs de faire la réclamation ! Pour cela, il faut contacter le Comité régional Interbev Bourgogne Franche-Comté.

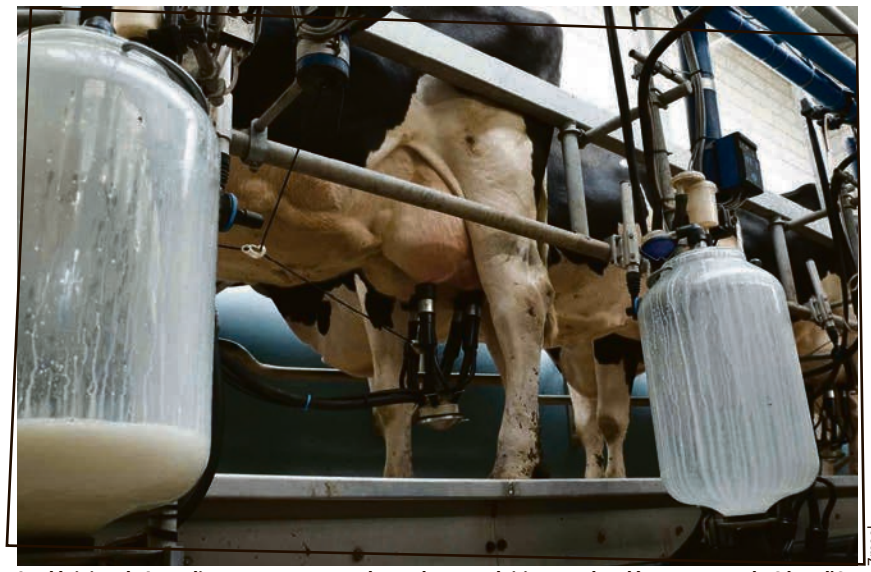
Interbev BFC

Contact : contact@interbev-bourgognefranche-comte.fr – 06 40 19 60 25 - www.interbev-bfc.normabev.fr

// LAIT

21 Lactalis : une décision qui soulève des inquiétudes

L'annonce par Lactalis, le 25 septembre, de réduire sa collecte laitière a fait l'effet d'une bombe chez les éleveurs du secteur. En Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre, pour l'heure, la décision n'a pas d'impact. Il faut néanmoins rester vigilant pour l'avenir…



Zmeel

La décision de Lactalis ne concerne pas de producteurs laitiers sur les départements de Côte-d'Or, de l'Yonne ou de la Nièvre, mais elle préoccupe néanmoins.

Même si la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne ne figurent pas parmi les « gros » départements laitiers, avec un cheptel d'un peu plus de 28 000 têtes[1], à comparer à la Franche-Comté (202 000 vaches laitières), l'annonce du géant Lactalis, survenue le 25 septembre, de réduire sa collecte laitière de 9 % dans les mois qui viennent fait ressentir son onde de choc. Nathalie Mairet, présidente de la section Lait de la FDSEA 21 et représentante de la Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL) au sein de la FRSEA BFC fait le constat suivant : *« en Côte-d'Or, pour l'instant nous ne sommes pas concernés puisqu'aucun producteur n'est ramassé par Lactalis »*. C'est aussi le cas dans la Nièvre et l'Yonne. *« Le souci, pour beaucoup de producteurs concernés,* poursuit-elle, *c'est qu'ils arrivent en fin de contrat, ils n'ont pas de solution juridique pour se retourner. La seule chose qui peut jouer en leur faveur c'est que nous sommes aujourd'hui dans une certaine pénurie laitière. En comparaison de la situation telle qu'elle était il y a 5 ou 6 ans où il y avait trop de lait, de plus en plus d'entreprises en cherchent actuellement. Il reste que la décision de Lactalis représente des quantités assez conséquentes : la première salve d'arrêts de collecte qu'ils ont décidé porte sur 320 millions de litres… c'est déjà énorme »*.

Pas toujours logique

Sur l'est de la France, 150 producteurs seraient concernés, notamment en Haute-Saône pour ce qui concerne BFC. *« Cette décision touche des départements qui sont déjà en déprise laitière*, note Nathalie Mairet. *Lactalis a dû prendre en compte les coûts de collecte induits par chacune de leur tournée et ils vont supprimer les moins rentables. On constate aussi que les zones géographiques concernées ne répondent pas toujours à la logique : j'ai l'exemple d'un collègue dans les Vosges qui m'a signalé que le sud du département serait impacté, alors que c'est sur ce secteur que se trouve l'usine de Corcieux qui tourne bien, d'où l'incompréhension des éleveurs… »* Globalement, il y a aujourd'hui un manque de lait. Nathalie Mairet constate par exemple que Danone cherche à attirer des producteurs actuellement, depuis l'Isère jusqu'à la Bourgogne. *« Historiquement*, poursuit-elle, *ça nous fait un peu mal au ventre de constater ça parce qu'on a de la mémoire et qu'on se rappelle qu'il y a une dizaine d'années, la même entreprise avant abandonné la coopérative de la basse Vingeanne ou la Coopérative laitière de Bourgogne (CLB) »*. La décision de Lactalis fait surtout craindre, localement, un « effet domino ». *« Avec Lactalis*, conclut Nathalie Mairet, *c'est le plus gros qui a tiré le premier. Ce qui nous inquiète, c'est la manière dont risquent de réagir les autres acteurs du secteur. Est-on sur un épiphénomène ou sur un mouvement qui va se développer ? »*.

Berty Robert

(1) Source Mémento Agreste 2023

En Haute-Saône, 57 élevages touchés

57 élevages haut-saônois adhérents à l'Association des producteurs de lait Lactalis du Grand Est (Applage) sont concernés par la réduction de collecte. L'Applage et l'Association des producteurs de lait Bretagne Pays de Loire (APLBL) ont décidé de se réunir au sein de l'Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis (Unell) afin de mettre en place une démarche collective de gestion de crise. *« C'est comme si on nous avait annoncé un plan social,* témoigne Nicolas Mauffrey, vice-président de l'Applage et éleveur laitier en Haute-Saône : *on s'attendait à ce que Lactalis se recentre sur les produits de grande consommation de manière à revaloriser les prix de lait payés aux producteurs, suite à la dernière médiation qui avait abouti à un accord début avril et on travaillait sur plusieurs scénarios, mais jamais on n'avait envisagé que l'entreprise choisisse la voie de la résiliation pure et dure de contrats individuels de collecte. C'est vraiment brutal. »* Une réunion a été provoquée par l'Applage et la FDPL70, fin septembre. Elle a réuni 120 personnes, et permis de poser les jalons de la recherche de solutions. *« Nous avons la chance,* expliquait Michaël Muhlematter, président de la FDPL, *d'avoir dans notre département un tissu laitier encore étoffé, avec une dynamique, des besoins locaux, des transformateurs qui cherchent du lait pour fournir leurs marchés. »* Par exemple, l'entreprise Milleret, basée à Charcenne, va chercher 10 millions de litres de lait dans le département voisin de Côte-d'Or, faute d'avoir pu trouver le lait suffisant dans son voisinage immédiat. *« Dans l'est de la France, on a encore des outils industriels et des savoir-faire fromagers : on peut arriver à trouver des solutions pour qu'aucun producteur qui souhaite continuer le lait ne soit laissé au bord de la route… à condition de négocier ensemble, parce que si on y va chacun pour soi, ça sera la catastrophe. »* martèle Michaël Muhlemater.

Alexandre Coronel

// CUMA

Le prochain congrès national aura lieu à Beaune

La Bourgogne Franche-Comté va accueillir le prochain congrès national du réseau des Cuma. Il aura lieu du 3 au 5 juin 2025 à Beaune.

Un congrès national et un anniversaire ! Le réseau national des Cuma va tenir son prochain congrès en Bourgogne Franche-Comté (BFC), plus précisément à Beaune en Côte-d'Or, au mois de juin 2025. À cette occasion, ces Coopératives d'utilisation de matériel agricole célébreront aussi leurs 80 ans. C'est en effet en décembre 1945, au sortir de la guerre et à l'occasion du plan Marshall, qu'a été créé le modèle Cuma et que la Fédération nationale a vu le jour. Ce congrès est un moment rare, comme le rappelle le président de la Fédération nationale des Cuma, Matthieu Goery, puisqu'il ne se tient que tous les trois ans. En 2022, c'était en Gironde, à Arcachon. Près de 400 congressistes sont attendus. Le congrès sera l'occasion de repositionner la trajectoire politique de la FNCuma et d'élire son nouveau président. Des ateliers débats, s'appuyant sur des visites de Cuma ou d'autres initiatives collectives locales, inviteront les participants à la réflexion sur les orientations de travail pour les trois années à venir. La dernière journée donnera lieu à une table ronde pour élargir le champ de la réflexion et des perspectives d'orientation du monde agricole. Le programme des trois jours de congrès sera le suivant :

- mardi 3 juin : assemblées générales de la FNCuma, d'Entraid Médias et de France Cuma Numérique. Élection du Conseil d'administration et du bureau de la FNCuma.
- mercredi 4 juin : visites de Cuma, ateliers et soirée de Gala
- jeudi 5 juin : restitution des ateliers, conférence, table ronde.

Berty Robert



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Millésime 25, c'est parti

Soixante et un veaux ont fait leur rentrée à la station d'évaluation de Créancey.



Photo de groupe une fois les animaux rentrés, le 24 septembre. Tout le monde a désormais les yeux rivés sur le 14 février, date de la vente.

Il y avait beaucoup de candidats, cette année, pour participer au nouveau millésime de la station d'évaluation charolaise de Créancey. Plus de 80 éleveurs avaient effectivement manifesté de l'intérêt pour cette nouvelle aventure. *« Chacun a reçu une visite d'une commission de sélection »*, présente Jean-Pierre Godot, le président du GIE, *« près de 250 veaux ont postulé pour cette édition, du Pas-de-Calais jusqu'à la Lozère en passant bien sûr par la Côte-d'Or. Cela doit être un record. De nouveaux apporteurs nous font le plaisir de nous rejoindre, leur motivation est très belle à voir »*. La rentrée des animaux retenus s'est effectuée le 24 septembre avec, au final, 61 charolais issus de 56 élevages.

Quelques perturbations

L'actualité sanitaire a forcément menacé le dispositif, avec son lot d'incertitudes : *« finalement, tout s'est plutôt bien passé, 65 veaux ont été retenus, quatre n'ont pas pu venir pour diverses raisons : accident, sanitaire, ou encore ataxie »*. Jean-Pierre Godot précise que l'objectif initial fixé par le conseil d'administration du GIE (disposer de 60 veaux, à un ou deux animaux près), est atteint.

Le président de la station annonce d'ores et déjà un très joli lot de veaux, et se félicite de l'enthousiasme et de la dynamique ayant caractérisé cette rentrée : *« nous avons eu beaucoup de candidats pour participer aux différentes commissions de sélection. Certains sont revenus le 24 septembre afin d'apprécier l'ensemble des animaux. Grâce à notre partenariat avec la station de Jalogny, en Saône-et-Loire, chaque déplacement a été optimisé. Par exemple, aucun Côte-d'orien ne s'est rendu en Lozère »*.

Témoignage

Xavier Thomassin, éleveur à Nesle-et-Massoult, avait acheté un veau l'année dernière et avait été sollicité par le GIE, comme d'autres apporteurs et acheteurs des deux dernières éditions.

Cet homme de 54 ans a participé à l'une des commissions de sélection et ne le regrette pas : *« Nous nous sommes rendus dans des exploitations au sud de la Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne. Rencontrer de nombreux éleveurs avec différents modes d'élevage a été très enrichissant pour moi, car je découvre le monde de la sélection. Côtoyer les différents profils des membres des commissions a été tout aussi intéressant »*.

AG

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Deux premiers prix pour le 21

Deux éleveurs de Côte-d'Or ont décroché un premier prix à Cournon, en race Charolaise.

Nicolas Guenot et François Lucand ont chacun remporté un premier prix de section au concours Charolais de Cournon. Le premier éleveur cité, habitant le village d'Allerey, est déjà passé dans nos colonnes il y a très peu de temps, suite au succès de son taureau Raphaëllo au dernier concours d'Autun.

C'est d'ailleurs une fille de ce reproducteur, Unétoile, deux ans en décembre, qui a remporté un premier prix de section au sommet de l'élevage. Sa sœur, Uneperle, a terminé à la seconde place de cette même section. Leur père était également en lice et a obtenu une très honorable quatrième place.

François Lucand, éleveur à Molphey, a quant à lui remporté un premier prix avec Relief, un taureau de quatre ans pesant 1 470 kg.

Ce fils de Malakof a séduit le jury avec ses bonnes qualités de race, ses masses musculaires très développées, sa longueur et de la viande dans le dos. Le Côte-d'orien a réalisé trois autres podiums à Cournon avec Tannière, une génisse sans cornes homozygote (2e prix), Ultrabeau (3e prix) et Unique (3e prix). Verlaine, une génisse de 8 mois, a été sélectionnée pour la vente dans les races de France et fera sa carrière de reproductrice dans l'Allier.



François Lucand, accompagné de Marine, sa fille et de Paul Bouhot, son ancien stagiaire, avec Relief, le taureau lauréat.



Nicolas Guenot, ici avec Gérard, son père, et Unétoile, premier prix de sa section.

AG

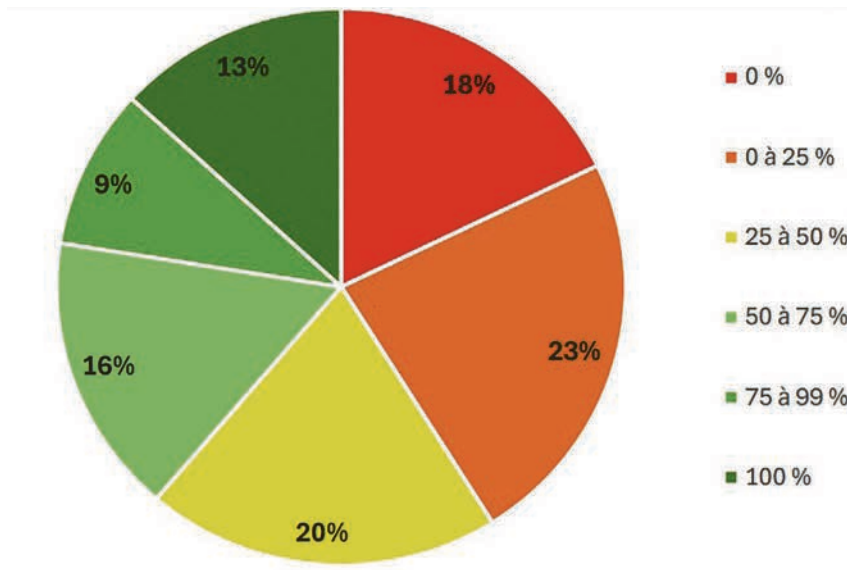
ÉLEVAGE

// ALÉAS CLIMATIQUES

Des charges supplémentaires à prévoir pour les éleveurs

Le président de la coopérative Alysé, Nicolas Michaud, prévient : les conditions climatiques de cette année 2024 auront des conséquences économiques importantes pour bon nombre d'éleveurs.

La fin d'hiver et le printemps 2024 ont été extrêmement pluvieux. Toutes les récoltes de fourrages (ensilage, enrubannage et foin), mais aussi le pâturage, ainsi que les semis de maïs ont été très fortement perturbés. Si la quantité récoltée de fourrage est globalement satisfaisante, la qualité, quant à elle, est très hétérogène, en grande majorité plutôt médiocre. Les céréales ont également souffert. Après des semis automnaux difficiles, voire partiels dans certains secteurs, la pluviométrie a également sévi, impactant les moissons. Là aussi, les rendements sont altérés et les qualités détériorées. Fort de ce constat sévère, les éleveurs devront assurer des apports supplémentaires de concentrés, riches en énergie et azote, afin d'équilibrer les rations, ceci entraînant des charges supplémentaires pour les élevages de notre territoire. Avec un mois de mars doux et pluvieux, la végétation avait pris de l'avance et les éleveurs étaient impatients de sortir les animaux. Cependant, les sols manquaient alors déjà de portance.



Répartition des élevages selon le pourcentage de récolte en foin réalisé à la première quinzaine de juillet par rapport au prévisionnel.

Printemps particulièrement pluvieux

Le mois d'avril a connu un répit dans les précipitations, permettant aux éleveurs de récolter leur ensilage avec parfois des difficultés de portance, et de sortir relativement tardivement les animaux dans l'attente d'une amélioration de la portance des sols. En fin de mois, plusieurs jours de gel ont temporairement stoppé la pousse de l'herbe et entraîné une baisse conséquente de sa qualité. Le printemps a été particulièrement pluvieux en mai et juin : entre 250 et 300 mm dans l'Yonne (+125 %), des précipitations locales excessives (jusqu'à 60 mm en quelques heures), en moyenne 18 jours sans pluie sur ces 2 mois et seulement 1 à 2 créneaux de 3 jours sans pluie, enfin, un ensoleillement nettement déficitaire (30 à 35 % de moins). Ces pluies incessantes de mai et juin ont conduit à l'obtention de sols gorgés d'eau et un manque accru de portance. Associées au manque de « fenêtre météo », les fauches de printemps se sont faites dans de très mauvaises conditions (avec des équipements et matériels fréquemment embourbés) ou ont été retardées, occasionnant une perte conséquente de qualité des fourrages récoltés. 40 % des éleveurs n'ont pas pu récolter leur surface prévue en enrubanné. Au niveau du pâturage, certains animaux ont été sortis puis parfois rentrés en cours de printemps face à des sols beaucoup trop humides. Certains cheptels laitiers sont sortis partiellement au gré des épisodes de fortes pluies.

Transitions alimentaires perturbées

Les transitions alimentaires se sont vues très perturbées, impactant la production. Début juillet, 18 % des éleveurs n'avaient récolté aucun fourrage tandis que seulement 40 % d'entre eux avaient récolté moins de 50 % de la surface prévue en foin. L'essentiel des travaux de foin a été réalisé entre la mi-juillet et la fin août, et certaines parcelles n'ont pas pu être récoltées faute de portance. Parallèlement les semis de maïs ont été également perturbés et se sont étalés de fin avril à début juillet ! 24 % des éleveurs n'ont pas pu implanter la surface prévue. Certains semis suivis de fortes pluies ont enregistré des défauts de levées. La croissance des maïs est très hétérogène avec des levées plus ou moins importantes et le développement plus ou moins riche d'épis de maïs. Les chantiers d'ensilages ont pris du retard, débutant début septembre, et vont durer jusqu'à fin octobre. Quant aux qualités de maïs récoltés, les situations risquent d'être très disparates au gré des dates de semis, des types de sol ou encore de la pluviométrie enregistrée. Les analyses de fourrages seront d'autant plus importantes cette année afin d'appréhender au mieux la qualité de ces derniers pour un bon équilibre des rations. Enfin, les semis d'automne 2023 ont été particulièrement humides, une part des agriculteurs n'a pas pu emblaver certaines surfaces de céréales. Là aussi, la météo a marqué les croissances et les récoltes, altérant les rendements et les qualités de céréales récoltées cette année. De plus, malgré des moissons complexes, les prix des céréales ne sont pas flamboyants ; les revenus des moissons 2024 seront donc bien modestes. Les aléas climatiques auront marqué cette année 2024. Les semis, les croissances, les récoltes des fourrages et des céréales ont été indéniablement impactés. Parallèlement, les marchés de céréales sont relativement bas au regard de la complexité de cette année, impactant d'autant plus les trésoreries déjà fragilisées. La FCO et la MHE frappent les élevages, provoquant des pertes de production (lait, croissance des animaux) et des pertes animales non indemnisées. Face à des rentrées financières en forte baisse certains éleveurs ne pourront pas acheter l'alimentation nécessaire pour leurs animaux entraînant des conséquences à plus long terme sur la reproduction et l'état de santé de certains cheptels. Une vigilance toute particulière devra être portée aux éleveurs traversant, pour bon nombre, une année scabreuse.

Nicolas Michaud,
président coopérative Alysé

// ÉLEVAGE ÉQUIN

Mufasa, champion des Percherons

Un Percheron nivernais a été sacré Champion suprême lors des Championnats de France de la race, organisés au Haras national du Pin, dans l'Orne, fin septembre.



L'étalon primé aux Championnats de France de la race percheronne a été élevé dans la Nièvre, à Arzembouy.

Champion suprême de la race percheronne, c'est désormais le titre que peut revendiquer Mufasa, un étalon de 2 ans sortie de l'élevage nivernais Percherons d'Arzembouy, près de La Charité-sur-Loire. Ce titre lui a été décerné fin septembre à l'occasion des Championnats de France de la race, organisés par la Société hippique percheronne de France (SHPF) en Normandie, dans le cadre du Haras national du Pin. Une très belle sortie d'encolure, une très jolie tête, un cheval très doué dans les allures, une belle robe, un dos bien droit et une jolie croupe : telles sont les qualités de Mufasa qui, selon l'éleveuse Anaïs Pinto-Vannier, ont fait la différence lors de ce concours. La jeune femme s'est installée en 2015 et représente la 5è génération impliquée dans l'élevage équin. Avec son mari, elle mène un travail important en matière de génétique et d'amélioration de la race percheronne. En 2017 déjà, l'élevage avait obtenu un titre de Championne suprême avec une jument née en son sein.

Trois étalons primés

Pour sa part, Mufasa n'est pas né dans l'élevage, il a été acquis lors d'un concours au moment de son sevrage, à l'âge de huit mois. *« Nous pensions finir bien classés,* précise Anaïs Pinto-Vannier, *pour ces Championnats de France mais le pari a été plus que tenu puisque c'est tout simplement le meilleur étalon de France »*. Au sein des étalons, plusieurs sections sont représentées : les traits (petites et grandes tailles), et les diligentiers, plus légers. Pour cette édition du Championnat de France, les Percherons d'Arzembouy présentaient trois étalons trait : deux en grande taille et un en petite taille. Ils ont obtenu les première et deuxième places en grande taille, et une seconde place en petite taille. *« Inévitablement,* poursuit l'éleveuse, *avec un tel résultat, notre élevage prend de la valeur. C'est l'aboutissement d'un travail acharné et une fierté pour nous. Les poulains sont élevés dans la Nièvre avant de poursuivre leur croissance en Mayenne, plus proche de notre lieu de résidence car nous sommes double actifs et basée en Ille-et-Vilaine »*. Quant à Mufasa, il est d'ores et déjà vendu, dans l'Orne.

Berty Robert

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// FOIRE AUX VEAUX REPRODUCTEURS DE MOULINS-ENGILBERT

Des nouveautés à noter

Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa foire aux veaux reproducteurs le 19 octobre au champ de foire du centre-bourg. Un rendez-vous traditionnel marqué par des nouveautés pour cette édition.

« L'idée a été évoquée il y a quelque temps au sein du comité, et cette année nous la mettons en place » pointe Gilles Trinquet, président du comité des foires et concours de Moulins-Engilbert concernant la foire aux veaux reproducteurs qui se tiendra le 19 octobre dans le centre-bourg. En effet, pour cette édition, une vente aux enchères à main levée vient compléter l'événement. Pour mémoire, en sus de la foire-concours Charolais, les Limousins sont acceptés pour exposition – hors concours et hors vente à main levée.

En l'essence

Gilles Trinquet développe : *« Nous aurons 13 Charolais mâles inscrits pour la majorité, mais nous comptons aussi des non-inscrits. Dans le détail, seront présentés : 12 veaux de l'année (d'octobre 2023 à mars 2024) et un taureau né en février 2022 ; tous seront présentés avec une certification d'affiliation. Pour cette première édition de la vente à main levée, seuls les élevages présents à la foire en 2023 pouvaient prétendre à participer avec un animal sélectionné par l'éleveur. Pour la vente, il n'y a pas d'inscriptions pour enchérir et il n'y a pas non plus de frais de vente pour les acquéreurs ou les apporteurs. La mise à prix a été fixée par chaque éleveur, et les enchères se feront de 50 euros en 50 euros. Pour plus d'informations sur les prix, un catalogue est disponible (sur demande ou sur la page Facebook du comité). Notre but étant de proposer une belle qualité à des prix raisonnables »*. Plus précisément, il détaille les raisons de l'importance de tenir cette vente pour le comité : *« Cela nous tenait à cœur de revenir à un événement très traditionnel car jadis, les ventes se déroulaient sur ce principe. Nous espérons que cette nouveauté rendra la foire de Moulins-Engilbert encore plus dynamique »*.

Un trophée spécifique

Pour le concours Charolais, les visiteurs pourront retrouver les catégories habituelles, avec cette année, un Trophée très particulier : *« Nous voulions rendre hommage à un collègue apprécié et très investi dans les projets du canton : Jean-Claude Merlin, disparu il y a peu. Il était indispensable pour nous de mettre en place un prix qui lui était dédié et qui récompensera le meilleur animal de la foire-concours »*. Pour le programme, l'arrivée des animaux commencera à 6 h 30, le concours débutera à 8 h 30 pour se conclure en fin de matinée. Ensuite, une pause méridienne sera observée avec un repas proposé sur place (18 euros) composé d'une entrée, plat, fromage et dessert avec son café. Puis, en début d'après-midi, la vente aux enchères à main levée sera lancée et animée par Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome et membre du comité des foires et concours de Moulins-Engilbert. En parallèle, une vingtaine d'exposants seront présents : matériels agricoles, banques et assureurs, fournisseurs d'aliments, conseils élevage, etc. Gilles Trinquet conclut : *« nous espérons attirer les éleveurs mais aussi le public, tous étant une clé de voûte de la réussite de ce rendez-vous. Alors : venez nombreux ! »*. Renseignements : g.trinquet@orange.fr ou au 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet).



Une vente aux enchères à main levée complétera la foire-concours de Moulins-Engilbert le 19 octobre.

Chloé Monget

Les 13 animaux de la vente

Voici la liste des 13 animaux qui seront présentés lors de la vente aux enchères à main levée :

1. Velour (non-inscrit) – élevage : Gaec Pautet ; 2. Vendome (inscrit) – Beauzon Christophe ; 3. Viera P (inscrit) – Gaec de Bouard ; 4. Uber (inscrit) – Bouche François ; 5. Volnay (inscrit) – Lemaitre Rosanne ; 6. ULM (inscrit) – Gilles Trinquet ; 7. Vendeur (inscrit) – Gaec de Germenay ; 8. Vakero – Gauthier Ludovic ; 9. Vianney – Gaec Deboux ; 10. Vinci (non-inscrit) – Gaec des Aubus ; 11. Violon (non-inscrit) – EARL Tramson ; 12. Vancouver (inscrit) – Beauzon Nicolas ; 13. Valentin (inscrit) – Gaec Trinquet.

// ELVÉA 71-58

Faire face à la décapitalisation

L'érosion du cheptel de production était la toile de fond de la dernière assemblée générale d'Elvéa 71-58. Alors que la marchandise tend à se raréfier, les industriels pensent à sécuriser leur approvisionnement par tous les moyens. La Région soutient l'engraissement et Elvéa entend faire bénéficier ses éleveurs de la nouvelle aide.

Elvéa 71-58 a tenu son assemblée générale récemment à Oudry, près de Geugnon, en Saône-et-Loire. Cette association destinée aux éleveurs qui commercialisent leurs animaux auprès de privés compte 447 exploitations adhérentes en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Un chiffre qui progresse depuis 2022 et qui s'accompagne d'une hausse du cheptel atteignant 42 600 vaches au 1er janvier. *« Elvéa 71-58 est l'une des rares organisations de producteurs en France à augmenter son nombre de vaches et son nombre d'adhérents »*, saluait le président d'Elvéa France Philippe Auger. Cette percée s'explique notamment par les filières et les services que l'association propose à ses adhérents.

À l'instar d'autres organisations de producteurs, Elvéa donne accès aux Label rouge Charolais Terroir, IGP Charolais de Bourgogne, AOP Bœuf de Charolles et à d'autres filières certifiées en gras comme en maigre. Elle possède aussi une copieuse carte de services comprenant aide à la déclaration Pac, cahier d'épandage et nombreuses prestations administratives. Elvéa réalise le diagnostic Boviwell, le bilan carbone CAP2ER, elle détient un plan sanitaire d'élevage et son propre logiciel de gestion de troupeau. Le développement d'Elvéa s'accompagne d'une hausse de son chiffre d'affaires d'année en année et elle peut se targuer de présenter des comptes équilibrés. Pour compenser la hausse des charges résultant du développement de l'activité, l'association a tout de même dû augmenter le montant du forfait d'adhésion de 100 à 110 € pour un naisseur ou un naisseur-engraisseur.



Au même titre que les adhérents de coopératives, les éleveurs d'Elvéa 71-58 pourront bénéficier de l'aide à l'engraissement de la Région. Pour ce dossier, l'association se fait accompagner par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

48 000 vaches perdues !

La bonne santé d'Elvéa est d'autant plus méritoire qu'elle intervient malgré une décapitalisation qui se poursuit. La Saône-et-Loire a perdu 10 % de ses naissances depuis six ans, rappelaient les techniciens. Ce nombre est passé de près de 230 000 en 2000 à un peu plus de 180 000 en 2024 avec une tendance similaire dans la Nièvre. C'est une vraie inquiétude. Au point que *« les négociants risquent demain de trouver plus difficilement les lots de broutards dont ils ont besoin »*, prévenait Jean-Michel Morel, le président d'Elvéa 71-58. Les entreprises de commerce de bétail se restructurent. Dans la viande, *« un gros abatteur français »* envisagerait même l'intégration pour sécuriser son approvisionnement, révélait Philippe Auger. À l'heure où la part de l'importation de viande est remontée à 25 % et au regard de la pyramide des âges, *« il faudra bien sécuriser les choses »*, estimait Jean-Michel Morel. C'est non seulement une question de souveraineté alimentaire mais aussi d'indépendance, ajoutait Philippe Auger.

Aide à l'engraissement

C'est *« un plan de relance de l'élevage »* qu'il faut et c'est ce qui avait été défendu par la profession lors des manifestations de l'hiver dernier, rappelait le président de la FDSEA 71 Christian Bajard. Pour compenser l'érosion des cheptels, conserver les outils d'abattage et garder la valeur dans les départements, une aide à l'engraissement a été obtenue de la Région. Pour l'heure, elle s'adresse aux adhérents des coopératives du territoire. Mais ceux d'Elvéa bénéficieront prochainement de ce nouveau dispositif, informait Jean-Michel Morel. Pour ce dossier, l'association s'est rapprochée de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. C'est elle qui va accompagner Elvéa et ses adhérents pour accéder à cette aide, confirmait son président, Bernard Lacour. *« Le but, c'est d'être à côté de jeunes, par exemple, qui souhaitent avoir moins de vêlages et plus d'engraissement. L'esprit de l'aide, c'est de faire revenir de l'argent dans les exploitations »*, expliquait-il. Cette aide à l'engraissement sera conditionnée à un certain nombre de règles. Car *« la Région voulait que ce soit fait correctement »*, complète le président de la Chambre d'agriculture.

« Vendre au prix auquel on produit »

« Tous les signaux de marché sont aujourd'hui au vert, faisait valoir Jean-Michel Morel. *Le manque d'offre maintient la tendance et la décapitalisation est beaucoup plus forte que la baisse de la consommation, et ce, en dépit d'une inflation de + 1 euro au consommateur »*. Bref, il faut plus que jamais *« défendre le prix des animaux qu'on vend »*, poursuivait-il. N'en déplaise à tous ceux qui persistent à faire courir des contre-vérités commerciales, *« on vend encore en dessous du coût de production. Il faut vendre nos animaux au prix auquel on les produit »*, martelait Jean-Michel Morel

Marc Labille

// FCO-3

89 Des réunions pour répondre aux questions des éleveurs

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en collaboration avec les services vétérinaires de la DDETSPP, le GDS 89, Alysé et le GTV 89, a organisé trois réunions à destination des éleveurs icaunais pour faire un point de situation sanitaire sur l'évolution de la FCO-3 dans notre département.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Trois réunions ont eu lieu dans l'Yonne.

Depuis l'annonce des premiers cas français de FCO-3 et l'entrée de communes icaunaises dans la zone régulée en août, les éleveurs ont été encouragés à vacciner leurs animaux mais beaucoup de questions demeurent. C'est pourquoi, trois réunions ont été organisées dans l'Yonne : à Avallon le 6 septembre ; à Mézilles le 13 septembre ; à Migennes le 20 septembre.

Coorganisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les services vétérinaires de la DDETSPP, le GDS, ALYSÉ et le GTV et sous l'égide de la préfecture de l'Yonne, ces réunions avaient pour vocation de répondre aux questions que se posent les éleveurs du département. Une centaine d'éleveurs est venue poser ses questions et faire part de ses inquiétudes aux différents services présents ainsi qu'aux vétérinaires ruraux, invités à se joindre à ces rencontres.

La vaccination, seul rempart face à l'épidémie

La FCO-3, venue du nord par les Pays-Bas et la Belgique, cause d'importants dégâts dans les élevages, notamment ovins avec des taux de pertes très importants. Aux Pays-Bas, on estime que 10 % du cheptel ovin a succombé à la FCO-3.

C'est pourquoi, dès le 5 juillet, le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt avait commandé des vaccins contre la FCO-3 avant même leur homologation intervenue fin juillet. Le coût de ces vaccins ainsi que la rémunération de la profession vétérinaire chargée de les délivrer aux éleveurs représente un effort financier de près de 30 millions d'euros.

Avec 69 foyers déclarés le 26 septembre, l'Yonne est fortement touchée par cette maladie dont le vecteur est un insecte piqueur. En attendant les froids hivernaux et la période dite d'inactivité vectorielle, mais aussi pour prévenir la réapparition de la maladie au printemps, les éleveurs sont toujours encouragés à vacciner sans délai.

En effet, si les vaccins contre la FCO-3, aujourd'hui disponibles et délivrés gratuitement, n'empêchent pas la maladie, ils en réduisent l'impact et la propagation. La vaccination contre le sérotype-8, non prise en charge par l'État, est elle aussi fortement recommandée compte tenu de l'impact sanitaire d'un nouveau variant de ce sérotype.

Beaucoup d'éleveurs s'interrogeaient sur la vaccination, rendue complexe car les animaux sont encore en pâture. Ils avaient également des questions sur l'export alors que la période de vente des broutards bat son plein. C'est pourquoi, les services de l'État, la Chambre d'agriculture et leurs partenaires ont organisé ces réunions rapidement.

Si la FCO-3 est une réelle inquiétude, deux autres maladies sont présentes sur le territoire : MHE et FCO-8. Ces trois maladies progressent et engendrent pertes et difficultés supplémentaires pour les éleveurs déjà mis à mal par la campagne fourragère désastreuse de cette année.

Une situation sanitaire complexe

Aussi, tous les éleveurs sont encouragés à signaler les animaux ayant des symptômes pouvant être dus à l'une de ces trois maladies. La visite vétérinaire et trois analyses de sang sont prises en charge par l'État en cas de suspicion. Si un animal est positif à la FCO-3, l'élevage est déclaré foyer et si les prises de sang sont négatives, la présence des autres maladies sera recherchée.

Aujourd'hui, la vaccination contre le sérotype-3 n'est pas exigée pour la vente d'animaux hors de la zone régulée, seule une analyse PCR négative de moins de 15 jours couplée à une désinsectisation est demandée mais ces analyses restent à la charge des éleveurs, entraînant des frais supplémentaires. Depuis peu, un vaccin, le Bultavo 3, à la charge des éleveurs, est homologué pour permettre les échanges intracommunautaires des bovins issus de la zone régulée FCO-3 à l'issue de deux injections à 21 jours d'intervalle, suivies d'un délai minimal de 10 jours avant le départ des bovins vaccinés. La Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la France ont accepté ce protocole vaccinal.

La Chambre d'agriculture, les services de l'État et leurs partenaires sanitaires se sont mobilisés collectivement pour organiser rapidement ces réunions et ainsi répondre en partie au moins, aux questions des éleveurs mais aussi des coopératives et des acheteurs du département. Dès que de nouvelles informations seront disponibles, elles seront transmises à la profession par les canaux habituels.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les éleveurs qui n'ont pas pu assister à l'une de ces réunions peuvent retrouver toutes les informations et présentations sur le site de la Chambre d'agriculture : bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr.
Des informations actualisées sont également disponibles sur le site du ministère de l'agriculture : agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les trois réunions ont attiré beaucoup de monde.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// LA RÉCOLTE DE TOURNESOL AFFECTÉE PAR LA MÉTÉO

Mieux vaut récolter que de laisser sur pied

Les semis tardifs de ce printemps, associés aux épisodes pluvieux répétés de ces dernières semaines et aux températures automnales, retardent la maturité et/ou les chantiers de récolte. Même si le mois d'octobre peut encore offrir quelques fenêtres pour moissonner, l'humidité persistante des tournesols soulève des questions concernant la faisabilité de la récolte et les coûts de séchage associés.



L. Jung/Terres Inovia

Il peut être préférable d'accepter de récolter un peu humide et engager des frais de séchage.

Même si les parcelles de tournesol restant sur pied sont arrivées à maturité ou le seront courant octobre, il sera possible de rencontrer des difficultés pour atteindre la norme de 9 % d'humidité, en fonction du scénario météorologique. Par conséquent, il peut être préférable d'accepter de récolter un peu humide et engager des frais de séchage, plutôt que de prendre le risque de manquer une fenêtre de récolte et reporter le chantier. Ce report pourrait en effet entraîner des pertes de rendement (verse, dégâts d'oiseaux, botrytis, etc.) et impacter les préparations de sol pour les semis de céréales.

Des frais de séchage

Quels sont les frais en cas de récolte à un taux d'humidité supérieur à la norme ?

Tableau 1 **Simulations des résultats économiques liés à la récolte du tournesol selon différents taux d'humidité de graine, dans un contexte de rendement à 25 q/ha et un prix de graine de 450 €/t.**

% humidité des graines (%H)	9,0	10,0	11,0	12,0	13,0	14,0	15,0	16,0	17,0	18,0	19,0	20,0
% impuretés (%I)	2	2	3	3	4	4	5	5	6	6	7	7
%H+I	11,0	12,0	14,0	15,0	17,0	18,0	20,0	21,0	23,0	24,0	26,0	27,0
Frais de séchage (2) [€/T]	0	9	18	26	34	41	49	55	62	67	73	78
Frais de séchage [€/ha]	0	24	45	66	85	104	121	138	154	169	183	196
Rendement aux normes [q/ha]	25,0	24,7	24,4	24,2	23,9	23,6	23,3	23,0	22,8	22,5	22,2	21,9
Produit brut-coûts de récolte et de séchage [€/ha]	988	952	905	872	828	796	753	724	683	656	616	591
Gain net à récolter le tournesol par rapport à un broyage sans récolte (3) [€/ha]	1041	1005	958	925	880	849	806	777	736	708	669	644

Hypothèses	
Prix de vente des graines [€/t aux normes]	450
Rendement brut [q/ha]	25
Coût total du chantier de récolte (1) [€/ha]	137
Coût total du broyage (1) [€/ha]	53

(1) Source Coûts des Opérations Culturales, Chambres d'Agriculture de France, novembre 2023. (2) Base indicative 2023. (3) Gain net à récolter le tournesol = Produit brut - coût de récolte - coût de séchage + coût de broyage (€/ha).

Le tableau 1 propose des hypothèses économiques pour un rendement de 25 q/ha à 450 €/t, proche du contexte de cette récolte.

Dans le cas d'une récolte à 12 % d'humidité et une hypothèse de coût de séchage à 26 €/t, la différence entre le produit brut (rendement aux normes x prix de vente) et les frais de récolte incluant le séchage est de 872 €/ha.

Selon cette même hypothèse, si le report de la récolte devait conduire à la perte de la culture et à son broyage, le manque à gagner par rapport à une récolte dans les conditions précédemment décrites, serait de 925 €/ha (tenant compte du coût du broyage estimé à 53 €/ha pour détruire la plante).

En conditions de récolte humides, le taux d'impuretés peut dépasser la norme de 2 % (voir hypothèses retenues dans le tableau). Dans ce cas-là, d'éventuels frais de nettoyage peuvent être appliqués mais ils ne sont pas inclus dans les calculs présentés ci-contre.

Par conséquent, et comme dit l'adage, *« Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras »*.

Terres Inovia et Anamso

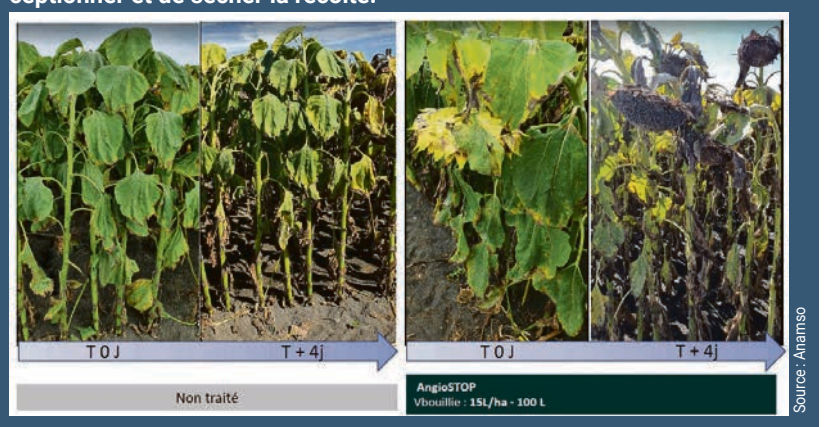
AngioStop Une piste explorée pour accélérer la récolte des tournesols

Depuis plusieurs années, l'Anamso (Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses) œuvre à la recherche d'alternatives à la disparition du Réglone, produit dessiccant aujourd'hui interdit. Parmi les différentes pistes explorées, celle de l'utilisation de l'AngioStop (engrais CE), proposée par AgroNutrition, couplée à du matériel spécifique.

Ce produit, appliqué avec un automoteur (enjambeur) sur des plantes entre 30 et 40 % d'humidité (humidité de l'échantillon brut), agit par contact et assèche le tiers supérieur de la plante ; ce qui facilite la récolte. Néanmoins, la tige et les feuilles inférieures peuvent rester vertes, ce qui nécessite l'utilisation de matériel de récolte adapté pour ne récolter que le capitule (coupe spécifique tournesol ou cueilleurs). Avec un autre type d'équipement tel que la coupe à céréales à paille adaptée avec des plateaux, le risque est de faire monter trop d'organes verts. Cela entraînerait d'importantes difficultés de battage, notamment le bouchage des grilles et une augmentation du taux d'impuretés.

Le coût indicatif de l'AngioStop est de 60 €/ha pour une application à 15 l/ha avec un volume d'eau de 100 à 120 l. L'application doit être suivie de la récolte sous 4 à 6 jours. Aucune perte d'humidité sur graine n'est à attendre de ce produit qui agit sur le taux d'humidité de l'échantillon brut. Ainsi, un échantillon brut à 30 % d'humidité peut être ramené à 18 %, uniquement lié à la perte d'eau dans les impuretés, et notamment dans les morceaux de capitules.

Cette solution, coûteuse et nécessitant l'utilisation de matériels spécifiques pour l'application et la récolte, ne peut s'adresser qu'aux situations les plus tardives. D'un point de vue économique, elle peut offrir un gain net par rapport à une destruction des parcelles. Il reste néanmoins nécessaire de s'assurer que l'organisme stockeur soit en capacité de réceptionner et de sécher la récolte.



Source : Anamso

Évolution du tournesol en 4 jours après application d'AngioStop, comparée sur le même délai à un témoin non traité.

// EN BREF

Eau Michel Barnier veut organiser une « grande conférence nationale »

À l'occasion de son discours de politique générale, le 1er octobre, le nouveau Premier ministre a annoncé l'organisation d'une *« grande conférence nationale, pour agir »* sur l'eau. Elle devrait concerner tout à la fois la gestion quantitative et qualitative de l'eau, puisque Michel Barnier a fait son annonce après avoir évoqué les problèmes suivants : *« sécheresses ou inondations, conflits des usages, pollution des nappes phréatiques, envolée des prix »*. Les précédents gouvernements avaient organisé un Varenne de l'eau en 2021, puis un Plan eau en 2023. En matière d'écologie, le Premier ministre est très succinctement revenu sur les chantiers Écophyto (qu'il avait initié en 2008 et qu'il souhaite « poursuivre ») et de la Planification écologique, pour laquelle il a appelé à reprendre les travaux de consultations en cours. Quant à la *« simplification »*, pour laquelle une loi avait été déposée par le précédent gouvernement, il a appelé à *« reprendre le chantier »*.

// DÉGÂTS DE GIBIER

58 Les dates à respecter pour vos déclarations

La Commission départementale d'indemnisation des dégâts de gibier a validé mi-septembre les dates limites d'enlèvement des récoltes. Ainsi, si vous avez des dégâts avérés sur vos cultures de maïs, tournesol, soja, entre autres, faites absolument vos déclarations avant la date butoir indiquée. Elles sont à faire auprès de la FDC58, dans un délai de 8 jours ouvrés avant l'enlèvement de la récolte pour une expertise définitive. Toute parcelle récoltée ne pourra donner lieu à une indemnisation.

En parallèle, et afin de pouvoir disposer d'éléments concrets lors des discussions avec l'administration, il est à noter l'existence de la plateforme et application gratuite des Chambres d'agriculture « Dégâts faune sauvage » qui permet de signaler tous dégâts sur cultures, bâches d'ensilage, animaux quelle qu'en soit la cause.

Voici la liste des dates adoptées après validation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 18 septembre : luzerne porte-graine : 1er septembre ; soja : 15 novembre ; maïs grain : 30 novembre ; maïs fourrager 1er novembre ; Tournesol, 1er novembre ; vigne : 1er novembre ; sarrasin : 15 novembre ; sorgho grains : 30 novembre ; betterave fourragère : 15 novembre ; pomme de terre : 15 octobre ; Montagne piémont pour les prairies naturelles et artificielles : 1er novembre.

D'après communiqué

// TOURNESOL

89 Là encore, ça n'est pas ça

Dans le Tonnerrois, la récolte des tournesols n'est pas fameuse. Du côté de Noyers, Daniel Simonnet fait 17 q/ha, bien moins que ce qu'il a pu faire l'année dernière.



DR

Dans le Tonnerrois, les rendements en tournesol ne sont pas très élevés.

« *La récolte de 2024, il faut vite qu'on l'oublie* ». Si ces mots sortent de la bouche de Daniel Simonnet, agriculteur à Noyers, ils sont pensés et partagés par de nombreux agriculteurs icaunais. À la sortie de sa moisson de tournesols, l'agriculteur est déçu. « *Je fais 17 q/ha en moyenne, sur mes 13 ha de tournesols. Je pensais que la récolte serait meilleure que cela, mais même si les graines sont belles, le poids n'est pas là* ».

À titre de comparaison, Daniel Simonnet faisait 23 q/ha sur cette même culture l'an dernier, 14 q/ha en 2022, 23 q/ha en 2021 et 17 q/ha en 2020.

Le souci ne s'arrête pas aux faibles rendements. « *On va avoir du séchage à payer pour que le tournesol soit dans la norme, qui est 9 % d'humidité. Aujourd'hui, le taux d'humidité va, au plus bas, de 10,7 % à, au plus haut, 14 %* », confie-t-il.

Une inquiétude pour les semis

Encore une fois, l'excès d'eau de cette année est fortement en cause, mais pas seulement. « *Je n'avais pas à me plaindre au moment de l'implantation. Les tournesols avaient bien levé, je n'avais pas de problème de peuplement. J'ai seulement dû resemer une trentaine d'ares sur mes 13 ha, dans les concours, où j'ai eu quelques dégâts avec les pigeons et les sangliers. Mais ce n'est pas cela qui a autant impacté les rendements. C'est plutôt le manque d'ensoleillement et le manque de chaleur car le tournesol est une plante qui aime bien la chaleur* », détaille Daniel Simonnet. « *Il faut désormais espérer avec un meilleur temps pour les semis, c'est l'inquiétude que l'on a pour la récolte de 2025* ».

L'agriculteur ajoute. « *Cette année, on a tout le temps dû courir après la météo : des mauvaises conditions pour implanter, pour le désherbage c'était compliqué, pour la moisson, peu importent les cultures, c'était pareil avec des fenêtres (sans pluie) très courtes pour agir… On a l'impression d'avoir tout dû faire à l'arrache, c'était compliqué* ».

De l'avis de tous, vivement 2025, en espérant du mieux !

Christopher Levé



DR

Daniel Simonnet fait 17 q/ha en tournesol cette année, contre 23 q/ha en 2023.

Désherbage céréales à base de prosulfocarbe, les conditions d'emploi obligatoires à respecter

Liste des cultures non-cibles(1)

- **Cultures fruitières :** pommes, poires
- **Cultures légumières :** mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales :** artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures :** sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho

Pour les conditions d'emploi spécifiques à chaque herbicide à base de prosulfocarbe, référez-vous à votre conseiller ou sur www.syngenta.fr/prosulfocarbe

RESPECTER UNE ZONE NON-TRAITÉE
(personnes présentes et zones d'habitation et d'activité)

- **10m avec un dispositif homologué réduction de dérive à 90%.**
- **ou à défaut, 20m avec tout autre dispositif homologué réduction de dérive.**

UTILISER DES BUSES ANTI-DÉRIVE

Dans toutes les situations, utiliser obligatoirement des buses à injection d'air homologuées « réduction des zones non traitées (ZNT) », de préférence à 90%.

RESPECTEZ LA DOSE

- **2400 g max /ha/an pour les formulations prosulfocarbe seul.**
- **1280 g max /ha/an pour les formulations prêtes à l'emploi de prosulfocarbe et clodinafop-propargyl.**

RESPECTEZ LA PÉRIODE D'APPLICATION

Jusqu'à 3 feuilles de la culture.

PRENDRE EN COMPTE LES CULTURES NON-CIBLES*

Ne pas appliquer de prosulfocarbe dans un rayon de 1km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

©Syngenta 2024

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** Clodinafop-propargyl : Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2. Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** (1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. *Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// MAÏS ENSILAGE

89

Une récolte hétérogène

Pour les éleveurs, la récolte de maïs ensilage est une période très importante de l'année, ceci servant pour l'alimentation de leurs animaux. Et dans l'Yonne, il y a du bon, et du moins bon en termes de rendements.

Du côté de Poilly-sur-Serein, Françoise et Jacky Loy (Gaec Amaryllis) ont fini de récolter leurs 33 ha de maïs ensilage, destiné à l'alimentation de leurs 90 vaches laitières. Et malgré la météo « catastrophique » de cette année, comme le dit Françoise Loy, qui a fait que les maïs ont été semés tardivement, « *on a réussi à faire une récolte dans de bonnes conditions. En quantité, on est globalement sur les mêmes bases que les autres années, c'est-à-dire est entre 8 et 10 t de MS/ha* ».
Si les pluies ont été excédantaires dans l'Yonne, les deux éleveurs ont eu « *la chance de ne pas faire partie de ceux qui ont eu trop d'eau et qui ont vu leurs champs être inondés, avec l'impossibilité de récolter leurs maïs* ».

Ce n'est pas pour autant qu'ils ont été épargnés par les soucis. Chez eux, il y a déjà la problématique des sangliers. Cette année encore, ces nuisibles ont détruit 5,5 de leurs 33 ha de maïs ensilage, soit plus de 16 % de leur surface.
Et puis, il y a un autre souci, humain cette fois-ci, celui de réussir à trouver de l'aide pour la récolte. « *C'est un vrai problème pour nous* », confirme Françoise Loy. « *Et cela devrait l'être encore plus à l'avenir* », ajoute son mari. L'éleveuse reprend : « *On est aussi dépendant d'un entrepreneur, ce qui est une véritable galère pour la logistique car on est obligé de s'adapter à lui* ».



Les éleveurs viennent tout juste de faire leur récolte de maïs ensilage.

Une nouvelle année « particulière »

Du côté de Saints-en-Puisaye, Henri Ragon, 2024 est une nouvelle année « *particulière, à se demander si une année particulière ne deviendrait pas une année « normale ». Pour illustrer cela, on peut prendre l'exemple des six premiers mois de l'année où on a eu en pluie quasiment ce que l'on a habituellement dans une année complète* ».
Chez l'éleveur, si les semis de maïs (environ 50 ha) ont pourtant été faits dans des terres adéquates, derrière des ensilages d'herbe, « *les maïs ont pris 100 mm d'eau juste après. Je pensais même qu'ils finiraient par pourrir mais ils ont quand même fini par lever* ».
Niveau rendements, les résultats ne sont pas là. « *Au lieu d'être sur des rendements médians qui sont à 12 t de MS/ha (15 t de MS/ha les bonnes années, 10 t de MS/ha les moins bonnes), là on sera bien en dessous. Dans certaines parcelles, on est descendu à entre 5 et 8 t de MS/ha* », confie-t-il.
En plus de la pluie, le soleil a cruellement manqué cette année, ce qui aura un impact sur les taux de sucre et de protéine qui devraient être bas, avec des conséquences sur la fertilité des vaches et la production de lait. « *On sera donc obligé de combler ces manques avec des aliments complémentaires, qui coûtent bien évidemment de l'argent. C'est donc la double peine* ».

Henri Ragon pourra toutefois compter sur le sorgho qu'il a récolté (sur 19 ha) pour apporter du sucre dans la ration de ses 270 animaux dont 110 vaches laitières (c'est aussi le cas de Françoise et Jacky Loy qui ont cultivé 11 ha de sorgho ainsi que 26 ha de méteil pour être le plus autonome possible dans l'alimentation des animaux, ndlr).



Pour Henri Ragon, la perte de rendement est importante cette année.

Cependant, comme les deux éleveurs de Poilly-sur-Serain, Henri Ragon a aussi des problèmes avec les nuisibles. « *Il y a les dégâts de sangliers et surtout de corbeaux. Même en les tirant, on ne s'en sort plus. Autant en ce qui concerne les sangliers, on peut arriver plus ou moins à gérer la problématique grâce à des clôtures électriques, mais pour les cordeaux, on ne sait plus quoi faire. Il y a trois ans, ils m'ont détruit 10 ha de maïs, que j'ai dû resemer. Si on ajoute la FCO-3… Cela commence à faire beaucoup pour nous, les éleveurs. Cela va vraiment posé des soucis sur la comptabilité des exploitations* », souffle Henri Ragon.

Effectivement, les éleveurs ne sont vraiment pas épargnés cette année. Et s'il n'y avait que cette année…

Christopher Levé

// MAÏS ENSILAGE

21

À l'image de l'année

La récolte de maïs est compliquée à cause des conditions météo. Le point avec Antoine Leguy, gérant d'une ETA.

C'est en allant chez Étienne Bourge à Villargoix, dans le cadre de notre prochain hors-série Saveurs de Côte-d'Or, que nous avons croisé une ensileuse et plusieurs tracteurs sur la route d'Arnay-Saulieu. Une parcelle de maïs exploitée par Benoît Choné, agriculteur à Sussey, était sur le point d'être ensilée par Antoine Leguy qui, au volant de sa machine, a accepté de nous livrer ses impressions sur la récolte. Ce gérant d'ETA basé à Thoisy-la-Berchère est « *d'attaque* » depuis le 9 septembre, ses quatre ensileuses opéreront dans un peu plus de 1 000 hectares jusqu'à la fin du mois d'octobre : « *D'ordinaire, nous terminons bien avant cette date mais cette année, vous le savez, c'est très compliqué. Les semis avaient déjà été perturbés par la météo et la récolte connaît elle aussi son lot de perturbations avec les pluies et l'humidité dans les parcelles. Des chantiers sont retardés, on y passe parfois beaucoup de temps avec plusieurs bennes qui ne peuvent pas sortir des champs ! C'est comme ça depuis le début de l'année, vous me direz, mais on ne s'y habitue toujours pas !* ». Les rendements, heureusement, sont au rendez-vous : « *la moyenne devrait tourner autour de 11-12 tMS/ha, avec les meilleures parcelles atteignant la barre des 15 tMS/ha. Oui, pour ce critère-là, nous sommes dans une très bonne année. Je n'ai pas de retour d'analyses sur la qualité, mais je pense que la satisfaction sera là aussi au rendez-vous, il y a du grain* ».

AG



Sylvain Fleury, Florent Guyomard, Antoine et Alexandre Leguy, rencontrés le 30 septembre sur un chantier.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Quoi que vous fassiez, vous serez critiqués !

Nous avons l'habitude de poster des vidéos sur la page Facebook de notre journal et sur notre site internet. Nous n'avons pas manqué l'occasion, ce lundi 30 septembre, de filmer un petit marcassin qui errait dans une parcelle de maïs en cours de récolte. Pour une belle prise de vue, un agriculteur l'a pris dans ses mains et nous l'a montré sous un très joli plan. Sur internet, les commentaires vont toujours bon train, et nous savions que de nombreux avis et points de vue « *divergents* » allaient très vite arriver, d'autant que cette vidéo de 36 secondes dépassait les 300 000 vues seulement 72 heures après sa publication. Comme nous le « *redoutions* », certains internautes ont critiqué le fait d'avoir pris l'animal dans les mains. Ces mêmes personnes auraient certainement été les premières à s'offusquer si rien n'avait été fait pour éviter que l'animal ne passe sous l'ensileuse. D'autres se sont étonnées de ce « *sauvetage* » de sanglier, les dégâts agricoles étant nombreux, notamment dans la parcelle en question. Des commentaires, retirés par nos soins, étaient davantage « *radicaux* » et critiquaient le monde agricole sans le moindre argument. Au fait : rien n'a été indiqué sur le devenir de ce petit marcassin et, comme dans toute vidéo, les images que l'on vous montre sont celles que l'on veut bien vous montrer. L'objectif de cette vidéo, s'il y en avait un, était juste de voir la « *jolie petite bouille* » du marcassin. Une chose est sûre : quoi que vous fassiez, vous serez critiqués, et si vous avez peur d'être critiqués, vous ne ferez malheureusement rien de votre quotidien. AG

// 2e ÉDITION DE LA FÊTE DE L'EMPLOI

58

Se compléter pour l'avenir

Le 13 septembre, Ô'ser (Entreprise à But d'Emploi) et MaClé (Morvan-Aron comité local pour l'Emploi) orchestraient la 2e édition de la Fête de l'emploi à Châtillon-en-Bazois.

C'est dans une ambiance très conviviale que s'est tenue la 2e édition de la Fête de l'emploi, le 13 septembre à Châtillon-en-Bazois. Pour rappel, cet événement est organisé par l'entreprise à but d'emploi (EBE) Ô'ser du territoire Morvan-Aron et par l'association Maclé (Morvan Aron comité local pour l'emploi)[1].

Marion Lamour, cheffe de projet de l'association Maclé et Estelle Thiébaut, directrice d'Ôser l'entreprise à but d'emploi du territoire Morvan-Aron, stipulent : *« c'est une rencontre dédiée à tous les publics : élus, représentants d'organismes professionnels et professionnels eux-mêmes, habitants, etc. »*. Pour elles, *« il est important de réexpliquer ce qu'est l'EBE, ce que sont ses actions, et surtout qui sont les salariés »*. Sur ce dernier point, tous étaient conviés à cette demi-journée festive tout en participant à sa mise en œuvre : *« Nous prévoyons une soirée dansante animée par un de nos salariés qui est DJ et un feu d'artifice présenté par un des employés de l'EBE qui est artificier »*. Question restauration, là aussi c'est le savoir-faire de l'EBE Ô'ser qui était mis en avant avec des légumes provenant de son jardin solidaire, et travaillés par les employés pour le jour J.

En parallèle de l'aspect détendu de la rencontre, des ateliers de travail étaient proposés pour aller plus loin dans l'explication, mais pas seulement. Estelle Thiébaut développe : *« nous devons réfléchir collectivement aux besoins du territoire, pour trouver de nouvelles missions »*. Ainsi, le premier atelier était dédié à l'émergence d'idées autour des travaux utiles au territoire, le second était ciblé sur les services aux entreprises, le troisième s'intéressait à la revalorisation des déchets, enfin, le dernier se concentrait sur les services agricoles et forestiers. Estelle Thiébaut rappelle : *« Nous avons une obligation de non-concurrence, de ce fait, les services de l'EBE doivent être complémentaires à ce qui existe déjà, et pour les définir, il faut nécessairement une concertation collective »*. Si l'EBE propose donc des services divers et variés, c'est l'humain qui est mis au centre des préoccupations comme le détaille Estelle Thiébaut : *« Cette expérimentation est avant tout une aventure humaine, qui apporte chaque jour ses étincelles et ses papillons. Nous nous basons sur les compétences et les envies de nos salariés pour leur offrir un espace d'expression professionnelle. Souvent éloignés de l'emploi depuis très longtemps, cela leur offre un nouvel horizon »*. En attendant la prochaine édition de la Fête de l'Emploi, l'équipe de l'EBE Ô'ser propose aux habitants et personnes de passage de venir la rencontrer dans ses deux nouvelles boutiques à Châtillon-en-Bazois : une ressourcerie et une friperie. Estelle Thiébaut et Marion Lamour concluent : *« construisons le droit à l'emploi petit à petit, ce n'est que le début »* et un salarié présent de rebondir : *« On avance ensemble, pour tout le monde »*.



Ici au micro, Marion Lamour et Estelle Thiébault ont rappelé que la Nièvre compte cinq EBE se développant dans les territoires des Vaux d'Yonne, des Portes du Morvan, du territoire de Morvan-Aron, du Pays Luzycois et du territoire « Loire, Nièvre et Bertranges ».

Chloé Monget

1. Notre édition N° 1754

// EXPLOITATION VITICOLE DE L'EPL COSNE

58

Une grappe d'envies

Olivier Depond vient de prendre la suite de Sophie Ramet à la tête de l'exploitation viticole de l'EPL de Cosne (Domaine des Athénées). Portrait.

Arrivé le 2 septembre, Olivier Depond, 52 ans, prend la tête de l'exploitation de l'EPL de Cosne, succédant ainsi à Sophie Ramet[1]. Venant de région parisienne, Olivier Depond l'annonce : *« j'ai un parcours un peu singulier puisque j'ai travaillé 17 ans dans la vente de solutions de télécoms auprès des entreprises »*. En 2013, il décide de se reconvertir : *« j'étais amateur de vins depuis longtemps et je voulais aller plus loin. À l'époque, j'ai sauté le pas de la reconversion car tous les astres s'alignaient »*.

Découlement logique

Ainsi, il obtient un Master en management spécialisé dans les vins et spiritueux (Kedge – Bordeaux[2]), effectué en alternance. Ce dernier point était important pour lui : *« Il me semblait indispensable d'avoir une formation complète s'ancrant dans le réel ; en somme, avoir la théorie et la pratique tout en ayant une vision à 360° des métiers de la vigne et du vin »*. Une fois son diplôme en poche, il devient chef d'exploitation d'EPL à Bergerac (Domaine de La Brie-Montbazillac - 24), à Montreuil-Bellay (Legta Edgard Pisani – 49) et à Chinon (Tours-Fondettes – 37) : *« Ces postes ont été très enrichissants. Mais, pour des raisons personnelles je voulais retourner vivre en région parisienne »*. Il s'installe donc là en 2018, tout en restant attaché au monde du vin : *« Ces trois dernières années, j'ai été responsable commerciale d'un caviste de vins dits « Premium et Qualité » à Issy-les-Moulineaux. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de voir quelques crus de Bourgogne s'y arracher à prix d'or »*. Son retour au monde éducatif s'intègre, selon lui, dans *« le cycle normal de la vie. J'ai eu envie de retourner au plus près du travail de la vigne et du vin »*. C'est donc dans la Nièvre, au Domaine des Athénées qu'il a choisi de s'établir.

Coup d'œil et volonté

Même si l'arrivée d'Olivier Depond au sein de l'EPL de Cosne est donc très récente, il a déjà quelques premières impressions à livrer : *« il y a de beaux outils, notamment le chai et l'espace dédié à la vinification en fût. J'ai aussi eu l'occasion de déguster la cuvée des élèves, baptisée « La rencontre ». Pour moi, c'est un produit bien abouti. En effet, outre l'étiquette qui est très pertinente, ce rosé est étonnant par son alliage de gamay et de sauvignon. Ceci offre des notes fruitées, avec une pointe de cassis pour le côté pimenté, tout en gardant une certaine acidité avec des touches d'agrumes. L'alcool est présent mais reste bien équilibré. À mon sens, c'est une belle harmonie qui montre sans nul doute le travail très investi des élèves pour cette cuvée ; donnant encore plus envie de travailler avec eux, s'il fallait ajouter une raison à mon implication »*. Pour la suite, Olivier Depond souhaite garder une *« continuité, afin qu'il n'y ait pas d'à-coup dans la transition entre Sophie Ramet et moi »*. Il espère également que le site de Cosne dans son ensemble devienne un *« acteur d'innovation et d'expérimentation notamment sur toutes les questions d'adaptation au changement climatique, et ce, en lien avec l'intégralité de l'interprofession et des autres piliers du territoire en la matière »*. Il nuance tout de même : *« S'il faut tendre vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement, mais il ne faut pas oublier la production. Un équilibre doit être trouvé entre la vie du vivant (flore, faune, sols, etc.) et la production. Il n'y a pas de baguette magique ni une seule solution miracle pour bien produire, mais je pense que l'EPL de Cosne peut devenir un des exemples possibles. Dans tous les cas, je suis assez serein pour mes futures missions car je ne suis pas seul, étant épaulé par toute l'équipe pédagogique et administrative du site de Cosne »*. En attendant, Olivier Depond travaille pour les prochains événements à venir, dont le premier, les Athénéennes, qui se dérouleront le 19 octobre de 10 h 30 à 18 heures : *« ce sera l'occasion pour tous les visiteurs d'avoir un panorama du travail du Domaine des Athénées mais aussi de certains produits locaux, tout en ayant une vision d'ensemble des formations proposées au CFA, CFPPA et Legta de Cosne… »*.



Olivier Depond prend la suite de Sophie Ramet comme chef d'exploitation de l'exploitation viticole de l'EPL de Cosne.

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1801
2. https://wine.kedge.edu/formations-en-management-des-vins-et-spiritueux

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE MOULINS-ENGILBERT

58 Des souvenirs marquants

Le 21 septembre, les JA de Moulins-Engilbert organisaient leur concours de labour à Onlay. Une édition très particulière, comme le détaille Jordan Bondoux, président des JA du canton.

C'est Jean-François Thibaudin qui accueillait les JA de Moulins-Engilbert sur ses terres pour qu'ils puissent tenir leur concours de labour, le 21 septembre à Onlay. Sur une parcelle *« assez pentue avec la présence de petites roches, elle est assez représentative de notre canton »* stipule Jordan Bondoux, président des JA du canton, et ajoute : *« avec en prime, une superbe vue ! »*. Ainsi, près de 10 concurrents étaient au départ de cet événement *« incontournable »* selon Jordan Bondoux.



Le concours de labour des JA de Moulins-Engilbert s'est déroulé à Onlay.



La parcelle où se tenait le concours de labour du 21 septembre était « légèrement » en pente.

Incontournable

En effet, pour lui, *« ne pas faire les concours de labour dans notre canton est impensable, car ils sont – à l'image des jugements de bétail – des moments très attendus à la fois par les jeunes et moins jeunes de la profession mais aussi par le grand public. En plus, ces manifestations sont l'occasion de rappeler, au vu du contexte, que la mondialisation ne résout pas tout et que l'agriculture française n'est pas plus chère que celle d'ailleurs »*. Pour cette édition, un moment particulier fut réservé à la mémoire de Jean-Claude Merlin, récemment disparu et figure incontournable de Moulins-Engilbert : *« Nous allons décerner un prix d'honneur au premier en brabant, avec une plaque spécialement réalisée pour l'occasion et en souvenir de Jean-Claude. Pour les JA du canton, cela était indispensable car il était très investi »*. De Jean-Claude Merlin, Jordan Bondoux en retiendra : *« un homme gentil, joyeux et investi dans tout ce qu'il faisait. Il donnait aussi des conseils intéressants, et discuter avec lui était très agréable tout en étant enrichissant »*. Tous ces éléments font que ce concours des JA de Moulins-Engilbert marquera forcément les mémoires.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr





Un prix d'honneur était prévu en souvenir de Jean-Claude Merlin, récemment disparu.

Palmarès

Prix d'honneur Jean-Claude Merlin : Geoffroy Mouron.
Brabant : 1. Geoffroy Mouron, 2. Antoine Thibaudin 3. Adrien Sarrazin, 4. Damien Rémond, 5. Bastien Mehu, 6. Marc Rou.
Charrue : 1. Mathis Guillaudat, 2. Lucas Lemoine, 3. Alexis Courault, 4. Daniel Content.

// CONCOURS DE LABOUR JA DE GUÉRIGNY-POUGUES

58 « C'est un début »

La Ferme de Bizy (Parigny-les-Vaux) accueillait le concours de labour des JA de Guérigny- Pougues, le 21 septembre. Nicolas Pesson, président des JA du canton, revient sur l'événement.

Le 21 septembre, les JA de Guérigny-Pougues tenaient leur concours de labour sur une parcelle mise à disposition par Olivier Pieuchot (Ferme de Bizy) à Parigny-les-Vaux. Au total, une dizaine de concurrents avait fait le déplacement. Nicolas Pesson, président des JA du canton, précise : *« nous avions d'autres animations prévues en parallèle afin d'attirer le grand public à cet événement »*.

Ainsi, afin de faire rayonner le rendez-vous, un concours d'épareuse était proposé. Nicolas Pesson développe : *« Je suis entrepreneur dans le broyage et cela me plaît grandement. De ce fait, je me suis dit que cela pouvait compléter notre concours de labour et permettre à d'autres passionnés de s'en donner à cœur joie dans ce domaine. Nous avons cinq concurrents, c'est un début »*. En sus, un marché du terroir était organisé : *« Nous sommes proches de Nevers, et cela permet de faire découvrir les producteurs locaux à tous tout en montrant notre solidarité avec leur travail. Nous avons cinq producteurs présents, là encore c'est un début et nous espérons attirer un peu plus de monde pour la prochaine édition »*. Nicolas Pesson précise que : *« Peut-être que ces deux nouveautés donneront des idées à d'autres cantons. Dans tous les cas, nous faisons ce genre de manifestations pour faire plaisir à tout le monde »*.



En plus du concours de labour, les JA de Pougues-Guérigny proposaient un concours d'épareuse et un marché du terroir.



Une dizaine de concurrents étaient présents pour le concours de labour, afin de passer *« un bon moment »* précise Nicolas Pesson, président des JA du canton.

Soutien pour l'avenir

En effet, pour lui, un concours de labour est bien plus qu'une simple compétition : *« Il n'y a pas de nul ou de bon. Nous sommes tous égaux ce jour-là, et tous là pour s'amuser »*. Selon lui, ce point est important notamment pour la cohésion des JA du canton : *« Nous avons augmenté nos effectifs depuis l'an dernier en passant de six adhérents à 13 actuellement, en accueillant, entre autres, des jeunes de 16-17 ans. Afin de les intégrer au mieux, la convivialité est indispensable, car s'ils ont des questionnements pour leur avenir, qu'ils s'installent ou non, il faut qu'ils se sentent en confiance pour nous interroger ; dans un milieu qui est parfois décrié par le grand public ce soutien peut être appréciable »*. Sur cette dernière thématique, il ajoute : *« La profession est parfois mal vue par la population, et permettre à la population de tous horizons de venir assister à nos concours de labour, nous permet de leur montrer que l'on fait du bon travail ; en somme, que ce que l'on fait est juste »*.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Palmarès

Planche : 1. François-Xavier Petit, 2. Théo Moysan, 3. Paul Vuillaume, 4. Louis Vincent Petit, 5. Julien Dudartre.
Charrues : 1. Vincent Souverain, 2. Maxime Lasne, 3. Thomas Troux.
Épareuse : 1. Louis Vuillaume, 2. Thomas Graillot.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Scierie : inscriptions encore possible

Jusqu'à fin octobre

L'école de production du Morvan 58 (EDPM58) qui est une école scierie (1) n°1772, 1745), a accueilli sa nouvelle promotion de CAP conducteur opérateur de scierie depuis le 2 sept dernier à Biches dans la Nièvre . Si en ce début d'année scolaire vous êtes sans solution de formation, que vous avez entre 15 et 18 ans, et que vous êtes motivés pour rejoindre une formation gratuite, qualifiante dans des métiers d'avenir et dans un secteur qui embauche, contactez l'EDPM58 pour les rejoindre dès maintenant car c'est encore possible ! Pour rappel, l'EDPM 58 dispose d'un internat.

Renseignements ou candidatures, sur le site internet www.edpm58.fr par mail à contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// Assurer la croissance de ses génisses laitières

7 novembre

Afin d'assurez la croissance de vos futures vaches laitières, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation d'une journée sur le sujet avec les étapes clés de la naissance au 1er vêlage de ses génisses laitières. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Aborder sereinement ses agnelages et mises-bas caprines

14 novembre

La prévention des maladies et des interventions rapides sont des gages de réussite économique pendant la période de mise-bas. Afin d'anticiper et d'intervenir rapidement pour assurer de bonnes conditions d'agnelage et de mise-bas, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation d'une journée sur le sujet. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Réussir son installation en société (2 jours)

• 21 et 24 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Commercialiser ses produits en circuits courts (+ 2 heures de e-learning)

• Mardi 29 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Réussir mon installation en société (3 jours)

• 5, 8 et 12 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Être un éleveur serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation

• Mardi 5 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// AG'Meet up à Dijon

• 17 octobre

Le pôle d'inovation en agroécologie Agronov organise son traditionnel Ag'Meet Up à Dijon, dans les locaux de Dijon Métropole, 40, avenue du Drapeau. C'est un événement dédié aux rendez-vous d'affaires qualifiés, entre membre du réseau Agronov, toutes filières confondues.

Renseignements : sirine.benhamed@agronov.com

NIÈVRE

// Foire aux veaux de Moulins-Engilbert

• 19 octobre

Le comité des Foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa foire aux veaux le 19 octobre, avec une arrivée des animaux à partir de 6 h 30, un début de concours (Charolais) à 8 h 30 et une vente aux enchères à main levée en début d'après midi. Ce dernier point est d'ailleurs une nouveauté. Le tout se déroulera au Champ de foire de la ville.

Renseignements : 06 84 04 06 89.

// Programme « des journées s'installer en… »

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Foire de Corbigny

• 24 octobre

C'est au marché couvert de la Sicagemac que se déroulera la foire concours du comité des foires et concours de Corbigny. L'arrivée des animaux se fera à partir de 6 h, avec un début de concours à 8 h 30, avec cette année l'ouverture d'une nouvelle catégorie pour les veaux d'automne. La remise des prix aura lieu vers 16 h.

Renseignements : 06 82 98 16 60.

YONNE

/ Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 15 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Joigny (le bas du petit Tuot).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Forum emploi insertion (Sens)

• Jeudi 31 octobre

De 9 heures à 12 h 30, à la salle des fêtes de Sens (58 rue René Binet). Organisé par France Travail et le Conseil départemental, avec la présence de l'Anefa Yonne.

// Forum emploi insertion (Avallon)

• Mardi 15 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

// Forum emploi insertion (Tonnerre)

• Mardi 15 octobre

De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, salle Marland à Tonnerre (10 rue François Mitterrand). Organisé par France Travail et le Conseil départemental, avec la présence de l'Anefa Yonne.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 385 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,00	4,05	4,03	+ 0,04
		400-450	3,95	4,05	4,02	+ 0,01
		450-500	3,48	3,95	3,93	- 0,08
	R	200-250	3,73	4,02	3,88	- 0,20
		300-350	3,81	3,94	3,88	- 0,09
		350-400	3,75	4,00	3,94	- 0,02
		400-450	3,84	3,9	3,88	+ 0,13
F	U	300-350	3,80	4,00	3,94	- 0,03
		350-400	3,95	3,99	3,99	+ 0,16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3,82	3,95	3,90	
		400-450	3,60	3,74	3,66	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 292 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,59	2,67	2,63	- 0,06
	R	+ 500 kg	2,51	2,58	2,55	+ 0,04
F	U	24 à 36 mois	3,04	3,25	3,18	- 0,16
		- 5 ans	2,87	3,52	3,05	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,87	3,35	2,98	+ 0,04
		+ 10 ans	2,67	2,87	2,76	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	2,7	3,03	2,91	+ 0,10
		- 5 ans	2,76	2,85	2,81	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,52	2,87	2,72	- 0,03
		+ 10 ans	1,62	2,66	2,5	- 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 752 - Taux de vente : 97 %

L'offre est perturbée par le passage récent de notre structure en ZR MHE en plus d'être déjà en ZR FCO 3. La plupart des vendeurs souhaite jouer le jeu de réaliser des PCR afin de profiter des meilleurs tarifs et plusieurs ventes ont été reportées aux semaines suivantes. Le tri des documents administratifs est très compliqué, mais permet à nos acheteurs de tout connaître sur le statut sanitaire des animaux présentés : ils doivent néanmoins faire preuve d'une gymnastique cérébrale très efficace. Grâce à tout ça, l'ambiance commerciale reste bonne, les acheteurs sont quasiment tous présents avec des commandes qu'ils n'arrivent pas à satisfaire.

Broutards / Laitonnes / Génisses / Vaches : Les cours sont facilement reconduits.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Àcompter du jeudi 12/09, une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/09/2024

Effectif : 163

Broutards :	(305 - 430 kg)	1280 - 1690	3,46 - 4,22
Génisses 24 - 36 mois :	(435 - 740 kg)	300 - 2500	2,62 - 3,30
Vaches légères :		1510 - 1560	
Vaches entre deux :		1650 - 1950	
Vaches lourdes :		1970 - 2390	
Génisses formées + 2 ans	(496 - 715 kg)	2070 - 3370	3,43 - 5,62

COURS NON COMMUNIQUÉS

Placement rapide et global en mâles à des tarifs fermes dans l'ensemble de la catégorie.

Demande suivie en génisses et jeunes vaches sans variation de tarifs, légère baisse en maigres agées.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 5,36 € à 5,90 € kg de viande.

Tassement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 116 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,92	4,18	4,11	
		400-450	3,94	3,96	3,96	
F	U	300-350	3,74	3,79	3,76	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,71	2,77	2,74	- 0,14
		5 à 10 ans	2,65	2,90	2,79	+ 0,05
		+ 10 ans	2,67	2,91	2,75	

OBSERVATIONS

Effectif global : 188 - Taux de vente : 95 %

Broutards : quelques lots valablement vaccinés cette semaine et avec possibilités d'exportation en Italie, le dépistage est compliqué a mettre en place et les zones ne cessent de bouger impactant directement les apports sur notre marché. Une simplification du zonage permettrait un commerce plus fluide et des transactions plus régulières pour toute la filière.

Vaches / génisses : net repli des cours, les volumes présentés ne sont pas en nombre et l'été d'engraissement des animaux ne permet pas de tirer les cours vers le haut. Attention a ne pas vouloir aller trop vite dans la sortie des animaux, les animaux maigres peinent a trouver preneurs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 818 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,31	4,85	4,52	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	4,25	4,75	4,49	- 0,01
		de 44 à 50 kg	3,95	4,48	4,23	- 0,07
		> 50 kg	3,52	4,11	3,96	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	3,91	4,45	4,12	+ 0,07
		de 38 à 44 kg	3,52	4,34	4,15	+ 0,29
		de 44 à 50 kg	3,33	4,02	3,84	- 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	> 60 kg	1,63	2,06	1,8	- 0,05
	R	< 60 kg	1,25	1,7	1,58	+ 0,18
		> 60 kg	1,41	1,7	1,54	- 0,15
	O	> 60 kg	0,68	1,23	0,8	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 43 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	100	138	124	- 1

OBSERVATIONS

Effectif global : 1024 - Taux de vente : 99 %

99.7 % de vendus (seulement un lot de 3 agneaux maigres invendus).

Agneaux : l'offre progresse en quantité mais aussi en qualité. Les acheteurs sont présents avec des carnets de commandes bien remplis, et rendent ainsi l'ambiance commerciale très active avec des cours attractifs et facilement reconduits.

Brebis : très léger tassement des cours qui demeurent tout de même très intéressants pour les vendeurs. Aucun invendu.

Béliers, Caprins : offre insignifiante.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/09/2024

Effectif : 150

Agneaux :	160 - 233	(3,27 - 4,65)
Brebis :	60 - 161	(1,05 - 2,09)

Commerce rapide en agneaux, vente globale à de tarifs maintenus.

Légère baisse en brebis moyennes. Aucun invendu.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 486 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,08	4,83	4,60	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,28	5,00	4,70	+ 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 138 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,49	1,66	1,52	- 0,16
		+ de 60 kg	1,47	1,81	1,66	- 0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

OBSERVATIONS

Effectif global : 711 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : l'offre est suffisante et les cours identiques aux semaines passées.

Brebis : net repli des cours, a vérifier dans les semaines prochaines.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 Oct 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande avec de la fermeté en jeunes bovins viande. Tension sur les vaches laitières qui n'est pas toujours compréhensible.

Bovins maigres : cours facilement reconduits, dans un contexte d'une demande active en mâles et femelles, et d'un manque d'animaux.

POLITIQUES

Parmi les annonces de la Ministre et du Premier Ministre au Sommet de l'Elevage, on relève en particulier l'engagement à mettre en œuvre les engagements pris par le précédent gouvernement au titre du Plan Elevage, l'objectif de faire une pause dans les normes et ajuster les règlements à la réalité du terrain, la volonté de ne pas faire de l'alimentation une monnaie d'échange du libre-échange (MERCOSUR en premier lieu). Et la confirmation qu'une mesure fiscale amendée et élargie au social (MSA), sera incluse dans le projet de loi de finances 2025, et dotée de 150 M€.

SANITAIRE

La zone régulée FCO 3 compte désormais 4644 foyers dont 901 nouveaux foyers avec l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher en nouveaux départements infectés. Pour la MHE, la ZR a 1778 foyers avec 294 foyers en plus et 2 nouveaux départements infectés : Cher et Lozère.
Quelques annonces lors de la visite du Premier Ministre et la Ministre de l'agriculture : la mise en place d'un fonds d'urgence permettra d'indemniser les éleveurs touchés par la FCO 3 pour leurs pertes directes avec une enveloppe de 75M d'€.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de son déplacement au Sommet de l'élevage la semaine dernière, la Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt Annie Genevard a rappelé dans son discours que « l'élevage français, comme le reste de l'agriculture, ne peut pas reposer sur les sacrifices toujours croissants des producteurs. Le métier d'éleveur doit trouver des prix rémunérateurs, seule condition pour dégager un revenu digne et faire vivre une famille sur la ferme ». A cet effet, elle a annoncé relancer « dans les semaines à venir les réflexions sur l'évolution du cadre législatif Egalim. » De son côté, la FNB reste mobilisée pour un renforcement de la mise en œuvre de la loi Egalim et notamment rappelle que l'indicateur de référence interprofessionnel de coût de production doit être le seul utilisé avec un poids majoritaire dans la formule de prix.

FAIT DE LA SEMAINE

Malgré un agenda politique extrêmement chargé dans le contexte des premières semaines de mise en place de son gouvernement, le Premier Ministre a effectué un déplacement au Sommet de l'Elevage le 4 octobre, avec une visite qui aura permis des échanges actifs avec le président de la FNB. Le Premier Ministre a été notamment saisi par la FNB de l'enjeu à concrétiser les mesures du Plan Elevage encore en attente, ce à quoi il s'est engagé, et de répondre aux dossiers conjoncturels de crise, sanitaire et trésorerie.

FOCUS

Dénominations animales pour des produits végétaux :

En fin de semaine dernière, la Cour de Justice de l'Union européenne a déclaré contraire à la réglementation européenne la position française d'interdire l'utilisation des dénominations animales par les fabricants de produits végétaux. C'est désormais au conseil d'état français de prendre une décision définitive sur ce sujet.

CHIFFRE A RETENIR

12 mois de report de l'entrée en vigueur du règlement européen (EUDR) pour lutter contre la déforestation importée. Cette proposition doit désormais être validée par les États membres et le Parlement européen. Rappelons que ce règlement, plébiscité par les citoyens européens, et par les éleveurs, a pour objectif de réduire les impacts du commerce international sur le climat, en interdisant les importations de certains produits, notamment la viande bovine, issus de terres déforestées.

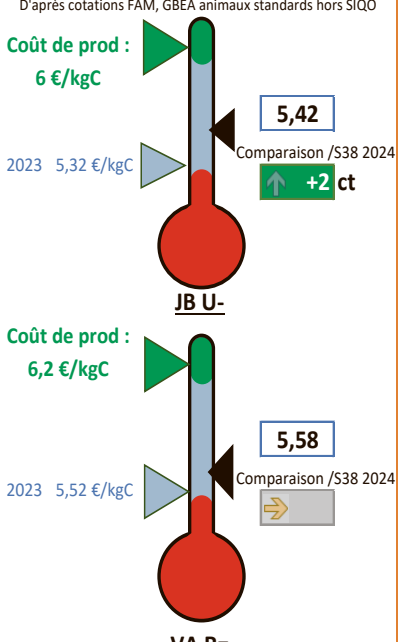
EN REGION

A Cournon, les initiatives de communication positive sur l'élevage ruminants ont été mises en valeur, notamment dans le cadre d'une conférence le 3 octobre où se sont exprimées FNB, FNPL, FNO et FNEC. Ces initiatives incluent des travaux avec la FAO sur une note des systèmes français au regard de leur haut niveau de durabilité. Et l'annonce de la participation de la CNE et des interprofessions à des programmes courts sur TF1 (diffusé à partir du 20/10).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

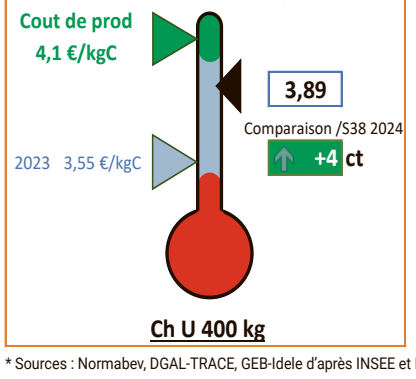
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

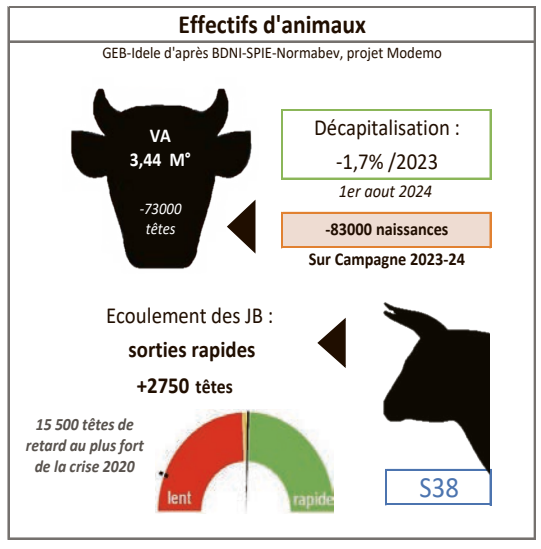
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

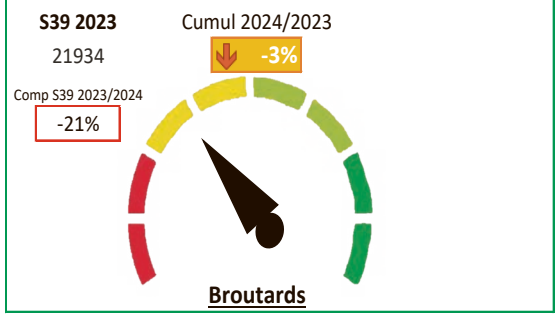
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

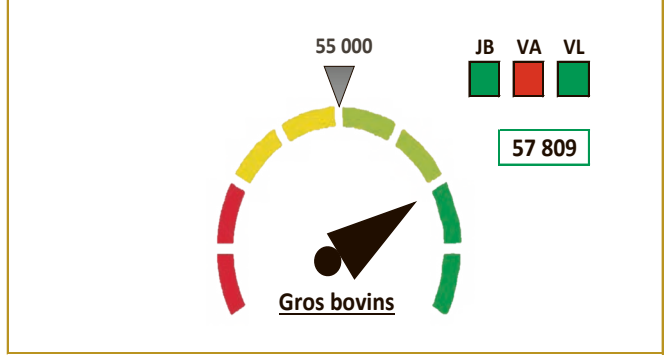
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 30 septembre au 4 octobre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : les besoins et la demande sont toujours actifs. Les cours sont facilement reconduits dans l'ensemble et se réajustent ou plafonnent sur certains marchés. Le zonage MHE et FCO 3 impacte la dynamique de vente. Les acheteurs restent prudents si les lots d'animaux ne sont pas vaccinés et testés. En femelles, les besoins sont importants et les prix sont attractifs et en hausse.

Gros bovins maigres : comme la semaine dernière, la présentation est hétérogène et les cours fluctuent en fonction de la qualité et de l'âge des bêtes. La vente reste fluide mais plus sélective.

Boucherie : la vente se complique et les cours sont difficilement reconduits. La baisse continue pour les vaches de réforme laitières et les vaches à viandes de qualité inférieure.

Veaux : la situation est toujours difficile. Il manque des opérateurs sur certains marchés à cause du zonage FCO. Les veaux légers et moyens sont compliqués à commercialiser. Les veaux de qualité se vendent à des cours reconduits.

Ovins : en agneaux, l'offre est suffisante et permet aux acheteurs de couvrir leurs besoins. Les bons agneaux trouvent preneurs rapidement, pour les moins qualiteux la vente est moins dynamique. Les cours sont irréguliers cette semaine en fonction des marchés. En Agnelets, toujours pas d'effectifs pour coter. En brebis, vente plus difficile, surtout pour les catégories inférieures. Net repli des cours

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

VENTE DE MATÉRIELS

TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM

• MF 7720 S - 3 300 H - 200 cv - TBE - 2020
• MF 8110 - 7 700 H - 130 cv - BE - 1996
• MF 6480 - T3 - 5 300 H - 145 cv - relevage - pont avant suspendu - 2008
• MF 6460 - 9 300 H - 110 cv - BE - relevage avant - 2005
• MF 8220 - 8 300 H - 150 cv - 4 distributeurs LS - Dyna - pont avant suspendu - 2003

TRACTEURS 2 RM

• Vierzon SF 302 BE 1951
• MF 285.8 - 7 920 H - cabine - chargeur MF 605 avec lève palette - godet - 1977
• DAVID BROWN 770 A - 1967
• DAVID BROWN 880 AS - 1971
• TÉLÉSCOPIQUE MF TH 7038 - 3 060 H TBE - avec lève-palette 7 m - 3T8 - 2019

DIVERS MATÉRIELS

• Faneuse STOLL UM 410
• Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
• Désileuse pailleuse JEULIN SIROCCO F2
• Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
Semoir ACCORD DAS - 4 m - 29 rangs
Brabant NAUD RN308 - 3 socs
Brabant GRÉGOIRE - 4 socs - PR NS
Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999

PULVÉRISATEURS

• Berthoud Mack 1 200 L - 20 m
• Berthoud Mack 1 500 L - 24 m - 1995
• Berthoud Mack 1 200 L - DPE - 20 m
• Technoma TX 1 200 L - 24 m - à réviser

SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

63 - AV tracteur Fiat 72-93 TBE 3800H pneus arrière neufs, embrayage neuf.
✆ 06 47 72 83 23

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur 4 m Vogel et Noot, BD 4951, bon état, 2500 € à débattre. Visible Ets Walter à Rouvre. (3903)
✆ 06.24.16.75.48

38 - Vends charrue Huard 5 socs en planche 400 euros ; Ford dexta étroit 1000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

58 - Vends charrue réversible Kverneland LD 120, 4 corps, sécurité boulons. Bon état, 2500 €. (4104)
✆ 06 86 45 25. 82

71 - Vends semoir Sulky, 2,50 m, 15 rgts, sabots, TBE.
✆ 07 83 80 08 47

Récolte

01 - Vends presse BR Massey Ferguson chambre fixe à rouleaux, 2018, pick up, 2m20, filet modèle RB 3130 F, état neuf, prix 16 500 euros.
✆ 06 89 82 04 72

71 - Vends benne 8 t, Miro Heywang, TB état, remorque BR, 6 m x 2,40. Sagy.
✆ 06 08 03 61 24

Arbo-viti

69 - Vends 2 cuves CMP plafond mobile en fibre de 60 hl pour vinification ou stockage de vin. Porte en Inox et 2 vannes de 40 de diamètre.
✆ 06 13 52 27 12

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES

01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS


AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

01 - Vends presse JD 580 px 4500 euros ; chassis cover crop px 400 euros ; herse plate 4m30 px 2000 euros.
✆ 06 37 06 27 49

01 - Vends cse cess : tract. MF 575, 1980, 8400 h avec chargeur Faucheux et surélev. ; herse à prairie 7m ; andain. Kuhn 4321 GM ; pirouette Kuhn GF 6401 ; semoirs engrais Sulky et Audureau.
✆ 06 85 58 03 83

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends 3 auges 0,80/5 mètres ; 1 râtelier cornadis + 1 râtelier à barre ; le tout bon état ; gros piquets acacia 1 m 90 ; foin 2023 BR.
✆ 06 80 56 34 43

07 - Achète lot de cloches décor vache ou ours, vierge ou crucifix. Paiement immédiat.
✆ 06 26 46 56 11

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3807)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vends cuisinière bois. Tonne à gasoil, 3000 l. Charrue Bugnot 4 fers à déclenchement. Scie à ruban. (4001)
✆ 03.80.61.15.79

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4002)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends Portacourt Kuhn et deux traceurs hydrauliques pour herse 4m. Jumelages Somac 14-48. (4007)
✆ 06 81 16 07 71

21 - Vends cause retraite, déchaumeur Kuhn mixter 9 NSH, 4200 € à débattre. Distributeur engrais Sulky D25, 1700€ à débattre. (4101)
✆ 06 81 16 58 03

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vds tracteur New Holland TSA 115 6 cylindres 2005 8285 heures relevage AV. Vds round baller Vicon RF 3225 chambre fixe, filet 6500 balles. Remorque fourragère 6M.
✆ 06 37 17 95 24

26 - Vends semoir Nodet 13 dis. 600 euros. Faucheuse doigts 1,6M Someca 400 euros. Rouleau Cren. 2M 300 euros.
✆ 06 03 95 64 56 après 17h.

26 - Vends trisocs, quadrisocs, vibro, vibrosem 3M, cultivateur, Berthoud 800 L, vis, grains, Vicon.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Vends rototiller Kuhn relevage hydro pour semoir rouleau émiette terre largeur 2 m 50 très bon état.
✆ 06 01 32 73 20

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560, parfait état. Abreuvoir chauffant cornadis.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends silo d. 4 metre h. 3m41, applatisseur Fao, ventilateur cellule 2 vis à grain d. 120, 6 mètres long chacune, tank à lait Japy 1060 l, foin /enrubannage d 120, 2023, 2024, bois de chauffage, tondeuse animaux Heiniger neuve.
✆ 06 74 44 82 48 après 18h, si messagerie laisser message

54 - Vends andaineur Kuhn GA6632, année 2022, mis en service en juin 2023, état proche du neuf 19 000 euros/HT.
✆ 06 76 76 33 17

58 - Cause retraite, vends presse HD Supertino, 60-80, bon état, 9500 bottes, 14 000 €. Herse rota Alpego 4m, traceur + portacourt hydrau, très bon état, 11500 €. Lot de vis Denis diamètre 160, toutes dimensions. Vis en auge. Cellules. (4106)
✆ 06 67 28 02 42

84 - Vends séjour chêne massif : bahut, vaisselier, table poutre, 6 chaises. Les 9 pièces 1 200 €.
✆ 06 85 97 72 08

89 - Vends presse Massey balles rondes. Charrue Brabant Keverland 4 fers. Benne Marrel 11 T. Benne Legrand 5 T. Brabant Huard 4 fers non stop. Presse Fiatagri 5650. Herse rotative rouleau Paker avec semoir 4m. Lève palettes pour tracteur. (4103)
✆ 06 49 73 55 94

89 - Vends tank à lait Prominox, 5000 L, année 2000, 4000 €. (4105)
✆ 06 87 55 68 33

Elevage

26 - Vends louve machine à lait Marchand, très bon état, cause retraite. Heure repas.
✆ 06 07 64 29 69

38 - Vends cornadis tbe 5m 7pl Jourdain 450 euros.
✆ 06 30 52 99 57

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Véhicule

Utilitaire

46 - Vends Renault Master bétaillère 2017, carrosserie alu Benazet de 2019,75000 kms,140 ch, comme neuf.
✆ 06 77 01 26 87

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends Citroën Berlingo diesel 1999 173000 kms crochet attelage CT OK 3300 €.
✆ 06 64 69 64 55

71 - Vends Trafic 900 KG, 2011, 156.000 km, contrôle, ok, 7.800 € ht, 9.360 € TTC.
✆ 06 70 14 14 38

Tourisme

38 - Vends Nissan Navara de 2012 bon état 2 portes.
✆ 06 42 00 04 88

42 - Vends Suzuki SX4, 2.0L DDIS 135 CV , manuelle, boîte 6. 11/2011, 195000 km, 1ère main - 3 modes de conduite: traction, 4 roues et blocage différentiel. Toutes options, révision à jour, 4 jantes tôle avec pneus neige 5290 € négociable.
✆ 06 36 23 77 77
ou 06 74 27 66 39

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends foin balles rondes de 2023 de bonne qualité, 27 euros la botte.
✆ 04 77 65 20 85

Fourrage

69 - Vends 100 bottes rondes de foin 100x130 et 60 bottes rondes d'enrubannage 100x130.
✆ 06 87 04 96 54

Terrain

71 - Vends terrain arboré, constructible, viabilisé, 787 m2, Mâcon nord, proche commerces et accès autoroute, 75 000 €.
✆ 06 20 07 56 10

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

58 - Urgent,recherche salariés agricoles polyvalents, céréales, bovins. H/F, CDI plein temps. SCEA de Treigny, 58240 Chevannes Changy, V.Barbeau. (4007)
✆ 06.10.64.01.65

73 - Cherche salarié polyculture lait.
✆ 06 65 75 14 19

RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
BSA sarl
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Ivoy-Le-Pré. Tâches : traite (brebis laitières) ; transformation (fromages, yaourts...) ; curage, manipulation et alimentation ; ventes (marchés...) ; livraison ; travaux de clôture et d'entretien. Durée : 25h/semaine réparties sur 6 jours. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 29/12/2024 au 28/06/2025. Débutant accepté mais connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cheptel Limousin cause cessation. (4102)
✆ 06 80 07 86 50

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL Colmont. (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 10 taureaux de 2 ans HBC et 25 agnelles inscrites. GAEC Marion Luzy (3905)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux 18 mois TGS. Pigoury Guillaume. (4004)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends taureau charolais HBC, 4 ans, vêlages faciles, génotypé. (4005)
✆ 06.29.30.13.81

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL, pères qualifiés.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux reproducteur charolais, 18 mois, HBC ou non.
✆ 06 61 65 96 05

Caprin

07 - Elevage saanen, indemne CAEV, suivi CSO tremblante, adhérant CL et Capgènes, en pâturage, AOPPicodon, vds cause surnombre, 40 chèvres au lait de 60 à 150 € la chèvre.5 boucs d'IA, nés septembre 2024, écornés.
✆ 06 82 14 98 01
ou 06 26 58 04 90

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - Vends chiots bouviers bernois, non lof, portée de 8, nés le 05/08/24, mère 250269608516240, n° siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service



CAISSONS SEMENCES
- Adaptable sur fourche à palettes
- Entièrement galvanisé
- Capacité 2,2 m³

Ets JERUSALEM
89 Ancy le Franc - **Tel 03 86 75 11 14**



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE


Champion Paris 2024
né au gaec Cadoux

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec **CADOUX**
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
25, 26 et 27 octobre 2024
Vente permanente de reproducteurs
e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - https://gaeccadoux.com

PORTES OUVERTES LE SAMEDI 12 OCTOBRE
Les 3 élevages BEAUZON vous invitent à découvrir leurs Cheptels
- Christophe Accroux 58 moulins Engilbert 06 83 98 87 62
- Nicolas La Sauve 58 moulins Engilbert 06 47 76 43 44
- Alban Corcelles 58 préporché 06 88 78 99 53

Veaux de l'année et 18 mois .
IBRA -Indemne BVD -Inscrits et non-inscrits

PORTES OUVERTES au Gaec LALLY
Élevage HBC
11, 12 et 13 octobre 2024
25 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

La SCEA PICHARD HUGUES vous invite

samedi **19 octobre**
à une **journée commerciale**
Présentation de 35 mâles reproducteurs - 2 taureaux 18 mois - inscrits au HBC
24 rue de Besançon
71 - Montceau-les-Mines
Tél. 06 08 95 93 72

Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024
Champlecy Attitude 19e édition

Élevage Monnet
Pian - 06 23 74 88 23
EARL Bonnot Bernard
Le bourg - 06 68 76 84 48
GAEC DEVILLARD J. & C.
Lavaux - 06 18 54 64 88
2e vente en ligne
sicafome-encheres.fr
NOUVEAUTÉ
Vaches pleines à vendre
Gaec Devillard J.& C.
EARL Bonnot Bernard

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VANDOR
SCI au capital de 10000 €
Siège social
3 RUE DE COLMAR 21000 Dijon
487 917 981 RCS de Dijon

L'AGE du 01/09/2024 a décidé de transférer le siège social 2 rue du Massif Central 03200 Vichy, à compter du 01/09/2024.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : expire le 10/01/2105
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Cusset

AL24015453

TRANSFORMATION

SAEMA CONSEIL
Société à responsabilité limitée
à associée unique
au capital de 1.000 euros.
Siège social
14 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
RCS DIJON :922.439.971

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2024, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour,sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social,son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Le capital de la Société reste fixé à la somme de 1.000 euros. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes
Forme : La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée.
Administration et Direction : Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Madame Valentine MARTIN, Gérante, demeurant 14 rue de la Gare 21190 MEURSAULT. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Madame Valentine MARTIN, Présidente,demeurant 14 rue de la Gare 21190 MEURSAULT.
Pour avis.

AL24015474

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGORA
ANDRE-LE-GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social
4 Place Jules Marey
21200 BEAUNE
850 806 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 25 septembre 2024,l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 Place Jules Marey à BEAUNE (21200), au 13 avenue Albert 1er à DIJON (21000), avec effet au 01/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015661

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

A LUCIARTA
SAS au capital de 1 751 000 €
Siège social
6 Rue du Chaignot
21130 TRECLUN
947 875 431 RCS DIJON

Aux termes des décisions du Président du 04/07/2024, la société NIMYEG, SASU au capital de 2 824 600 €, dont le siège social est 6 Rue du Chaignot - 21130 TRECLUN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 950 781 351 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Directrice Générale.
POUR AVIS
Le Président

AL24015671

MODIFICATION DU CAPITAL

LES ESPACES VERTS CHALONNAIS
Société civile
au capital de 150.000 €
SIEGE SOCIAL
4 Rue de la Ruotte
21200 BLIGNY LES BEAUNE
312 368 186 RCS DIJON

L'assemblée extraordinaire du 27/09/2024 a approuvé le projet de fusion établi le 12/09/2024 prévoyant l'absorption de la SC LA RUOTTE aucapital de 249.900 €, dont le siège social est à BLIGNY LES BEAUNE (21200) La Ruotte n° 4,438 381 808 RCS DIJON, le passif de cette société étant entièrement pris en charge par la SC LES ESPACES VERTS CHALONNAIS, société absorbante, et décidé, en rémunération de cet apport fusion, d'augmenter le capital de la Société de 223.740 € pour le porter à 373.740 € puis de le réduire de 76.500 € pour le ramener à 297.240 €.
L'objet social de la Société a été étendu à l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, la souscription et la gestion de tout autre titre de placement ; la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour Avis

AL24015677

DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

DBOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
15 Rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
449 693 480 RCS DIJON

Aux termes d'une AG du 31/01/2023, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 19 décembre 2022, en tant que Commissaire aux comptes titulaire le cabinet Agiliance Audit dont le siège social est sis 2 rue de la Croix de Mission 25660 SAONE qui, jusqu'à présent était Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean Marie André, 9 rue Faltans ZA Les Prés Chalots BP 47 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE, démissionnaire, et ceci pour la durée de son mandat restant à courir.
Pour avis

AL24015695

DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

DBOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
15 Rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
449 693 480 RCS DIJON

Aux termes d'une AGOA du 31/05/2023, il résulte que le mandat de la société AGILIANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, dont le siège social est sis 2 rue de la Croix de Mission 25660 SAONE, arrivé à expiration n'est pas renouvelé et qu'il n'est pas désigné de nouveau Commissaire aux Comptes, les conditions légales de nomination n'étant plus remplies.

AL24015696

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TOMMY GARAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social
1 Route de Montbard
21140 SEMUR EN AUXOIS
523 350 809 RCS DIJON

Selon délibération du 15/03/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Pierre TOMMY-MARTIN, demeurant Ferme de Bel Air - 11 Rue de la Pépinière - 21410 AGEY, pour une durée illimitée à compter du 01/04/2024 et a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et administration desdites sociétés ; propriété, acquisition, par voie d'apport ou autrement de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdits titres ou valeurs mobilières ; réalisation de toutes prestations, notamment le conseil, l'assistance et l'organisation dans les domaines administratif, commercial, informatique, technique (biens manufacturés et d'équipement) et logistique pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital ; conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels, notamment dans le domaine des études de marchés, de la communication, de l'information, de l'organisation et des relations publiques ; formation de personnel et assistance technique des entreprises ; commercialisation et promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015701

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FIDIA
Société par actions simplifiée
au capital de 484 000 euros
Siège social
10 Boulevard Carnot
Immeuble Le Richelieu
21000 DIJON
948 497 698 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée FIDIA a décidé de transférer le siège social du 10 Boulevard Carnot - Immeuble Le Richelieu, 21000 DIJON au 22 Rue du Meix de la Vigne - 21370 PRENOIS à compter du 1er septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL24015721

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FIDIA PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 20 000 euros
Siège social
10 Boulevard Carnot
Immeuble Le Richelieu
21000 DIJON
813 414 281 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 10 Boulevard Carnot - Immeuble Le Richelieu, 21000 DIJON au 22 Rue du Meix de la Vigne - 21370 PRENOIS à compter du 1er septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL24015722

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

LÉGAL FORMALITÉS
LIBERTÉ • EFFICACITÉ • FIABILITÉ

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI LABBE CARNOT VOLTAIRE.
Forme : SCI.
Capital social : 12195 euros.
Siège social : 52 Boulevard CARNOT, 21000 DIJON.
778200337 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 2024, à compter du 10 septembre 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Marie-Claire PERROUD (épouse BAUT) (partant) - les associés ont décidé de porter la durée de la société à 50 ans de plus
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24015731

LÉGAL FORMALITÉS
LIBERTÉ • EFFICACITÉ • FIABILITÉ

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI CARNOT VOLTAIRE.
Forme : SCI.
Capital social : 16967.48 euros.
Siège social : 52 Boulevard CARNOT, 21000 DIJON.
778200295 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 2024, à compter du 10 septembre 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Madame Marie-Claire PERROUD (épouse BAUT) (partant)- les associés ont décidé de porter la durée de la société à 50 ans de plus.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24015732

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EMMA
Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000 euros
Siège social
4 Place de l'Eglise
21120 MOLOY
RCS DIJON 451 181 952

L'AGE du 23 septembre 2024 a décidé d'étendre l'objet social à compter du 3 septembre 2024 à :la location, la vente de tous chalets et de roulottes ainsi que toutes habitations légères de loisirs,la réalisation de toute opération parahôtelière tel que la fourniture de repas ou de boissons,la production de spiritueux, bières ou alcools faiblement alcoolisés. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL24015733

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ETABLISSEMENTS SUJOBERT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 115 000 euros
Siège social
7 Route de Cîteaux
21250 BONNENCONTRE
338 496 557 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit : La Société a pour objet :Exploitation forestière, abattage, débardage et tous travaux forestiers s'y rattachant pour son propre compte ou pour le compte d'autrui ;Soutien à l'exploitation forestière ; Gestionnaire de transport externe ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes.
Pour avis
La Gérance

AL24015741

NON DISSOLUTION

LGIoc
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
7 rue de Cracovie
21000 DIJON
894 859 784 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20 septembre 2024,l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24015743

NON DISSOLUTION

FAJA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social
3 Chemin de la Verpille
21200 MEURSANGES
920 195 906 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président.

AL24015751

NON DISSOLUTION

FAIVR'IMMO
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social
3 Chemin de la Verpille
21200 MEURSANGES
921 827 440 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 juin2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président.

AL24015752

MODIFICATION DU CAPITAL

C2P2F
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 712 279 euros
porté à 1 310 416 euros
Siège social
6, rue Champeau
21000 DIJON
890 175 110 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 24/07/2024 a décidé de réduire le capital social de 401 863 euros pour le ramener de 1 712 279 euros à1 310 416 euros par voie de rachat et d'annulation de 401 863 actions.Le Président a constaté en date du 30/09/2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.Les articles 6 - « FORMATION DU CAPITAL – APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention : Capital social : 1 712 279 euros
Nouvelle mention : Capital social : 1 310 416 euros
POUR AVIS
Le Président

AL24015762

// GÉRANCE

LA RUOTTE
Société civile
au capital de 249.900 €
Siège Social
La Ruotte n° 4
21200 BLIGNY LES BEAUNE
438 381 808 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

L'Assemblée générale du 27/09/2024 a approuvé le projet de fusion en date du 12/09/2024prévoyant l'absorption de la Société par la SC LES ESPACES VERTS CHALONNAIS au capital de 150.000 € dont le siège social est 4 rue de la Ruotte 21200 BLIGNY LES BEAUNE, 312 368186 RCS DIJON, et décidé en conséquence, la dissolution anticipée sans liquidation de la Société,son passif étant entièrement pris en charge par la société LES ESPACES VERTS CHALONNAIS,absorbante.L'Assemblée extraordinaire du 27/09/2024 de la société absorbante ayant approuvé la fusion, la fusion et la dissolution de la Société sont devenues définitives à cette date.
Pour Avis

AL24015679

SELARL DE BIASI – DRAIN
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 42 143 Euros
Siège Social
13 Bis rue Bernard Laureau
21110 GENLIS
RCS DIJON 514 835 347

AVIS DE FUSION

L'assemblée Générale Extraordinaire, en date du 5 septembre 2024, a :
-Approuvé la fusion entre la société ADB JBD, absorbée, et la société DE BIASI - DRAIN, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 42 143 euros, dont le siège social est 13 bis rue Bernard Laureau à GENLIS (21110), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 514 835 347, absorbante ;
-Approuvé l'apport à titre de fusion à la société DE BIASI DRAIN, de tous ses éléments d'actif, sur la base des comptes arrêtés au 30/09/2023, pour une valeur de 1 304 815 €, moyennant la prise en charge de son passif d'une valeur de 990 890 €, soit un apport net de 313 925 €. La prime de fusion est de 271 788 €. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société ADB JBD entre le 01/10/2023 et la date de réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la société DE BIASI - DRAIN.
Pour rémunérer cet apport, la société DE BIASI - DRAIN a augmenté son capital de 42 137 € par création de 42 137 parts sociales nouvelles de 1 € de nominal attribuées à l'associé de la société ADB JBD, à raison de 0,4213 part sociale de la société DE BIASI - DRAIN contre 1 part sociale de la société ADB JBD.
-Constaté l'augmentation de capital en résultant d'une montant de 42 137 €, le portant ainsi à la somme de 177 137 €,
-Décidé de réduire le capital de la société d'un montant de 134 994 € par annulation de ses propres parts sociales reçues par elle au titre de la fusion, celui-ci étant ainsi ramené à la somme de 42 143 €, divisé en 421 430 parts sociales de 0,10 € de valeur nominale. La différence avec la valeur d'apport/d'acquisition des titres, soit la somme de 909 646 € est imputée sur la prime de fusion dont le montant est ramené à 0 €.
-Décidé de modifier les articles VI et VII des statuts en conséquence de ce qui précède.
Ladite fusion est devenue définitive le 05/09/2024 ainsi qu'il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société ADB JBD du 05/09/2024 et de l'assemblée générale extraordinaire de la société DE BIASI DRAIN du 05/09/2024.
CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : 135 000 €
Nouvelle mention : 42 143 €
Mention sera faite au Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL24015693

FRANCE FRAIS
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 27 308 000 euros
Siège social
Route de Combertault
21200 Sainte-Marie-Blanche
434 493 672 RCS Dijon RCS

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un acte de fusion établi sous seing privé en date du 29 juillet 2024 entre la SAS FRANCE FRAIS, société par actions simplifiée au capital de 27 308 000,00 euros dont le siège social est situé Route de Combertault, 21200 Sainte-Marie-La-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 434 493 672, et la SARL DISTRILAIT, société à responsabilité limitée au capital de 30 000,00 euros dont le siège social est situé 194 rue du Bois des Cerisiers, 60100 CREIL,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 318 842 879, la SARL DISTRILAIT transfère à la SAS FRANCE FRAIS, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la SARL DISTRILAIT, sans exception, ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SARL DISTRILAIT devant être dévolue à la SAS FRANCE FRAIS dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de fusion.Par décision en date du 30 septembre 2024, les associés de la SAS FRANCE FRAIS et de la SARL DISTRILAIT, ont approuvé dans toutes les stipulations le projet de fusion et la transmission du patrimoine universelle de la SAS FRANCE FRAIS et de la SARL DISTRILAIT.La fusion a pris effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er avril 2024.Toutes opérations actives et passives, effectuées par la SARL DISTRILAIT depuis la date du 1er avril 2024jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la SAS FRANCE FRAIS.Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

AL24015737

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

CESSION DE FOND DE COMMERCE
Rectificatif à l'annonce parue le 27 septembre 2024, édition n°1802 concernant la cession de fonds de commerce par Monsieur et Madame Fabrice GERMAIN à la SAS RESTAURANT LE TERROIR. Election de domicile pour les oppositions, lire : à l'Etude de Maître Clémence BAILLY, notaire à DIJON (21000), 1 Place de l'Europe, au lieu de lire : à l'Etude de Maître Clémence GARNIER, notaire à DIJON (21000), 10 Place de l'Europe.
Pour rectificatif.
Me Clémence DENAIN.

AL24015689

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/10/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Marey-sur-Tille et Cussey-les-Forges : parcelles de futaies résineuses, taillis simples et landes boisées - Urbanisme : RNU
Marey-sur-Tille 15 ha 41 a 87 ca 'LE SENTIER FEVENOT' : A-0594—0595—0596—0597—0599—0600 - 'LA BELLE CROIX' : A-0681—0682 - 'BORDIERE' : A-0577—0578—0579—0584—0585 - 'LA VOIE D AVELANGES' : A-0466—0476 - 'LES RANGS' : A-0652—0653—0654 - 'GREVILLEUX' : D-0091 - 'COTE DE MORFONTAINE' : D-0226—0235—0242—0243 - 'COMME THIERRY' : ZC-0008 - 'LA MAROILLE' : ZH-0009 - 'LES SAVIERES DE BEZANCIERE' : ZH-0029 - 'SOUS LA VOIE D IS' : ZN-0055—0060—0067 - 'COMME DE LA BRULEE' : ZN-0045
Cussey-les-Forges 6 ha 55 a 00 ca 'ARBATOIRE ET CHAMPS PAUTET' : B-0045—0616 - 'COTES DE VELLEREY' : C-0783—0784
Dossier Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Esbarres : Location sur la totalité de la surface - Objectif : Maintien des fermiers en place
Aubigny-en-Plaine : Terre, pré, verger - Urbanisme : RNU
16 ha 65 a 43 ca 'LES AIGUILLONS' : ZH-0039 - 'LA CORVEE DES BIQUES' : ZH-0036—0037 - 'EN ROLLEE' : ZH-0064 - 'ES GRANDES COTES' : ZI-0050 - 'AU CHAIGNOT' : ZK-0071
Brazey-en-Plaine : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU
4 ha 29 a 31 ca 'EZ VERDURES' : YS-0013 - 'LA TOPPE AU LOUP' : YV-0016
Esbarres : Terre - Urbanisme : Zone NC de la carte communale 41 a 40 ca 'LA CORVEE DU BOIS' : ZH-0004
Forléans : prés - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
11 ha 44 a 98 ca 'LE RENOUILLY' : ZA-0094—0095
Dossier Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis : Objectif : maintien du fermier en place - Urbanisme : Zone Ap du PLU
Gevrey-Chambertin : Vignes AOP Passe-tout-grains Côteaux Bourguignons et Gevrey Chambertin
42 a 07 ca 'PAQU IER DES CHENES' : BH-0136 - 'LES SEUVREES' : BL-0122
Morey-Saint-Denis : Vignes AOP Morey-Saint-Denis
30 a 45 ca 'CLOS SOLON' : AC-0231
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **28/10/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015770

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BERBEY
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
en liquidation
au capital de 115000 euros
Siège social et de liquidation
54 Rue de Huchey
21110 GENLIS
504 621 855 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31août 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2024et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Barry MUIR, demeurant 54 Rue de Huchey, 21110 GENLIS, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir àla clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 54 Rue de Huchey, 21110 GENLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015678

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BERBEY
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
en liquidation
au capital de 115 000 euros
Siège social et de liquidation
54 Rue de Huchey
21110 GENLIS
504 621 855 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2024 au siège social et de liquidation,l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Barry MUIR, demeurant 54 Rue de Huchey, 21110 GENLIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24015684

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ADB-JBD
Société de Participations financières de Profession Libérale
à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social
13 B Rue Bernard Laureau
21110 GENLIS
RCS DIJON 901 781 609

L'assemblée Générale Extraordinaire, en date du 05 septembre 2024, a :
-Approuvé la fusion entre la société ADB-JBD, absorbée, et la société DE BIASI - DRAIN, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 42 143 euros, dont le siège social est 13 bis rue Bernard Laureau à GENLIS (21110), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 514 835 347, absorbante ;
-Approuvé l'apport à titre de fusion à la société DE BIASI - DRAIN, de tous ses éléments d'actif, sur la base des comptes arrêtés au 30/09/2023, pour une valeur de 1 304 815 €, moyennant la prise en charge de son passif d'une valeur de 990 890 €, soit un apport net de 313 925 €. La prime de fusion est de 271 788 €. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société ADB-JBD entre le 01/10/2023 et la date de réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la société DE BIASI-DRAIN.
Pour rémunérer cet apport, la société DE BIASI - DRAIN a augmenté son capital de 42 137 € par création de 42 137 parts sociales nouvelles de 1 € de nominal attribuées aux associés de la société ADB-JBD, à raison de 0,4213 part sociale de la société DE BIASI - DRAIN contre 1 part sociale de la société ADB-JBD.
Le capital social de la société DE BIASI - DRAIN a été réduit de la somme de 134 994 € par annulation des 134 994 parts sociales détenues par la société ADB-JBD, société absorbée, dans le capital de la société DE BIASI - DRAIN, société absorbante. La différence entre la valeur d'apport des titres annulés (909 646 €) et leur montant nominal (134 994 €) est imputée sur la prime de fusion, soit la somme de 271 788 € (la prime de fusion est ramenée à 0 €) et sur les réserves facultatives pour le solde, soit la somme de 637 858 €.
-Constaté que la société ADB-JBD sera dissoute sans liquidation au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion,
Ladite fusion est devenue définitive le 05/09/2024 ainsi qu'il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société ADB-JBD du 05/09/2024 et de l'assemblée générale extraordinaire de la société DE BIASI - DRAIN du 05/09/2024.
Les actes et les pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL24015694

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

ALLIANCE PARC AUTOS

SASU au capital de 100 €
Siège social
6 rue des Ares Cautains
21200 BEAUNE
RCS DIJON 920 043 957

L'assemblée générale extraordinaire du 12/08/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/08/2024.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur OUKERIMI Fayçal, demeurant 6 rue des Ares Fayçal, 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Fayçal OUKERIMI

AL24015748

// CONSTITUTION

SNC LE DRAKKAR
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social
8 route de Dijon
21250 POUILLY SUR-SAONE
RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 28 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC LE DRAKKAR
Siège social : 8 route de Dijon – 21250 POUILLY-SUR-SAONE
Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de tabac, presse, Française des jeux, loto, P.M.U, bimbeloterie, articles de fumeur, cigares ; l'activité d'épicerie, de snack ;l'achat et la vente de cigarettes électroniques, e-liquides et accessoires pour cigarettes électroniques ; la gestion de tous types de comptes courants pouvant être distribués chez les buralistes ; la gestion de tous types de relais-colis.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérant : Madame Angélique BOUCHARD,demeurant 2 route de Montmain à POUILLY-SUR-SAONE (21250).
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL24015635

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 26/09/2024
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : INTERVENTION SECURITE MANAGEMENT EVENTS
Siège social : 23 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE
Objet social :- la surveillance, la protection, la sécurité, le gardiennage, la préservation et la conservation de toutes personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, de tous biens mobiliers ou immobiliers de toutes natures, de toutes installations, bâtiments, en tous lieux, en France et à l'étranger et ce, par les moyens humains et électroniques,- la mise à disposition, de tous moyens matériels et personnels en matière de sûreté définis par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, et de sécurité incendie, l'étude ou la réalisation de toutes opérations de surveillance, de protection, de sécurité, de gardiennage, de préservation et de conservation des biens et des personnes.- toutes prestations en matière d'accueil et de contrôle relatives à toutes manifestations sportives,culturelles et événementielles.- toutes prestations de protection physique de personnes et prestations directement liées à la protection physique de personnes.- la vente de système d'alarme, télésurveillance, vidéo surveillance, de défibrillateur et de traceur chimique et en général toutes prestations et conseils en matière de sécurité
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Thierry DUVAL demeurant 23 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24015698

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : VICOME
FORME : société civile
CAPITAL : 240 010 €
APPORT EN NATURE : apport de 2 000 parts sociales de la société LAZARE CARNOT, SARL au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 34 Place Carnot 21200 BEAUNE, immatriculée sous le n°829.150.358 RCS DIJON, évaluées à 240.000 euros.
APPORT EN NUMERAIRE : 10 euros.
SIEGE SOCIAL : 3 Bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY LES BEAUNE (France)
OBJET : Détention et prise de participation dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles ; Gestion, pour son propre compte, de participations et de portefeuilles de titres par voie d'achat, d'échange, ou de cession ; Prestation de services concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; Assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ; Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
GERANCE : M. Frédéric LARCHER et Mme Isabelle CHEVRIER demeurant tous deux 3 Bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY LES BEAUNE.
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24015723

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

ARTO
SAS au capital de 400 000 €
Siège social : 64, rue des Chauvelles – 58000 NEVERS
929 667 970 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 30/09/2024 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er octobre 2024 :
- Forme juridique :
* ancienne mention : SPFPL à forme de SAS
* nouvelle mention : SAS
- Objet social :
* ancienne mention : Détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pharmacien
* nouvelles mentions : Activités financières d'investissement et de gestion des actifs financiers pour compte propre - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, vente de tous immeubles et biens immobiliers, de bois et forêts

AL24015674

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BERRY-NIVERNAIS
Société Civile au capital de 76 432 €
Ancien siège social : 42, Boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 153, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE
441 026 853 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 28/05/2024, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de NEVERS (58) – 42, Bd Victor Hugo à NEUILLY SUR SEINE (92) – 153, Avenue Charles de Gaulle, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24015706

MODIFICATION DE LA DURÉE

AMBULANCES DU NOHAIN
SAS au capital de 8 000 €
Siège social : Rue des Forgerons – Parc d'Activités du Val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
788 040 780 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 21/08/2023 les associés ont décidé de proroger la durée de la société initialement fixée à 50 ans de 99 ans à compter du 24/08/2023 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL24015724

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

MAISON MEDICALE DU CANTON DE LUZY

SISA au capital de 500 €
Siège social
5 - 7 Avenue Hoche
58170 LUZY
790 928 600 RCS NEVERS

Selon délibération du 17/06/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Anaïs GOUILLY, demeurant 4 Rue de la République - 58170 LUZY,pour une durée illimitée à compter du 17/06/2024.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24015738

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

CLAMECY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Capital de 43 719 Euros
Siège social
Rue Antoine de Saint Exupéry
58500 CLAMECY
RCS: 334 898 277
RCS NEVERS
SIRET: 334 898 277 000 28

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 1er Octobre 2024, il a été nommé, avec effet de la même date, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Janvier 2030, en qualité de Président, Madame Létitia BELLANGER domicilié à CLAMECY (58500) Avenue Saint Exupéry, en remplacement de Monsieur Laurent FROGER, démissionnaire. Suivant même délibération, il a été pris acte de la démission de Madame Sophie MADELEINE de ses fonctions de Directeur Général, avec effet du 1er Octobre 2024.
Il n'a pas été pourvu à son remplacement. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour Avis
Le Président

AL24015739

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social
BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. :
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
6 rue Hoche
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 24/09/2024, enregistré le 27/09/2024 au SPFE de NEVERS, Dossier 2024 00017738 Référence 5804P01 2024 A 00541,la société BEKKOUR, SARL au capital de 8000 euros, dont le siège social est situé 3, Place de la Gaîté 58270 SAINT BENIN D'AZY immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 813 402 807 déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 15/04/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 23/07/2024 a cédé à la commune de SAINT BENIN D'AZY, domiciliée en la mairie,1, place de la République 58270 SAINT BENIN D'AZY, son fonds de commerce de bar-snacking exploité sous l'enseigne « LE BISTROT DES COPAINS » à SAINT BENIN D'AZY (58270) ,9, Place de la République , avec transfert de propriété et entrée en jouissance au 24/09/2024, au prix de 5000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 3 250 euros et aux éléments corporels pour 1750 euros.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL24015687

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce concernant la dissolution de la SCI LA PECHERIE dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 21 rue Charles Floquet immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 348 694 886, publiée le 14/10/2022 sous le n° AL22004500 :
Il y a lieu de rectifier la date du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, ainsi que la date de la dissolution. Au lieu de 27 septembre2022, il y a lieu de lire : 25 septembre 2024.
POUR AVIS
Le liquidateur

AL24015685

// DIVERS

DÉCISIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON

Le 30/09/2024 : conversion en liquidation judiciaire de la société **MAISONS CLAIR LOGIS (SAS)**.
Promotion immobilière de bâtiment à usage d'habitation ... - 191, avenue du Général Leclerc - 61000 Alençon - RCS Alençon 775 629 173 - avec établissements secondaires RCS Cusset, RCS Montluçon, RCS Aix-en-Provence, RCS Nîmes, RCS Toulouse, RCS Montpellier, RCS Grenoble, RCS Vienne, RCS Nevers, RCS Clermont-Ferrand, RCS Lyon, RCS Chambery, RCS Montauban, RCS Avignon, et RCS Bourg-en-Bresse - Liquidateur : SELARL C. BASSE (Me Christophe BASSE) - 26, rue Jullien - 61000 ALENÇON et SELARL SBCMJ (Me Pascaline GOUBARD) - 2, rue des Gladiateurs - 72000 LE MANS - Administrateurs avec mission d'administrer l'entreprise pour la durée de la poursuite d'activité : SELARL TRAJECTOIRE (Me Charles BEAUSSART) - 26 rue Jullien 61000 ALANCON et SELARL FHBX (Me Nathalie LEBOUCHER) - 17 Rue du Port - 27400 LOUVIERS - a fixé la date de cessation des paiments au 30/09/2024.

AL24015690

Le 30/09/2024 : Arrêté du plan de cession totale de la liquidation judiciaire de la société **MAISONS CLAIR LOGIS (SAS)**. RCS Alençon 775 629 173.
Promotion immobilière de bâtiment à usage d'habitation, conception et commercialisation de maisons d'habitation ... - 191, avenue du Général Leclerc - 61000 Alençon - avec établissements secondaires RCS Cusset, RCS Montluçon, RCS Aix-en-Provence, RCS Nîmes, RCS Toulouse, RCS Montpellier, RCS Grenoble, RCS Vienne, RCS Nevers, RCS Clermont-Ferrand, RCS Lyon, RCS Chambery, RCS Montauban, RCS Avignon, et RCS Bourg-en-Bresse au profit de la SAS Maisons Demeurance - Rue du Clos Matignon 35400 SAINT-MALO.

AL24015691

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 3 octobre 2024, suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre).
Défunt :Henriette DENIS, né à CERCY LA TOUR (58340), le 8 mai 1932,célibataire, décédé à DECIZE (58300), le 15 septembre 2024,ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL24015728

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE CREZAN

SCI Au capital de 1 000 €
20 Route des Chaboureaux 58310 BITRY
917 947 863 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 03/10/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Cédric JULIEN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2024.
La société sera radiée du RCS de Nevers.
Pour avis
Le liquidateur.

AL24015746

// CONSTITUTION

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 30 septembre 2024, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : SAS RAULT
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation
Siège social : Le Bas de Fours 58250 FOURS
Capital social : 1.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet social : L'achat, la vente, le négoce, le commerce et le transport de bestiaux, bétail et notamment de bovins
Président : Monsieur Adrien RAULT, demeurant à VANDENESSE (58290), 16 route de Cercy La Tour
Directeur Général : Monsieur Jean Luc RAULT, demeurant à FOURS (58250) Le Bas de Fours
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par un mandataire, chaque action donnant droit à une voix
Cession d'actions : la cession d'actions est soumise à la procédure d'agrément donné par la collectivité des associés
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Pour avis et mention
Le Président

AL24015655

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société :
Dénomination sociale : FISCHER BRINON
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : 20 rue Achille Millien, 58420 GRENOIS
Objet : L'acquisition, la construction, la transformation, l'aménagement, la détention, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement, de tout bien ou droit immobilier, bâti ou non et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question détenu directement ou indirectement en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété ou par voie de bail.
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Gérant : M. Antoine FISCHER, 20 rue Achille Millien, 58420 GRENOIS
Cession de parts libre entre associés et soumise à agrément aux tiers.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24015736

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 20/09/2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : SASU
Dénomination : BYS ASSURANCE
Nom commercial : BYS ASSURANCE
Objet : Activités des agents et courtiers d'assurances consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance. Les actes de conseils en placements financiers, fiscaux, opérations de commissions, d'investissements, de prestations de services et prestations informatiques.
Siège social : 14 impasse du Coteau (Les Godards du Haut), 58350 COLMERY.
Capital : 1000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.
Durée : 99 ans.
Président : GUERRAULT Benoit demeurant 14 impasse du Coteau (Les Godards du Haut) 58350 COLMERY
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24015761

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

MATIERE NOIRE

EURL au Capital de 100 €
Siège Social
20 rue du Patis
89130 TOUCY
RCS AUXERRE 840 174 536

Suivant acte sous seing privé en date du 18/09/2024 à Auxerre, il a été décidé la transformation de la société en SARL.
Siège social : 20 rue du Patis - 89130 Toucy.
Capital : Cent - 100 - euros.
Objet Social : La société a pour objet en France et à l'étranger :
Prestations de création de supports et actions de communication et conseil en stratégie multimédia et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement ;
Plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;
Réalisation pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de toutes les opérations rentrant dans son objet ;
Prise de participation sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.
Gérante : Madame Leticia OTERO, née le 10 juin 1970 à Bahia Blanca, Demeurant 20 rue du Patis - 89130 Toucy, de nationalité Française.
Liste des souscripteurs : Associé 1 : Madame Leticia OTERO, née le 10 juin 1970 à Bahia Blanca, Demeurant, 20 rue du Patis - 89130 Toucy, de nationalité Française. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100 euros). 600 actions de 0.1 euro chacune, numérotées de 1 à 600 entièrement souscrites, libérées et attribuées à hauteur 600 actions à Madame Leticia OTERO Associé 2 : Monsieur André Louis BOUCHENTOUF, né le 12 avril 1964 à Migennes, demeurant, 20 rue du Patis 89130 Toucy, de nationalité Française.
Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100 euros).400 actions de 0.1 euro chacune, numérotées de 601 à 1000 entièrement souscrites, libérées et attribuées à hauteur 400 actions à Monsieur André Louis BOUCHENTOUF.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL24015649

TRANSFORMATION

Le 26.9.2024 l'associé unique de la SARL MOP CREATION au capital de 5.000€, siège social à CHEVANNES (89240) La Biche 2B imp. du Calvaire, 849 232 145 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SARL Gérant : M. J. POUDEROUX CHEVANNES (89240) La Biche 2B imp. du Calvaire NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS Président : M. J. POUDEROUX CHEVANNES (89240) La Biche 2B imp. du Calvaire.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :
Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer ;
Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix ;
Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24015651

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AGM du 18.12.2023 des associés de la SARL SOTRAIMA au capital de 7.500 €, siège social à ETIGNY (89510) 10, rue des Drubes, 442 792 685 RCS SENS, a constaté le décès d'un co gérant, M. MINET et ne l'a pas remplacé.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE : Gérants : D. MICHEL, 12, rue Sous Murs 8900 AUXERRE et P. MINET 14, rue des Acacias 89100 PARON.
NOUVELLE MENTION : Gérant : D. MICHEL, 12, rue Sous Murs 89000 AUXERRE.

AL24015660

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL BOUCHERIE

DU PILORI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social
7 Place du Pilori
89300 JOIGNY
RCS SENS 522 414 663

Aux termes d'une délibération en date du 30 Septembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a :
- constaté la démission de leurs fonctions de cogérants de Messieurs Frédéric GIRARDOT et Michaël DEFOIS à compter de ce jour.
- nommé Mme Angélique DEFOIS demeurant 8 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY, en tant que gérante à compter de ce jour.
Pour avis,
La gérance

AL24015686

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

O'MARCHE DU MONDE SAS

au capital social de 6.000 Euros
Siège social
15 – 17 Boulevard Aristide Briand
89100 SENS
SIREN 983 202 185 R.C.S. SENS

Le 30/09/2024, la collectivité des associés de la société a :
- pris acte de la démission de M. Remzi KURBAN de ses fonctions de Président à compter du 30/09/2024
- décidé de nommer Président M. Osman DEVECI demeurant 1 rue de la Folie Jeannot à SENS (89100) en remplacement de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 30/09/2024.
Pour avis

AL24015683

MODIFICATIONS DES STATUTS

CMS ENERGIE SOLAIRE

SAS au capital de 2000 €
Siège Social
42 rue rene binet
89100 SENS
983854449 RCS de SENS

Par AGE du 01/10/2024, il a été décidé à compter du 01/10/2024 :
D'adjoindre à l'objet social les activités de : BARDAGE, ETANCHEITE, CHARPENTE METALLIQUE, COUVERTURE
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

AL24015700

NOMINATION DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE AMPELOS

GFA au capital de 365,88 euros
Siège social
45 Grande rue
89800 FONTENAY-PRÈS-CHABLIS
341 092 229 RCS AUXERRE

Suite à la consultation écrite du 4 mars 2024 ayant effet au 19 mars 2024, les associés ont : – Nommé aux fonctions de gérant : M. Harald NIEMANN, demeurant à KASSEL, D34131, (Hesse - Allemagne), Odenwaldstrasse, 34,Mme Maja NIEMANN épouse KRÄMER, demeurant à REUTLINGEN, D72762, (Bade-Wurtemberg - Allemagne), Raabestrasse, 23,Mme Camille BESLE, demeurant à SAINT-CLOUD (92210), 90 rue de Garches,– Décidé de réduire le capital social de 60,98 €, le portant à 304,90 €.
Pour avis, la gérance.

AL24015735

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ATELIER SOL'AIR

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social
22 Bis Impasse des Boussicats
89000 AUXERRE
980845655 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 1er octobre 2024, il résulte que :- Madame Sabine JARDON, demeurant 22 Bis Impasse des Boussicats – 89000 AUXERRE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Martine POUGAUD,démissionnaire, à compter du 1er octobre 2024.- Madame Sabine JARDON a démissionné de ses fonctions de Directrice Générale, à compter du 1eroctobre 2024.

AL24015740

NON DISSOLUTION

ENTREPRISE JULIEN

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social
12 Chemin d'Auxerre – Bleury
89110 POILLY SUR THOLON
917 981 920 RCS
SENS

Aux termes d'une décision du 02/09/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président

AL24015749

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.L-P

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00
Siège social
Valloux, 25 Rue Claude
89200 VAULT DE LUGNY
RCS AUXERRE (89000)
SIREN 953 480 100

Suivant acte sous seings privés en date du 20 juin 2024,enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Yonne le 26 juin 2024 dossier 202400021533 référence 8904P01 2024 N 00690, Madame Françoise LEPOTIER demeurant à VALLOUX, 25 Rue Claude, VAULT DE LUGNY(89200), associée et co-gérante, a cédé la totalité des parts qu'elle détenait dans le capital de la société à Madame Claire LE POTIER, demeurant à NANCY (54000), 5 Rue Saint Lambert, 1er étage. Madame Françoise LE POTIER a démissionné de ses fonctions de co-gérante à compter du 20juin 2024. Il en résulte la modification de l'article 18 des statuts à publier comme suit : Nouvelle mention : Est désignée en qualité de gérante Madame Claire LE POTIER, demeurant à NANCY (54000), 5 Rue Saint Lambert - 1er étage.
Pour avis et mention
La gérante

AL24015759

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Muriel ROULET-REY , Notaire associé de la SELARL « Muriel ROULET-REY Notaire », titulaire d'un office notarial à DONNEMARIE-DONTILLY (Seine et Marne), 9 Rue du Four, le 16 septembre 2024,enregistré à MELUN, le 19/09/2024, 2024N 01489, a été cédé un fonds de commerce par :La Société dénommée L'ANGELUS, dont le siège est à SENS (89100) 18 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 853154672 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.A :La Société dénommée BRASSERIE L'ANGELUS, dont le siège est à SENS(89100) 18 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 932300544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration, bar, débit de boissons à consommer sur place ou à emporter, fabrication de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter sis à SENS (89100) 18 Place de la République,connu sous le nom commercial L'ANGELUS.La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (63 500,00 EUR),Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été en l'étude de Me DUMAIRE – notaire à THORIGNY/OREUSE (89).
Pour insertion
Le notaire

AL24015656

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

AUDITION GORIN
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 76 673 euros
Siège social
8 Bis, avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE
301 619 086 RCS AUXERRE
ET
OPTIQUE CHARLES DE GAULLE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
8 Bis Avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE
987 563 020 RCS AUXERRE

AVIS DE FUSION

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
Suivant acte sous signature privée en date du 9 JUILLET 2024, la société AUDITION GORIN et la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous lerégime juridique des scissions, aux termes du quella société AUDITION GORIN a fait apport à la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE de sa branche complète et autonome d'activité de laboratoire d'optique, négoce de matériel d'optique et de matériel connexe, montage des produits précités, évaluée à 381 667.88 euros, moyennant la prise en charge par la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE, solidairement avec la société AUDITION GORIN, du passif correspondant, évalué à 82 667.88 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 299 000 euros.En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE a augmenté son capital de 299 000 euros pour le porter à 300 000 euros par l'émission de 29 900 actions nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 1er avril 2024 et attribuées à la société AUDITION GORIN.Il n'a été émis aucune prime d'apport.Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société AUDITION GORIN en date du 30 septembre 2024et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE en date du 30septembre 2024,Il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 30 septembre 2024 et que la société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE a la jouissance des biens apportés à effet rétroactif du 1er avril2024.En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts de la Société OPTIQUE CHARLES DE GAULLE ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :Ancienne mention :»Le capital social est fixé à 1 000 euros (1 000euros). Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune,entièrement libérées.»Nouvelle mention :»Le capital social est fixé à 300 000 euros (300000 euros). Il est divisé en 30 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.»

AL24015670

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

Sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon et de Moulins-en-Tonnerois

Le public est averti qu'en exécution : du code de l'environnement du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0193 du 24 septembre 2024
Une enquête publique relative aux demandes de permis de construire présentées par la SAS W.E.B Parc solaire des Plateaux de Bourgogne), pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 30,1 ha et d'une puissance totale de 22,54 MWc sur le territoire des communes d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (14 h) au samedi 23 novembre 2024 (12 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, **en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS.**
Sont désignés Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande des permis de construire, comprenant notamment une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête,seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 (14 h) au 23 novembre 2024 (12 h) à la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2024 au 23 novembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-argenteuil@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur les registres « papier » déposés en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), Grande rue et de MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :
À la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, les :
- lundi 21 octobre 2024, de 14 h à 17 h,
- vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
À la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS, les :
- mardi 5 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
- samedi 23 novembre2024, de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne, aux mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Clémence BROUCK, responsable du projet pour la SAS W.E.B Parc Solaire des Plateaux de Bourgogne - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
email : clemence.brouck@web.energy - Tel : 07.85.48.59.50

AL24015764

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ASQUINS – prés et landes occupés - 2 ha 10 a 26 ca - 'LE MAUBAS' : ZN - 0153 – zonage: zones A et N du PLUi.
AUXERRE –landes, terres, terres à planter en AOC Bourgogne et Côteaux bourguignons et vergers - 27 ha 09 a 89 ca 'L ARCHE' : A – 0089 – 0090 – 0091 – 0092 – 0093 – 0094 – 0095 ZE – 0091 – 0092 – 0097 – 0099 – 0102 - 0103 - 'LA COTE D OR' : A – 0051 - 0054 - 'LA FOLIE' : A – 0115 - 1059 - 'DESSUS VAUTRIN' : A – 0702 ZE – 0087 – 0088 - 0089 - 'DESSUS LES CONCHES' : A – 0715 - 0716 - 'L ADROIT VAUTRIN' : A - 0771 - 'LES VAUNENINS' : A - 0825 - 'DESSUS LA VAUX DE BOUC' : B – 0600 – 0631 - 0634 - 'LES POMMES ROUGES' : CD - 0004 - 'LES PALMES' : ZA - 0068 - 'LES TERRES ROUGES' : ZE – 0056 – 0057 – 0058 – 0059 – 0060 – 0061 – 0062 – 0063 – 0064 – 0070 – 0074 – 0077 – 0078 - 0086 - 'LES MONTONS' : ZH – 0068 – 0074 – 0075 – 0151 – 0153 – zonage: zones A et N du PLUi.
ESCAMPS -taillis, terres et vergers - 1 ha 13 a 16 ca 'LES FIONS' : B - 0366 - 'LES GRANDES VIGNES' : YA - 0065 - 'LES CHAMPS GOUNY' : YB – 0068 - 0094 - 'LES DOUCES TERRES' : ZR - 0066 – zonage: zone N du PLU
MIGE – vergers - 55 a 00 ca - 'CHAUDEVILLON' : D – 0130 – 0131 – zonage: zone A du PLU.
SAINT PÈRE – landes, prés, terres, bois taillis en partie occupés - 14 ha 92 a 33 ca - 'CRECHOT' : A – 0287 – 0293 – 0294 – 0349 - 0350 - 'CHAUMONT LE BAS' : A – 0836 ZN - 0088 - 'SOUS CRECHOT' : AB - 0036 - 'NANCHEVRE' : AC - 0114 - 'VIGNES DE LA GARENNE' : B - 0574 - 'COTAT DE VAULNIEN' : C – 0900 - 0905 - 'LES CHOPINETTES' : C – 0819 – 0847 ZB - 0043 - 'FAVRELLES' : C - 2165 - 'CHATILLON' : C - 0030 - 'LES TERRIERS' : D - 0622 - 'SUR LE BOIS DE LA GRENNETE' : H – 0030 – 0561 – 0562 - 0565 - 'RUELLE TIENNOT' : H – 0133 – 0152 - 0153 - 'VIGNES NEUVES LE HAUT' : J – 0821 - 0828 - 'VAUX FLOT' : J - 1013 - 'LA CLOUAS' : J - 1156 - 'LES SAULNIERS' : WA - 0021 - 'LES ROBINES' : ZB – 0098 – 0101 - 0117 - 'DERRIERE SAINT PIERRE' : ZE – 0132 – 0133 - 0146 - 'LA CORVEE' : ZE - 0071 - 'LA MOLAISE' : ZI - 0007 - 'LES BOISSEAUX' : ZK – 0007 - 0008 - 'MONT LIBOEUF' : ZL - 0113 - 'SUR CRECHOT' : ZN – 0051 - 0052 - 'CHAUDON' : ZO - 0112 - 'LES PREVOTS' : ZO – 0025 - 0026 – zonage : zones A et N du PLUi.
VEZELAY – landes et terres occupées - 1 ha 07 a 99 ca - 'LA GRANGEOTTE' : ZB – 0006 - 0007 – zonage : zone A du PLUi.
IRANCY - vignes en AOC Irancy – Intermédiation locative – location par le biais d'un bail rural long terme d'une durée de 25 ans :
- 29 a 80 ca - 'LES MAZELOTS' : A – 0260 - 1344
- 10 a 40 ca - 'LES MAZELOTS' : A – 0259
Zonage : zone A du PLU.
SENS - 39 ha 03 a 64 ca – terres - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 'LES BAS MUSATS' : CE-0182ZN-0376—0377—0378 - 'LES CHAILLOTS' : CK-0283ZE-0002—0008—0010—0012—0013—0075—0076—0077—0078—0079—0083—0154—0157—0160—0181ZH-0037 - 'LES GRILLONS' : YB-0017 - 'LES GREVES' : YC-0011 - 'LES BEAUMONTS' : ZH-0166—0202—0205 - 'STE BEATE' : ZH-0165 - 'LES BEGAMUS' : ZY-0040—0047—0048 - 'LES OVARDS' : ZY-0110 – zonage : zones A, AL, 2AUL, NL et U du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/10/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24015773

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Maître Cyrille MORIOU
Notaire associé
51, rue Bugeaud
69006 LYON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cyrille MORIOU, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée « NOTAIRE LYON BUGEAUD » titulaire d'un Office Notarial à LYON (69006), 51 rue Bugeaud, CRPCEN 69015, le 1er octobre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Alain Vincent BOISSAT-BRON, retraité, et Madame Chamia BENMOUSSA, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 10 rue Pierre Grange.
Monsieur est né à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) le 8 mai 1956,
Madame est née à AIN M'LILA (ALGERIE) le 1er octobre 1954.
Mariés à la mairie de PARON (89100) le 19 décembre 1987 initialement sous le Régime de participation aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Yves HUBLOT, Notaire à LYON, le 30 novembre 1987.
Actuellement soumis au régime de la Communauté réduite aux acquêts aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Marc VAN ELSLANDE, Notaire à SENS, le 6 mai 1994, homologué suivant jugement rendu par le de SENS (89100) le 10 février 1995.
Ce régime matrimonial n'a depuis pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Cyrille MORIOU, Notaire à LYON 6ème, 51, rue Bugeaud.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
Pour insertion
Le notaire.

AL24015688

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 14 novembre 2024 - 11 H00
ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur - 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril2024 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril2024.
- Approbation des conventions Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de Mme Isabelle COURTOIS et Mr Désiré PAUL, dont le mandat prend fin avec cet exercice.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.
Alexandre ANIER
Directeur

AL24015742

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MILLE ET UNE CUISINES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 14 000 euros
Siège social et de liquidation :
59 Rue des Haies 89500 MARSANGY
537 766 750 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Francis FORT, demeurant 59 Rue des Haies 89500 MARSANGY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 59 Rue des Haies 89500 MARSANGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL24015440

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CALONE CONSEILS

SASU au capital de 2000 €
Siège social
19 BD DU PONT NEUF
ZAC DES SABLONS
89100 Sens
914 398 268 RCS de Sens

Le 30/09/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme CALONE STEPHANIE, demeurant 11, rue de la Falaise 89330 Saint Julien du Sault pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL24015652

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 30/09/2024, ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS STANDARD 11 rue des Fourneaux Zone des Clairions 89000 Auxerre - commerce de détail d'habillement - (RCS TOULOUSE 378244255).
Date de cessation des paiements : 01/09/2024
Administrateurs Judiciaires : la SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Christian CAVIGLIOLI 10 R d'Alsace-Lorraine 31000 TOULOUSE et la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC 22 rue des chasseurs 34070 MONTPELLIER, avec mission d'assistance. Les créances sont à déclarer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELARL BENOIT et Associés prise en la personne de Me Béatrice AMIZET 17 R de Metz 31000 TOULOUSE et la SELAS EGIDE prise en la personne de Me Alix BRENAC 4 R Amélie 31080 TOULOUSE CS 98034 Cedex 6, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015680

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 26/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl FANTASIAS Lieudit Le Moulin des Fées 89144 Ligny le Châtel (organisation de spectacles) RCS Nanterre 827526799. Date de cessation des paiements le 31/05/2024.
Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me Jean-Baptiste Albertini 35-37 Avenue SAINTE FOY 92200 Neuilly-sur-Seine avec mission d'assistance. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SAS Alliance en la personne de Me Gurvan Ollu 29 Boulevard DU SUD EST 92000 Nanterre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015682

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique OZKAN** 3 rue de la Santé Logt 30 89700 Tonnerre (travaux forestiers). RCS Auxerre 880460969. CIP 4823. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015704

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SARL REMZI** 1 rue de la Santé logt 17 89700 TONNERRE (travaux forestiers). RCS Auxerre 889081469. CIP 4822. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015705

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique BEN & ASSOCIES** 7 Allée Jacquard 89000 Auxerre (mise en relation de clients et de transporteurs routiers). RCS Auxerre 880793963. CIP 4821. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015707

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique EG ART DESIGN** 8 rue des Fauvettes 89000 Auxerre (agent commercial en immobilier). RCS Auxerre 884561390. CIP 4824. Date de cessation des paiements : 01/03/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015708

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl L HOTEL DU COMMERCE** 3 rue Gatelot 89250 Seignelay (bar). RCS Auxerre 980950117. CIP 4825. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015709

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **SAS CHEVAL DE 3** - 1 Rue des Champs aux Prêtres 89113 Charbuy (commerce d'articles de sport). RCS Auxerre 918667742. CIP 4826. Date de cessation des paiements : 01/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015710

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SARL L'UNPREVU** 41 route Nationale 89160 Lezinnes (bar). RCS Auxerre 902335348. CIP 4827. Date de cessation des paiements : 01/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015711

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique LE SAINT LAURENT** 2 rue des Métiers 89660 Montillot (bar). RCS Auxerre 887796779. CIP 4828. Date de cessation des paiements : 01/01/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015712

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique O'CARRELAGE** 92 route de Paris Hall 3 89380 Appoigny (pose de revêtement de sol). RCS Auxerre 891982191. CIP 4829. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015713

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Davy BECKER** - 3 rue d'Auxerre 89250 Seignelay (couverture). RCS Auxerre 519377444. CIP 4819. Date de cessation des paiements : 30/03/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015714

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS B.P.J.F.** 120 rue du Pont 89000 Auxerre (boucherie). RCS Auxerre 843882689. CIP 4820. Date de cessation des paiements : 01/04/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au **BODACC.**

AL24015715

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS Léody** 43 route Nationale 89160 Lezinnes (épicerie). RCS Auxerre 849825443. CIP 4805. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL24015716

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique PISCINES ET SPAS 89** 58 Route d'AUXERRE 89380 APPOIGNY (vente et installation de coques de piscines). RCS Auxerre 807886585. CIP 4786. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015717

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS IDC MEDICAL** Zone Industrielle les Gâtines 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 834146573. CIP 4748.

AL24015718

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 30/09/2024 prononçant la liquidation judiciaire au profit de la Sàrl **SARL BG SPORT** 60, Rue Guynemer 89000 Auxerre (salle de sport) RCS MELUN 751711458. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe Ancel 13, Avenue Thiers 77000 MELUN.

AL24015734

CLOTURE DE LIQUIDATION

F.R.R

SASU Au capital de 1500 €
38 RUE LEOPOLD JAVAL
89190 COURGENAY
834 775 355 RCS SENS.

Par AGO du 15/09/2024, il a été d'approuver les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour.
Radiation RCS SENS

AL24015658

DISSOLUTION ANTICIPÉE

F.R.R

SASU Au capital de 1500 €
38 RUE LEOPOLD JAVAL
89190 COURGENAY
834 775 355 RCS SENS

Par AGE du 15/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. M EL MOUTAKI Mohamed 6 Rue du Muguet 78120 Rambouillet a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.
Mention RCS SENS

AL24015659

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL B.C.D.E.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
15 Rue des Soeurs
89440 - ANGELY
RCS AUXERRE : 444 574 453

L'Assemblée des associés réunie en date du 09 décembre 2023, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis
Le Liquidateur
Jean-Louis RIOTTE

AL24015703

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL B.C.D.E.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 euros
15 Rue des Soeurs
89440 - ANGELY
RCS AUXERRE : 444 574 453

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 septembre 2023 et sa mise en liquidation amiable.L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur, Monsieur Jean-Louis RIOTTE, domicilié 15 Rue des Soeurs à ANGELY (89440), lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de liquidation est fixé au 15 Rue des Soeurs à ANGELY (89440). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Pour avis
Le liquidateur

AL24015702

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30/09/2024 de la SARL LES GALLOTS, au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Les Gallots, 89100 PARON, 492 558 960 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Mr Jean Pierre DEWEIRDT, domicilié à Les Gallots, 89100 PARON. Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL24015667

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DES ROUX

Groupement agricole
d'exploitation en commun
en cours de liquidation
Au capital de
142 082,48 Euros
Siège social et siège de la liquidation:
Les roux
9 rue Jean Capitaine
89500 CHAUMONT.
Liquidateur
M. Olivier DUBOIS
demeurant Les Pichons
18 rue Sainte-Félicie
89500 CHAUMONT
et M. Cyril DUBOIS demeurant
La Meunière
5 rue Charles Brasseur
89500 CHAUMONT.
330 255 860 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du30/06/2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur,a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Les liquidateurs.

AL24015668

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI S.M.G.

S.C.I au capital
de 152,45 Euros
8 rue du Rimbeuf
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE
384 352 738 (1992D00027)

Suivant décision collective des associés en date du 14 septembre 2024, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Gérard SPRINGA, demeurant 1 chemin de la Baillie 89380 APPOIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

ANNONCES LÉGALES

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL24015719

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE DELICE DES GALETS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital
de 6 000 euros
Siège
7 place de la République
89130 TOUCY
Siège de liquidation
7 place de la République
89130 TOUCY
RCS AUXERRE 793 259 847

L'Assemblée Générale réunie le 19 juin 2024 au 7 place de la République, 89130 TOUCY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Valérie GALLET, épouse ROY, demeurant 29 Le Colombier, 89130 TOUCY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL24015681

DISSOLUTION

SARL MOCQUARD

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 7 650.00 euros
Siège social : Le Pâtis Buisson
89440 ANGELY
442 374 492 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2024 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2024 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Éric MOCQUARD, demeurant 5 Rue de l'Eglise 89200 PROVENCY, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue de l'Eglise 89200 PROVENCY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.
Mention sera faite au RCS de Auxerre
Pour avis,

AL24015730

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE BILLON

SARL en liquidation
Au capital de 7.500 euros,
ZA des Champs
Route de Clamecy
89480 COULANGES-SUR-YONNE
820 979 623 R.C.S. AUXERRE

L'Assemblée Générale du 02.09.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30.06.2024, déchargé M. Georges BILLON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis

AL24015745

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seings privés à Champlost, en date du 12 septembre 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.J.M.
Capital social : 1.000 euros.
Siège social : 24 rue de la Gondonnerie 89210 Champlost.
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Gérance : MOMBLE Sébastien, demeurant 24 rue de la Gondonnerie 89210 Champlost, et MOMBLE Justine, demeurant 24 rue de la Gondonnerie 89210 Champlost.
Cession de parts : Les parts sociales ne sont librement cessibles qu'entre associés. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis

AL24015441

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 16/09/2024, il a été constitué une SASU dénommée:
TELA Systems
Objet: Conseil et accompagnement d'entreprises dans la mise en place de solutions d'intégration de données
Capital: 1 000 €
Siège social: Centre d'Affaires EURIPOLE ZI des Vauguilettes III, 17 rue de Sancey 89100 SENS
Durée: 99 ans
Président: M. Monsieur Larbi TEMMINE dt 13 rue Jacques Daguerre 92500 RUEIL MALMAISON
Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix
Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes
Immatriculation au RCS de SENS

AL24015467

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI POUDER INVESTISSEMENT au capital de 1.000 €, dont le siège social est à 2B, Imp. du Calvaire La Biche 89240 CHEVANNES, ayant notamment pour objet, la propriété, l'acquisition, la construction, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers, ou pouvant constituer l'accessoire ; la mise à disposition gratuite ou onéreuse d'un ou plusieurs biens détenus par la société au profit des gérants, des associés, un ou plusieurs propriétaires ou usufruitiers de parts sociales ; l'aliénation de ces mêmes biens notamment devenus inutiles pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la Société ; la souscription de tous emprunts et la constitution de toute hypothèque ou toute autre sûreté réelle ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaire. M. Jérôme POUDEROUX demeurant 2B, Imp. du Calvaire La Biche 89240 CHEVANNES a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24015653

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DRACY du 27 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 4S INVEST
Siège : Lieu-dit Les Genièvres, 89130 DRACY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, ou tout autre moyen ; La gestion, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ; La gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatique, technique des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Syril SABATIER, demeurant Lieu-dit Les Genièvres 89130 DRACY
Directeurs généraux : Madame Armelle SABATIER, demeurant Lieu-dit Les Genièvres 89130 DRACY Madame Nathalie SABATIER, demeurant 6 rue Liot, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Monsieur Samuel SABATIER, demeurant 6 rue Liot, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.
POUR AVIS
Le Président

AL24015669

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/10/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI DE L'HANGAR
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 10 RUE DECOURTIVE, 89600 ST FLORENTIN
Objet social : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et la location de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu' elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérance : Mme Sylvie GRADOS demeurant 10 RUE DECOURTIVE, 89600 ST FLORENTIN
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24015756

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT

CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

Rapprochement familial et nouveau développement chez Kub 89

Pierre Demoly vient de rejoindre la concession Kubota de Venoy (89). Aux côtés de son frère Julien, qui dirige l'entreprise, il a en charge le développement commercial du nord du territoire concédé par Kubota, secteur sur lequel Kub 89 distribue désormais la gamme espaces verts du constructeur japonais.



Crédit

Pierre Demoly rejoint son frère, Julien, au sein de la concession Kubota de Venoy, dans l'Yonne.

Julien Demoly, dirigeant de la concession Kubota de Venoy, dans l'Yonne, connaît bien sa nouvelle recrue ! Son frère, Pierre, vient en effet de rejoindre Kub 89, début septembre. À 46 ans, Pierre Demoly a fait tout son parcours professionnel dans la machine agricole, depuis 25 ans déjà. Il est chargé de couvrir le nord de l'Yonne ainsi que les cantons limitrophes de la Seine-et-Marne, secteur nouvellement attribué à la concession basée près d'Auxerre. Pierre Demoly distribue la gamme agricole du constructeur japonais mais également la gamme espaces verts, nouvellement distribuée par Kub 89 sur un secteur de 30 à 40 km autour de Sens. Julien Demoly se concentre désormais sur le sud du département de l'Yonne. La gamme espaces verts de Kubota a été fortement renouvelée ces dernières années, confortant sa place de leader sur le marché français. Kub 89 dispose déjà d'un stock de pièces détachées pour répondre aux besoins des collectivités, paysagistes, communes…

Élargissement des équipements

Un fourgon-atelier et une remorque doivent arriver dans les prochains jours pour assurer un service de proximité et des techniciens et un magasinier sont en cours de recrutement. Outre les gammes agricoles et espaces verts de Kubota, Kub 89 distribue notamment AMR, Bélair, Bruneau, Claydon, Devès, Granit, Kramp, Majar, MFA, Morgnieux, MX, Quivogne, Rabaud, Techmagri, Topcon, Trimble et les matériels de la marque Kubota Équipements (propriétaire notamment des marques Kverneland et Vicon)… Kub 89 est également un spécialiste de la pièce détachée toutes marques (agricoles, espaces verts et motoculture). Signe de la volonté forte de Kubota de continuer à développer ses produits et particulièrement dans l'agricole, la marque Kubota Équipements accueille depuis cet été les bineuses et autres outils de désherbage mécanique de Phénix Agrosystem, fabriqués dans l'Yonne, à Arcy-sur-Cure, et rachetés par Kverneland. Par ailleurs, une gamme d'andaineurs à tapis a été présentée au Sommet de l'Élevage, près de Clermont-Ferrand, issue du rachat du spécialiste italien ROC.

Pierre Demoly, 06 85 59 83 23, p.demoly@kub89.fr

// INNOVATIONS

Participez au concours Make IT Agri

Les candidatures du concours national *Make It Agri* sont ouvertes. Il s'adresse aux étudiants en cursus post-bac-calauréat, tous secteurs confondus et a pour objectif de favoriser la création d'innovations numériques, robotiques et informatiques pour une agriculture et une alimentation plus durables.

Le concours national *Make It Agri*, dont c'est la 7e édition, et qui est notamment soutenu par le pôle d'innovations agroécologiques de Bourgogne-Franche-Comté Agronov, vise à sensibiliser les étudiants à l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation en assemblant leurs compétences pour former des équipes inter ou intra écoles. *Make It Agri* souhaite également accompagner les équipes participantes dans le développement de leur projet afin qu'elles puissent, durant leur participation, envisager l'entrepreneuriat et la création de start-up. Le concours se déroule en deux phases :

- jusqu'au 5 janvier 2025 : les élèves déposent une idée de projet via un dossier de candidature disponible sur le site internet du concours [(1)].

- du 16 janvier au 20 juin 2025 : les dix équipes finalistes sélectionnées par un jury d'experts devront concevoir le prototype de leur innovation qu'elles présenteront aux membres du jury lors de la grande finale. Durant cette période, elles pourront être accompagnées par des experts et participer à plusieurs évènements qui leur permettront notamment de pitcher leurs projets et de rencontrer des professionnels (fonds d'investissement, start-up, incubateurs, grands groupes, etc.).

Un prix financier sera attribué aux trois meilleurs projets : le 1er prix remportera 4 000 euros, le 2è prix 2 500 euros et enfin, le 3è prix, 2 000 euros.

Ce concours *Make It Agri* est soutenu par de nombreux partenaires : Fondation Avril, Académie d'agriculture de France, AgroParisTech, Terres Inovia, Groupe Seenergi, Terres Innovantes, TotalEnergies, Exxact Robotics et le pôle d'innovations agroécologiques de Bourgogne-Franche-Comté Agronov.

L'an passé, les lauréats étaient deux étudiants Arts et Métiers ParisTech et Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), François Avinent et Théodore Mourgues, qui avaient présenté ShelterBot : un robot collaboratif qui permet aux agriculteurs de travailler dans les champs en positions assise ou allongée, s'ajustant à la hauteur des cultures. Il est équipé de panneaux solaires, assurant une autonomie énergétique tout en respectant l'environnement grâce à sa faible consommation d'énergie.

D'après communiqué

(1) Pour candidater, vous avez jusqu'au 5 janvier 2025, sur le site : https://makeitagri.org/

// AGRITECHNO

Stress thermique : des moyens de l'anticiper



Chaque mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, on aborde les solutions qui permettent d'anticiper le stress thermique des animaux.

Le réchauffement climatique impacte de nombreux secteurs d'activité et tout particulièrement l'agriculture. On pense bien sûr à l'impact sur les récoltes qui subissent l'excès hydrique ou les canicules successives mais aussi à l'élevage avec des animaux confrontés au stress thermique affectant leur bien-être et leur productivité. Avec les fortes chaleurs, les animaux régulent leur température corporelle en réduisant leur prise alimentaire et par là même l'absorption des nutriments nécessaires à leur bien-être.

Les additifs alimentaires comme les vitamines et les microminéraux constituent la meilleure réponse à ces problématiques et des outils numériques existent aujourd'hui pour justement anticiper ce stress thermique et permettre à l'éleveur de prendre les mesures diététiques nécessaires en amont des périodes de chaleur.

Capteurs connectés dans l'étable

Grâce aux technologies d'objets connectés, il est aujourd'hui possible d'installer des capteurs dans les bâtiments afin d'avoir accès en temps réel à des informations comme la température, l'hygrométrie ou la qualité de l'air. Si ces données permettent d'avoir une bonne vision de la situation météorologique et des risques inhérents, des applications dédiées à l'anticipation du stress thermique des animaux existent. Ces applications, basées sur des capteurs connectés à une application sur le smartphone, permettent d'estimer le risque à partir d'un indicateur qui intègre à la fois la température et l'humidité et de bénéficier de prévisions pour les prochains jours afin de prendre les précautions nécessaires. Ces applications estiment également les pertes de performance et proposent des conseils personnalisés pour chaque espèce.

ZenCow®, ThermoTool et Profitab sont quelques exemples d'applications dédiées à l'anticipation du stress thermique des animaux. ThermoTool est une application gratuite disponible sur App Store et Google Play.

Caroline Chanlon



Plusieurs applications numériques permettent aujourd'hui d'anticiper le risque de stress thermique pour les animaux.

// MOULINS-ENGILBERT

Élection de la reine des comices

Le 12 octobre se déroulera l'élection de la reine des comices, à Moulins-Engilbert. Pour cette année, quatre cantons sont représentés.

Pour clôturer la saison des comices, la Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine le 12 octobre à Moulins-Engilbert. Pour cette année, les quatre cantons représentés sont : Montsauche-lès-Settons, Saint-Benin-d'Azy, La Charité-sur-Loire et Corbigny.

Marie-Jeanne Brossard, secrétaire de la Société d'agriculture de la Nièvre, rappelle l'importance de maintenir cette festivité : *« c'est une tradition qui doit perdurer car elle offre une belle finalité aux comices qui ont rythmé l'été dans nos campagnes. De plus, cela permet aux présidents des divers comices de se rencontrer au moins une fois dans l'année. En somme, c'est un moment de partage entre tous ».*

Inoubliable

Elle poursuit : *« En parallèle, c'est une manière ludique de mettre en avant les territoires via les ambassadrices que sont les reines et les dauphines »*. Pour Noémie Dumortier, reine du comice de La Charité-sur-Loire 2024, cet événement est très attendu par tous : *« on me demande où et quand cela va se dérouler... etc. Il y a une véritable émulsion autour de cette élection qui fait plaisir à voir »*. Du haut de ses 17 ans, Noémie ne se met pas *« la pression »*, même si elle se définit comme *« au départ timide et réservée »*. En effet, pour elle, les élections ont été une manière de sortir de sa coquille : *« on se prête vite au jeu et l'ambiance est vraiment sympa. En somme, tous les éléments sont réunis pour que l'on se sente à l'aise ! »*. Si les mots semblent lui manquer pour résumer son sentiment, elle en trouve tout de même un : *« inoubliable »* et l'annonce sans détour : *« je vais profiter du moment et l'on verra bien le résultat des votes »*. Fière de représenter son canton, elle annonce avoir déjà trouvé la robe *« dans les tons naturels »* et espère : *« j'aimerais bien que ce genre d'événement se démocratise au-delà des comices, car ils sont vraiment agréables à vivre »*. Afin que l'élection de la Reine des comices 2024 marque les esprits, un repas et une animation musicale seront proposés par la Société d'agriculture de la Nièvre le 12 octobre.

Chloé Monget

Renseignements : 06 88 68 79 12 ou auprès des présidents des comices de l'année.



Société d'agriculture de la Nièvre

L'élection de la reine des comices 2023 avait récompensé : Lise Boulanger (Château-Chinon), Justine Dubuisson et Lilou Luissier (toutes les deux de Saint-Pierre-le-Moûtier).

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

Réservations au 07 78 31 75 32.

• Actuellement

// Exposition à la Cité des Vins de Beaune

La grande histoire des Maisons de vins est retracée dans une exposition gratuite par la mise en lumière d'archives historiques de ces Maisons.
C'est une véritable rétrospective patrimoniale, en partenariat avec la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) et les Archives municipales de Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Les samedis 12 et 19 octobre

// Ateliers créatifs au musée de la Saône de Seurre

Le musée de la Saône et des gens de la Saône, 13 rue Bossuet, à Seurre propose des ateliers « Étranges créatures au musée », à 14 h 30 avec visite guidée suivie d'un atelier créatif. Ces activités sont gratuites.

Renseignements au 03 80 37 15 70 ou par mail : contact@saone-tourisme.fr

• Samedi 19 octobre

// Soirée-concert à Créancey

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-Nolay organisent une soirée-concert samedi 19 octobre au pôle de Créancey, avec la participation du groupe Mascara. Tarif avec concert et repas : 30 euros. Concert à partir de 22 h 30 : 14 euros.

• Jusqu'au 26 octobre

// Don du sang à Dijon

L'opération « Tout Dijon Donne » se tient jusqu'au 26 octobre avec l'ambition de rassembler les habitants de la Métropole autour d'une victoire collective, celle de sauver des vies. À l'image des sportifs ambassadeurs de cette 7e édition, dépassez-vous pour la bonne cause ! Chaque semaine pendant « Tout Dijon Donne » un restaurateur dijonnais concocte une collation spécialement pour les donneurs à la Maison du don. Découvrez les mets de Tran, Maison Toussaint, So Lunch, Miss Cookies, Biscrocamp, Chez mes sœurs, Mistral et Germain Traiteur.

Retrouvez tous les lieux de don sur www.dondesang.efs.sante.fr

Nièvre

• 12 octobre

// Élection de la reine des comices

La Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine des comices le 12 octobre lors d'un dîner dansant. Il aura lieu à partir de 20 heures à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Tarif : 38 euros ; pour les enfants à partir de 12 ans : 15 euros.

Réservations : 06 88 68 79 12

• Samedi 12 octobre

//Festival du Recyclage artistique

Les artistes et artisans du Festival du Recyclage Artistique de Guérigny vous invitent à leur événement le 12 octobre de 10 heures à 18 heures avec un focus sur les savoir-faire d'antan avec : Nuna Miu T à 11 pour les Jeux d'Anta, Sophie Bernert à 15 heures pour la Fabrication de Papier en direct, Nadia Michot toujours à 15 heures pour la Fabrication de livres pour enfants avec tissus et jouets. Lieu : Salle Olympe de Gouges, Forges Royales à Guérigny. Le festival se poursuit les 16 novembre et 7 décembre.

www.festivaldurecyclageartistique.com/

• Samedi 12 octobre

// Fête de la citrouille

La Ferme FrancBec à Coulanges-lès-Nevers fête la citrouille le 12 octobre à partir de 15 heures Au programme visite de la ferme et animations sous le thème d'Halloween.

Renseignements : fermefrancbec@gmail.com ou au 06 11 48 44 20

• Dimanche 13 octobre

//8e Festival des Saveurs

Le Festival des saveurs à Fourchambault revient pour une nouvelle édition le 13 octobre avec une trentaine de producteurs et artisans. Le tout est à découvrir place de la République de 9 heures à 17 heures Au programme également, des animations festives ainsi qu'un bon repas concocté par la Cuisine des Saveurs et les Toques Nivernaises (réservations au 03 86 90 91 69 jusqu'au 4 octobre).

www.ville-fourchambault.fr

• Samedi 19 octobre

//Marché aux truffes

De 9 h à 13 h se déroulera la 13e édition du marché aux truffes de Nevers au parc Roger Salengro. Pour mémoire, ce rendez-vous est labellisé par la Fédération Française des Trufficulteurs.

Infos : https://www.nevers.fr/

• à partir du 27 octobre

//Rendez-vous avec les Rameaux fruitiers

Les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 06 octobre au Marché d'automne de Chevroches, le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay ». D'autres rendez-vous sont en prévision, mais les dates ne sont pas encore fixées.

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/

Yonne

• Vendredi 25 octobre

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredis du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 26 et 27 octobre

// Fête des vins de Chablis

La 76e édition de la fête des vins de Chablis aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, à Chablis. Une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réunissent pour faire découvrir leurs vins aux visiteurs, où des dégustations sont proposées tout au long du week-end. Et cette année, les visiteurs pourront découvrir des vins italiens grâce à la présence du Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia pour proposer des vins de la région du sud de l'Italie, près de Naples. L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est au prix de 6 euros (dégustations gratuites).

Renseignements supplémentaires sur le site internet www.fetedesvinsdechablis.fr.



PORTRAIT

// RENCONTRE

Ameline Perrin, une photographe passionnée

Rencontre avec Ameline Perrin, jeune photographe passionnée par une vocation peu commune : immortaliser les vaches dans leur environnement naturel. À seulement 24 ans, cette professionnelle nous raconte son parcours tout en nous offrant un aperçu de son quotidien mêlant élevage et photographie.



Les vaches et la photographie font partie intégrante de la vie d'Ameline Perrin.



Malaurie Petit

La jeune femme était présente cette année à JuraExpo pour réaliser les photos officielles et immortaliser les lauréates, sur le ring comme sur le podium. C'est elle qui a pris ce cliché de Paméla, grande championne et super mamelle de l'édition 2024.

Depuis son plus jeune âge, elle a grandi entourée de vaches dans la ferme familiale la SCEA de l'Écluse située à Hacourt (Haute-Marne). *« J'ai toujours aimé prendre des photos, même avec de simples téléphones, »* explique la jeune femme.

Cet amour pour la photographie s'est développé naturellement, en parallèle de sa passion pour les animaux. Le déclic pour se lancer dans une carrière professionnelle est venu avec les concours agricoles. En participant à ces événements, elle a commencé à être sollicitée pour des images officielles. *« C'est comme ça que j'ai créé ma microentreprise de photos, »* dit Ameline.

Une enfance parmi les vaches

Son choix de se spécialiser dans la photographie de vaches n'est pas un hasard. Élever des animaux étant sa première vocation, capturer leur beauté à travers l'objectif s'est imposé naturellement. *« L'amour pour le métier et pour les vaches a guidé mes pas, »* confie-t-elle. Décrire son style photographique est simple : naturel. Ameline s'efforce de montrer la vérité de son métier et de l'environnement agricole. Les vaches sont immortalisées dans leurs pâturages habituels, où elles se sentent à l'aise, ce qui permet de capturer des images authentiques.

La photographie des vaches comporte ses propres aspects. Il faut savoir les mettre à l'aise, souvent en les gardant dans leur environnement familier. Les granulés peuvent aider à les calmer, tout comme la présence rassurante de l'éleveur. Concilier vie professionnelle et personnelle n'est pas facile. *« Le travail à la ferme demande beaucoup de temps et d'énergie, laissant peu de place pour les loisirs »*. « *Quand on est agriculteur, la vie personnelle n'est pas une priorité, »* explique Ameline.

La fusion de ses deux passions

Parmi ses projets à venir, la passionnée a mentionné passer bientôt plusieurs jours dans le Jura pour prendre des images des fermes locales. Elle prévoit également un voyage en Normandie dans quelques jours pour une séance photo avec des vaches devant le Mont Saint-Michel. L'objectif est de valoriser l'agriculture française. Les nouvelles technologies comme les drones peuvent offrir de perspectives innovantes, mais pour elle, rien ne remplace la planification minutieuse d'une belle image.

À travers ses pellicules, elle souhaite montrer la réalité de la vie agricole, loin des idées reçues de maltraitance animale. *« Nous sommes là pour nourrir la France avec des produits de qualité, »* affirme-t-elle. Pour les photographes débutants intéressés par la prise d'image de vaches, Ameline conseille de ne pas hésiter à se lancer. *« Il y a beaucoup d'événements non couverts, et l'agriculture a besoin d'être valorisée. »*

Lorsqu'elle parle de ses influences, elle mentionne Guillaume Moy, un photographe reconnu pour sa capacité à capturer les émotions dans les concours agricoles et à mettre en valeur les animaux avec une précision technique admirable. *« Il a évolué très vite et je pense que nous l'admirons tous, »* confie Ameline, en évoquant la manière dont M. Moy sait saisir la joie et la fierté des éleveurs.

Jeune photographe, agricultrice avant tout, elle utilise son art pour montrer la beauté et la vérité de l'élevage. Avec une passion pour les vaches et la prise d'image, elle continue de capturer des moments authentiques qui racontent l'histoire de son métier.

Marbène Konga-Dékou



Crédit



Ameline parcourt toute la France pour photographier les comices et autres concours. A ce titre, elle se rend régulièrement en Franche-Comté pour photographier des Montbéliardes.



Malaurie Petit